

DOSSIER CRÉATEURS D'ENTREPRISE

Des outils pour ouvrir sa boîte

DROITS / FOCUS

Héritage, gare à l'AAH

SANTÉ

Ménopause, des réponses s'imposent

PORTFOLIO

Olivier Carpentier

VIE SOCIALE / TOURISME

Vingt mille lieux dans Amiens



Des horaires aménagés pour que Luc suive son traitement

Une imprimante près du bureau de Samia pour lui éviter de se déplacer

Un fauteuil électrique pour qu'Agnès monte les escaliers

Des lunettes adaptées pour que Karim puisse travailler sur le chantier

**C'EST INCROYABLE
CE QU'ON PEUT FAIRE
QUAND ON
SAIT ÉCOUTER.**

Vous écouter et réfléchir ensemble est le moyen le plus efficace pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de Bouygues Energies & Services. 1^{ère} entreprise de son secteur à s'être engagée sur le handicap, nous formons nos managers et mettons en place des mesures d'accompagnement spécifiques. Professionnels des réseaux d'énergies et numériques, du génie électrique, thermique et mécanique, du facility management et des métiers support, postulez ou posez-nous vos questions en toute confidentialité : unechancepourtous@bouygues-es.com



Nos énergies pour une **Vie Meilleure**

4 ENTRE NOUS

6 EN BREF

DROITS

8 Nouveau
**L'AAH à 900 € fin 2019...
sauf pour les couples**

10 Focus
Héritage, gare à l'AAH

SANTÉ

14 Focus
**Vaccination obligatoire : piqûre
de rappel pour tout comprendre**

16 IMC / Sep / Paratetra
Ménopause, des réponses s'imposent

18 Bien-être
Se mettre au vert

PORTFOLIO

20 **Olivier Carpentier**

AIDES TECHNIQUES

42 Focus
Monte-escaliers et élévateurs au top

45 Nouveautés
Vivez connecté(e)

46 Bien choisir
Votre console de jeux vidéo

VIE SOCIALE

48 Emploi-formation
Les plus d'Erasmus

50 Établissements & services
**Ésat Les Ateliers du Moulin à Vent (69)
Une ruche d'emplois sur mesure**

54 Tourisme
Vingt mille lieues dans Amiens

56 Sport - Dragon boat
Pagayer de concert

59 C'est mon histoire
**« Polytraumatisée, j'ai créé une salle
de sport adaptée. »**

60 **DU CÔTÉ DES LIVRES**

APF

62 Gros plan
**Nouvelle composition du conseil
d'administration**

64 Régions
Territoires - **Soutenir le pouvoir des aidants**
DD 19 - **Diagnostic pour l'habitat**
DD 31 - **Café Olé, café branché**

66 Paroles d'adhérent(e)s

27 **DOSSIER CRÉATEURS D'ENTREPRISE**

Des outils pour ouvrir sa boîte



édito

Ce sont eux les patrons

Il y a 7 à 8000 chaque année à monter leur société. Au regard des quelque 550 000 à 600 000 créations annuelles, cela fait peu. Mais question pérennité, les porteurs de projet handicapés réussissent mieux que leurs homologues valides.

Ce qui les pousse à se lancer ? La difficulté à trouver un emploi salarié, la volonté d'exercer de façon indépendante, à leur rythme ou l'envie de répondre à une demande non satisfaite. Comme Charlotte de Vilmorin, fondatrice de Wheeliz, site de location de voitures aménagées, et Édouard Detrez, qui a lancé le Fauteuil roulant français, des fauteuils made in France à prix abordable (*photo de couverture*).

Mais se retrouver à la tête de son entreprise nécessite une bonne connaissance du marché et beaucoup d'investissement, en temps et en argent. Comment procéder ? Par qui se faire accompagner ? Quelles aides financières solliciter ? Est-il possible de cumuler revenus du travail et prestations, allocation adulte handicapé et pension d'invalidité ? Ce dossier répond à ces interrogations comme à d'autres. L'échec existe alors mieux vaut limiter les risques. **Valérie Di Chiappari, rédactrice en chef**



© Jérôme Deya



FAIRE FACE est un magazine édité par l'APF, fondée en 1933 et reconnue d'utilité publique • N° 752 - Novembre/ Décembre 2017 (84^e année) • N° Commission paritaire 1015G85897 • Dépôt légal : 4^e trimestre 2017
Rédaction : 17, bd Auguste Blanqui - 75013 Paris
Tél. : 01 40 78 69 00 - Fax : 01 40 78 69 03 • Directeur de la publication : Prosper Teboul • Rédactrice en chef : Valérie Di Chiappari • Secrétaire de rédaction : Axelle Minet • Assistante de rédaction : Maria Mendoza • Promotion et abonnements : Nathalie Kreitz
Maquette : Eden Stratégie • Impression : Léonce Deprez - Z.I. de Ruitz 62620 Barlin • Publicité : Mistral Média - Directeur commercial : Luc Lehericy - Directeur de la publicité : Vivian Favro - 42, avenue Kléber 75116 Paris - Tél. : 01 40 02 99 00

Love is in the air... mais toujours pas sur terre

Cher Saphir,

Une nouvelle fois, j'ai fait appel à vos services et à ceux de votre compagnie. Est-il besoin de préciser qu'une fois encore vous vous êtes surpassés pour faire d'un banal voyage Biarritz-New York une épreuve physique et psychologique et transformer la joie d'un voyage familial en une usure désespérante ? [...] Que s'est-il donc passé ce 15 juillet ?

Dès notre arrivée au comptoir Air France, nous sommes pris en charge : « *Bonjour M. et Mme Chavepayre, je suis au courant de votre dossier...* » puis nous comprenons que le premier bagage que nous venons de voir partir sur le tapis roulant s'arrêtera à Paris [...]. Alors que nous sommes en train d'argumenter pour convaincre Madame Enregistrement de refaire les tags pour NY, une personne de l'assistance m'informe qu'il est en ligne avec le capitaine de bord qui désire savoir comment la coque de notre fille est attachée dans l'avion.

Nous venons déjà de passer quarante minutes au comptoir et c'en est déjà trop. Vous avez mis plus d'un mois à confirmer mes billets [...], ce pour quoi j'ai dû vous fournir des photos de la coque de ma fille, ses dimensions, argumenter de la manière dont elle est attachée, etc., et comme d'habitude, nous nous retrouvons à l'enregistrement à devoir donner le poids du fauteuil, le poids de la coque, le ci, le ça puisqu'ils n'ont pas reçu le "telex". Bref, faire deux fois notre travail parce que vous faites mal, voire pas le vôtre. [...] Puis on nous balade d'un endroit à l'autre dans l'aéroport...

Nous montons enfin à bord, super stressés et déjà épuisés. Bon point pour vous, le vol se passe sans encombre.

C'est quand même ça votre cœur de métier, me direz-vous.

Arrivés à Paris, je dois me montrer un brin persuasif envers l'aide PMR afin de les convaincre que le fauteuil roulant de ma fille doit être remonté à la sortie de l'appareil (pas de telex, eux non plus ?). [...] La porte d'embarquement de notre vol est enfin annoncée. Nous nous en approchons et nous manifestons auprès de l'équipe qui nous informe que l'embarquement va se faire au large. Tiens, une mauvaise nouvelle. Nous sommes alors contraints de nous séparer et partons à trois dont ma fille en fauteuil pour prendre la navette qui arrive...

Une demi-heure plus tard, nous sommes toujours en train de l'attendre dans une espèce de souterrain sombre où les voitures porte-bagages passent sans relâche. [...] Puis les gars de l'aide PMR et ceux de la navette se font la bise, ils ont l'air contents de se voir, ça fait plaisir. « *Comment ça va ? Ouais bien et toi ? Et bla bla bla.* » Après tout, le travail a une fonction sociale qu'il est important de conserver. Entretiens, ma femme m'appelle, elle est à bord. C'est toujours ça, me direz-vous.

Tout va donc pour le mieux du monde, nous allons embarquer en dernier. Après tout, c'est toujours une expérience intéressante que seuls ceux qui n'ont jamais éprouvé le sentiment d'être des singes de foire ne peuvent pas comprendre.

Nous arrivons aux pieds de l'appareil. Le "monte-charge" n'est, en revanche, pas là mais tout venant à point à qui sait attendre, il arrive au bout d'un quart d'heure ; nous ne sommes plus à ça près. Nous mettons ce temps à profit pour discuter avec le personnel du Groupe 3S auquel vous sous-traitez la prise en charge des gens un peu

difficiles comme nous. Instructif. Ils nous racontent d'ailleurs qu'ils passent leurs journées à se faire engueuler par des usagers mécontents et que leur direction ne semble pas s'intéresser plus que ça au problème. Nous nous sentons moins seuls.

Vous trouvez ça long à lire ? C'est vrai, pardon. Ça l'est encore plus à vivre.

[...] Nous nous engageons dans l'allée de l'avion et là... Bim, la coque ne passe pas. Nous aurions pu nous installer sur les places à deux sièges où le couloir nous est accessible mais, là encore, pas de préparation et d'expertise côté Air France pour ce genre de chose. Du coup, j'enlève ma fille de sa coque, ma femme part l'installer sur son siège et je porte ma fille de 19 ans au-dessus des sièges, à bout de bras, tant bien que mal, sous les yeux éberlués de l'ensemble des passagers.

Heureux de pouvoir divertir les vacanciers qui nous entourent, nous finissons de nous installer tant bien que mal et, alors que tout semble enfin calme, je m'apprête à mettre mon téléphone en mode avion et découvre un message de mon appli Air France m'informant que nos bagages sont perdus. [...] À l'arrivée à NY, nous sommes pris en charge par un jeune homme sympa, prévenant et compétent qui nous permet de quitter l'aéroport en moins de trente minutes après avoir récupéré... nos bagages. Esprit tordu que le mien qui tire des conclusions trop hâtives et n'a pas su comprendre à travers les mots sibyllins de l'App Air France qu'il s'agissait en fait d'une ultime blague de la compagnie aérienne, histoire de ne pas se quitter comme ça.

Julien Chavepayre (Pyrénées-Atlantiques)

Handicaps non visibles mais présents

Handicapée à plus de 80 %, j'ai cependant "la chance" de ne pas être en fauteuil roulant et que cela ne se voit pas. Pourtant, j'ai des contraintes physiques et je dois prendre de

nombreux médicaments. De plus, j'ai été mise d'office à la retraite à 61 ans et demi.

Comme pour d'autres personnes dans la même situation que la mienne, c'est doublement le parcours du combattant. Ces personnes dont

la société ne parle jamais ; le mot "handicap" n'étant pas inscrit sur notre front. Aucune association pour nous aider, un CCAS qui fait le minimum vital et la société qui ne nous reconnaît pas en tant que personnes handicapées. Or, nous

sommes vraiment handicapés et avons également besoin d'aide. Je vous passe notre lot de misères financières, ménagères, d'incapacité à comprendre les lois, de démarches administratives à accomplir régulièrement, de contrôles – des fois que nous tricherions –... Cela intéresse quelqu'un ?

Excusez-moi d'avoir abusé de votre temps à propos d'un sujet somme toute banal et merci de m'avoir lue.

Marie-Christine Cipramdi
(Hauts-de-Seine)

Lettre au tour opérateur Voyamar Aérosun : discrimination dénoncée

Suite à mon séjour à l'hôtel Agapi Beach en Crète du 6 au 13 mai 2017, je vous informe de la discrimination dont j'ai été victime.

Lors de ma réservation auprès de Leclerc Voyage à Clermont-Ferrand, votre organisme n'a pas voulu me prendre en charge pour les transferts aéroport/hôtel étant une personne handicapée en fauteuil roulant.

Un véhicule adapté à 60 euros alors

que je peux monter dans un véhicule sans aide et que mon fauteuil roulant est petit et léger m'a été proposé. Les transferts aéroport/hôtel étant inclus dans le prix de la semaine, j'ai demandé une réduction. Votre organisme a refusé.

À l'aéroport, j'ai dû prendre, avec ma sœur, un taxi et payer 25 euros pour douze minutes de trajet. Les deux amis qui nous accompagnaient avaient, eux, un taxi gratuit. Bien sûr, au retour, j'ai demandé à avoir la même prestation. Après avoir contacté votre responsable, votre hôtesse a refusé.

Pour preuve de votre discrimination, grâce à une erreur de réservation des taxis, le taxi payé par votre organisme m'a embarquée avec ma sœur (nos noms étant inscrits sur la fiche) au lieu de nos amis. Ces derniers ont donc dû prendre un taxi payant. Votre responsable les ayant obligés à régler 25 euros.

J'ajoute : tout cela après avoir payé plus cher ma chambre puisqu'elle était adaptée.

Michèle Quatresous (Puy-de-Dôme)



**L'œil de
Claudine**

Un contrôleur un peu trop zélé ?

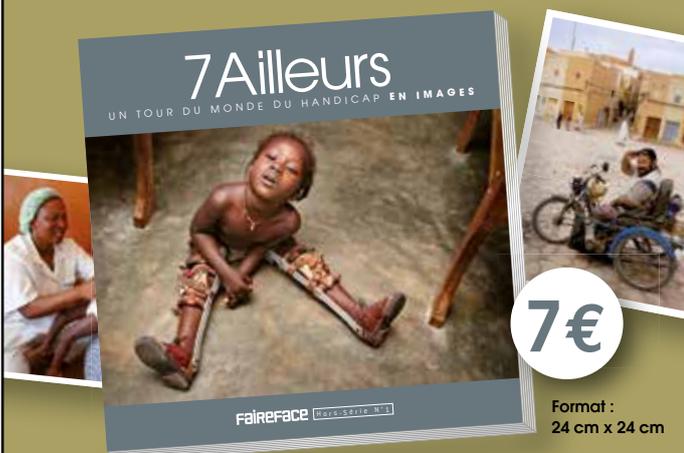
Le contrôleur ayant demandé sa carte d'invalidité à Philippe Croizon a-t-il manqué d'élégance ? C'est ce qu'on pouvait se dire à la lecture de la mésaventure relatée *via* Twitter par le célèbre quadruple amputé et dont les médias se sont largement repus. Voyageant à bord du TER Rouen-Paris avec sa mère, le nageur se retrouve confronté à un employé de la SNCF cherchant à vérifier la réduction appliquée à son accompagnatrice.

On peut s'étonner de l'insistance de la demande étant donné la visibilité du handicap comme on peut se demander pourquoi Philippe Croizon aurait-il dû bénéficier d'un traitement de faveur. Quand tant d'inégalités demeurent, ce cheminot, certes un brin formaliste, méritait-il le déchaînement de haine qui s'est abattu sur lui ?

Claudine Colozzi

Découvrez le premier **Hors-série** **FaireFace** photos

64 pages de voyages autour des situations de handicap en Pologne, Hongrie, Chine, Algérie, Suède, Togo et Bénin



7€

Format :
24 cm x 24 cm

7 Ailleurs, 46 photos de personnes en situation de handicap dans leur pays, signées Jacques Grison et Jérôme Deya.

2 Ailleurs, 2 textes en écho à la situation de handicap proposés par Jean-Louis Fournier, prix Femina 2008 pour *Où on va, Papa ?* et Gilles Lhuillier, juriste et philosophe.

À commander auprès de l'Association des paralysés de France,
17 bd Auguste-Blanqui - 75013 Paris - www.apf.asso.fr

MOTOmed – technique douce de rééducation à domicile

Le **MOTOmed** permet un entraînement passif (avec moteur) actif aidé ou actif (sans moteur) pour votre bien-être quotidien.



RECK MOTOMed® La société RECK a 50 ans | Qualité « made in Germany »

- moins de spasmes, être plus souple
- meilleure circulation sanguine
- pour SEP, para, tétra, hémiplegique ...
- améliorer le transit intestinal
- faciliter la marche
- soutenir les fonctions cardio-vasculaires

**démonstration et essai
gratuits et sans engagement**

Tél. 01 64 09 04 71
www.mobilefrance.fr



MOBILE France
5 rue Pasteur, 77590 Chartrettes
catherine.pivin@mobilefrance.fr

Accessibilité

ERP, le propriétaire doit payer

Un nouveau jugement est venu le confirmer* : la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public est à la charge du bailleur – celui qui possède les murs – et non du locataire. Le propriétaire ne peut échapper à cette obligation que si le bail met explicitement les travaux de mise en conformité à la charge du locataire. Si la clause n'est pas suffisamment précise, les tribunaux l'interpréteront en faveur des locataires.

Quant à tous les baux conclus ou renouvelés après le 5 novembre 2014, un décret interdit désormais de faire supporter aux locataires le coût des travaux de mise aux normes amenant à toucher aux murs porteurs ou de façade. Une information à transmettre aux commerçants tardant à rendre leur établissement accessible.

* Jugement du 23 mars révélé par *La Gazette des communes* le 23 août.

Soins dentaires

Plafonnement reporté

Pour se faire poser une couronne ou une prothèse par son dentiste, mieux vaut attendre 2019...

Les prix devaient être plafonnés à partir du 1^{er} janvier 2018. Mais la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a annoncé le report d'un an de cette mesure « *pour laisser le temps à la négociation* ».

En revanche, les nouveaux plafonds, plus avantageux, de prise en charge pour les soins dentaires par la CMU-complémentaire (CMU-C) sont entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2017.

Depuis, les montants maximaux des dépassements applicables aux bénéficiaires de la CMU-C concernent aussi les bénéficiaires de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

Retraite anticipée

Une commission de rattrapage sous conditions



Vous remplissez toutes les conditions pour faire valoir vos droits à une retraite anticipée ? Pendant toute la durée d'assurance exigée, variable selon votre année de naissance et l'âge de départ prévu, vous avez donc eu un taux d'incapacité permanente d'au moins 50 %. Ou alors, pour les périodes antérieures au 31 décembre 2015, la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Malheureusement, vous ne disposez pas de tous les justificatifs exigés.

Une commission a été mise en place, en septembre, pour examiner des dossiers comme le vôtre. Vous devrez toutefois remplir des conditions très strictes : avoir un taux d'incapacité

d'au moins 80 % au moment de votre demande de retraite même si, pour déterminer votre droit à la retraite anticipée, c'est bien le taux de 50 % qui sera pris en compte. Il vous faudra aussi justifier de votre handicap durant au moins 70 % de la durée d'assurance exigée.

De plus, la commission ne pourra évaluer, *a posteriori*, que le taux d'incapacité permanente et non la RQTH. Fournissez-lui tout document à caractère médical permettant de justifier d'un taux d'au moins 50 %. Pour bénéficier de ce passage en commission, adressez-vous à la caisse chargée de la liquidation de votre pension de retraite.

Droits

Chère insulte

Traiter quelqu'un de « *sale handicapé* » coûte désormais plus cher. Depuis début août, les provocations, diffamations et injures non publiques présentant un caractère raciste ou discriminatoire sont punies d'une amende de 1 500 €, voire de 3 000 € en cas de récidive. Pour les entreprises, le montant est cinq fois plus élevé. De plus, les coupables peuvent être condamnés à une peine complémentaire : effectuer un stage de citoyenneté ou un travail d'intérêt général.

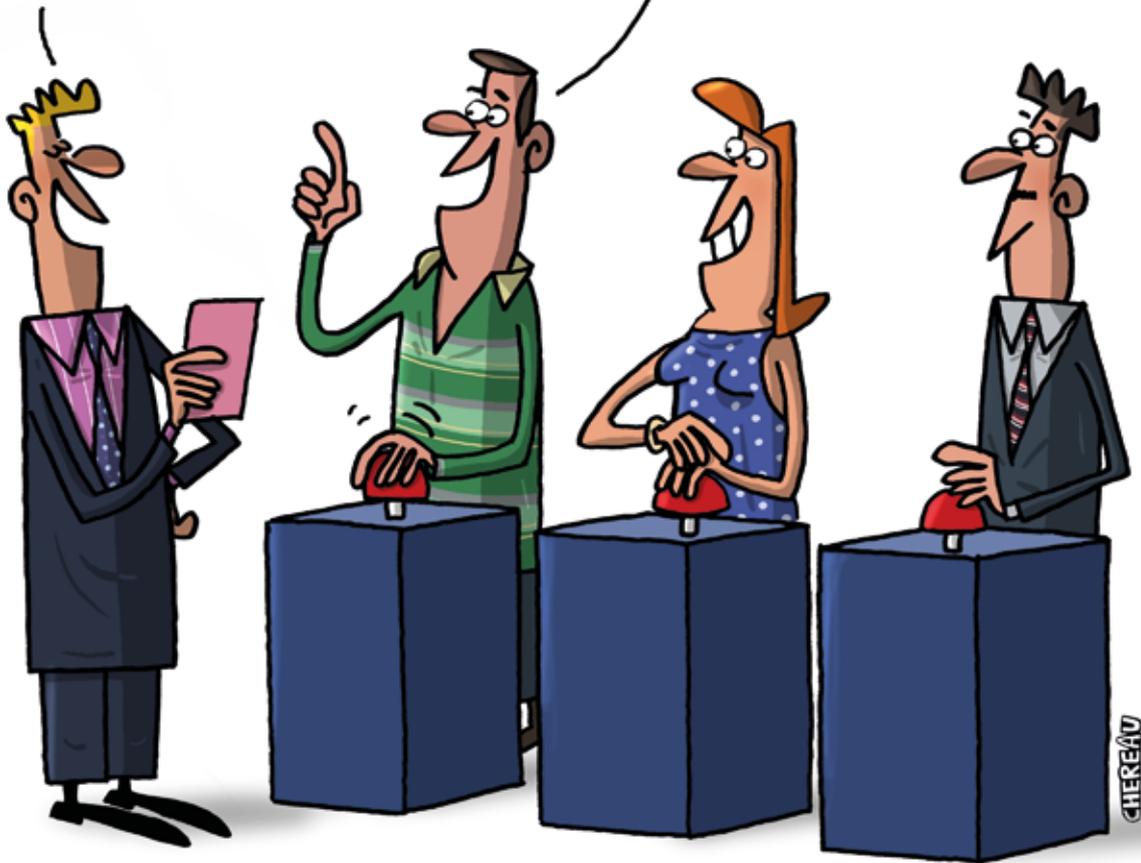


20 ans d'actions

en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi
des personnes en situation de handicap

QUESTION:
QU'EST-CE QUI
MÉRITERAIT DE
FIGURER DANS LE
GUINNESS BOOK
POUR LE RECORD
DE LONGÉVITÉ?

LES ACCORDS SUR
LE HANDICAP CHEZ
AUCHAN
SUPERMARCHÉ!



TOUS DIFFÉRENTS, TOUS UNIQUES !

724 collaborateurs en situation de handicap en 2016 - taux d'emploi : **6,04%**

1,8M€ consacré à la collaboration avec les secteurs adapté et protégé en 2016

contact-auchansupermarché-handicap@auchan.fr

L'AAH à 900 € fin 2019... sauf pour les couples

L'AAH va passer à 860 € fin 2018 puis à 900 € fin 2019. Mais à cause d'un changement du mode de calcul, les allocataires en couple ne vont pas bénéficier de cette hausse. De plus, le complément de ressources ne sera plus attribué.

C'était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Le montant de l'allocation adulte handicapé (AAH) va bien passer à 900 €. Une revalorisation de 90 € en deux temps. Comme d'habitude, l'AAH bénéficiera du traditionnel coup de pouce du 1^{er} avril, pour tenir compte de l'inflation. Puis elle sera de 860 € le 1^{er} novembre 2018 et de 900 € le 1^{er} novembre 2019.

L'allocation va donc augmenter de 11 % en deux ans. Mais son montant restera inférieur au seuil de pauvreté (1 015 € pour une personne seule). Surtout, cette mesure s'accompagne d'une réforme du mode de calcul pour les allocataires en couple qui va les priver du bénéfice de la hausse.

Histoire de coefficient multiplicateur

Le montant de l'AAH dépend des ressources du foyer. Plus l'écart entre ces ressources et le plafond maximal autorisé est important, plus l'AAH est élevée. Aujourd'hui, ce plafond est égal à deux fois le plafond pour une personne seule, soit 1 620 € (= 2 x 810 €, le montant de l'AAH à taux plein). Le gouvernement a décidé d'abaisser ce coefficient multiplicateur. À 1,9, le 1^{er} novembre 2018, lors de la revalorisation exceptionnelle de l'AAH à 860 €. Puis à 1,8, le 1^{er} novembre 2019, lors de la seconde hausse à 900 €.

Si les revenus de leur conjoint restent stables, le montant de l'AAH des allocataires en couple sera donc, fin 2019, le même qu'aujourd'hui.

La baisse du coefficient multiplicateur va en effet être compensée par la hausse du plafond pour une personne seule (900 € au lieu de 810 € aujourd'hui). Ces quelque 250 000 allocataires ne tireront

donc aucun gain de la revalorisation de 90 € de l'AAH. Une véritable déception puisque les associations de personnes handicapées réclamaient de longue date que les ressources du conjoint ne soient plus prises en compte.

L'objectif affiché du gouvernement ? Rapprocher les règles entre minima sociaux. Comme le RSA où le plafond de ressources pour un allocataire vivant en couple est aujourd'hui égal à 1,5 fois celui pour une personne seule. De plus, le secrétariat d'État aux personnes handicapées précise que « la hausse de l'AAH vise un objectif : lutter contre la pauvreté. Pour un couple sans enfant, le plafond de 1 620 € était déjà supérieur au seuil de pauvreté [1 523 €]. Comme il ne va pas bouger, ces allocataires ne seront pas pénalisés. La solidarité nationale complète la solidarité familiale, elle ne doit pas s'y substituer. »

Fusion du complément et de la majoration

Le gouvernement va par ailleurs fusionner le complément de ressources et la majora-

tion pour la vie autonome. Ces allocations complémentaires à l'AAH sont attribuées sous conditions et non cumulables. Le gouvernement n'a pas dévoilé les détails de l'opération. Mais il ne fait guère de doute que le complément de ressources va s'effacer pour laisser place à une majoration pour la vie autonome rénovée.

Or, le montant du premier est supérieur de quasiment 75 € à celui de la seconde (104,77 €). « Cette mesure de simplification entrera en vigueur progressivement pour préserver les droits des actuels bénéficiaires de ces compléments », assure le gouvernement. Autrement dit, ceux qui perçoivent aujourd'hui le complément de ressources continueraient à y avoir droit. Mais il n'y aurait plus de nouveaux entrants. Cette réforme devrait être mise en place à partir de fin 2019 au plus tôt. ▀

par Franck Seuret

Comment les plafonds de ressources vont évoluer

	Coefficient multiplicateur	Montant max. de l'AAH (= plafond de ressources pour une personne seule)	Plafond de ressources pour un couple (= coefficient x montant max. AAH)
Jusqu'au 31 octobre 2018	2	810	1 620
Entre le 1 ^{er} novembre 2018 et le 31 octobre 2019	1,9	860	1 634
À partir du 1 ^{er} novembre 2019	1,8	900	1 620

Renault Kangoo SimplyAccess

La voiture accessible simple et efficace !

Pour votre autonomie vous souhaitez investir dans une voiture aménagée pour l'accès d'une personne en fauteuil roulant, fonctionnelle et ayant fait ses preuves. Le Renault Kangoo a été le premier ludospace disponible en version aménagée handicap, et ce n'est pas un hasard !

Sa version SimplyAccess intègre un décaissement arrière lui permettant d'offrir une bonne hauteur intérieure tandis que sa rampe d'accès se montre facile à manipuler. Ses deux sièges arrière portent à quatre le nombre de places assises de manière à profiter pleinement de vos voyages en famille. N'attendez plus pour demander votre devis personnalisé !

à partir de
457,55 € TTC / mois *

Plus d'informations sur www.handynamic.fr
et mon devis sur mesure au ☎ 0 328 555 111

*Prix pour la location longue durée d'un Renault Kangoo Life 1,5 DCI 75 cv avec aménagement SimplyAccess. Contrat de 36 mois et 30 000 km inclus, entretien et changement des pneumatiques inclus.



Exclusivement disponible chez :



Vous n'avez plus beaucoup de force dans les jambes et les bras mais vous souhaitez néanmoins rester mobile ?

Vous ne parvenez plus à atteindre les armoires les plus élevées ?



Grâce à son vaste réglage électrique de la hauteur, je peux à nouveau tout atteindre. Ce dernier m'aide également à me lever et à changer de siège.

La chaise est très maniable, et grâce à sa combinaison de petites roulettes et de grandes roues, je retrouve à nouveau une mobilité maximale.



D'autres produits de mobilité de Sowecare équipés du réglage électrique de la hauteur :

Le Triple Basic



Le Triple



SOWECARE

une ergonomie supérieure

Pour plus d'informations: www.sowecare.com

Héritage, gare

Pour le calcul de l'AAH, la Caf ne prend pas en compte le capital hérité mais les revenus que l'allocataire en tire. Ce qui peut faire diminuer le montant de l'allocation. Il est donc essentiel de préparer au mieux la succession et de placer l'héritage dans des contrats adaptés.

Sylvie Goulin a hâte que 2017 se termine. Dès 2018, elle pourra de nouveau percevoir l'allocation adulte handicapé (AAH). Mais cette année, elle a dû vivre sans car sa Caisse d'allocations familiales (Caf) a suspendu ses droits. Il y a deux ans, pour financer les travaux d'aménagement de son nouveau logement, cette sexagénaire en fauteuil roulant avait en effet retiré 50 000 € de contrats d'assurance-vie "classiques" souscrits lorsqu'elle avait hérité de ses parents. Une partie de cette somme était, logiquement, constituée d'intérêts...

Or, en cas de retrait, la Caf considère ces intérêts comme un revenu pour le calcul de l'AAH. Leur montant après abattement étant supérieur au plafond de ressources autorisé en 2015 (9 605,40 €), elle a perdu ses droits à l'AAH en 2017 (l'allocation de l'année N est calculée en fonction des revenus de l'année N-2 pour les allocataires ne travaillant pas).

Connaître les principes de base

La Caf ne prend pas en compte le capital lors d'un héritage. « La valeur de la maison ou du placement financier dont un titulaire de l'AAH hérite n'aura pas d'incidence directe sur le montant de son allocation, précise Frédéric Hild, le fondateur de Jiminy Conseil, un cabinet en gestion du patrimoine spécialisé dans les situations de handicap. En



revanche, les revenus qu'il en tirera – la location de cette maison ou les intérêts imposables de ce placement – entreront, eux, dans l'assiette des ressources pour le calcul de l'AAH. » Le montant de ce minimum social variant en fonction des ressources de l'allocataire, celui de son AAH pourrait donc diminuer. Ce droit pourrait même lui être supprimé au cas où elles dépassent le plafond y ouvrant droit : 9 730,68 € par an en 2017 pour une personne seule. Ce qui est arrivé à Sylvie Goulin.

En outre, si les revenus d'activité professionnelle bénéficient d'un abattement spécifique (autrement dit, seule une partie est prise en compte par la

Caf pour l'AAH), ce n'est pas le cas de tous les revenus des valeurs et capitaux mobiliers imposables. Le montant de l'AAH est donc susceptible de diminuer proportionnellement beaucoup plus vite pour 100 € d'intérêts perçus chaque mois que pour 100 € de salaire.

Plus embêtant encore, ces revenus peuvent faire perdre le bénéfice de la majoration pour la vie autonome (104,77 €/mois) ou du complément de ressources (179,31 €/mois) à l'allocataire qui les percevait. Ces allocations complémentaires à l'AAH sont en effet versées sous conditions. Dont celle de toucher l'AAH à taux plein (810,89 €/mois). Il suffirait donc que le

à l'AAH



montant mensuel de son AAH baisse de 1 €, sous l'effet de la prise en compte des revenus d'épargne imposables, pour que l'héritier perde en fait 104,77 € ou 179,31 € par mois.

Anticiper la succession

C'est pour cela qu'il est important de préparer la succession. Un des outils possibles : la rente survie. Il s'agit d'un contrat d'assurance en cas de décès souscrit par des parents au sens large (père, mère, grand-parent, etc.) au bénéfice de la personne handicapée. Il garantit à cette dernière un capital ou une rente viagère (une somme versée

périodiquement jusqu'à son propre décès) lorsque les souscripteurs viendront à décéder. La rente perçue, bien qu'imposable, ne sera pas prise en compte par la Caf pour le calcul de l'AAH. Le montant de cette dernière restera donc inchangé. Quant au capital, il ne sera pas considéré comme une ressource mais il faudra là encore être vigilant(e) sur la façon de le replacer.

À savoir : de nombreuses autres solutions que la rente handicap existent. Selon le capital dont disposent les parents, la composition de la famille, le lieu de vie de l'héritier handicapé (en établissement ou à domicile), différents "montages" peuvent être envisagés. Il est ainsi vivement recommandé de se faire aider par un conseiller en gestion du patrimoine (CGP) ou un notaire. Mais tous ne connaissent pas les subtilités fiscales et sociales de l'AAH et des autres prestations sociales. Mieux vaut donc choisir un professionnel spécialisé sur le handicap. Les CGP sont rémunérés avec les rétro-commissions que leur versent banques et assurances sur les produits financiers vendus sur leurs conseils. Le prix de leur prestation est donc déjà inclus dans les contrats. Certains peuvent toutefois facturer des honoraires en sus.

Mettre son argent dans un contrat taillé sur mesure

Si l'allocataire hérite d'un capital, plusieurs options s'offrent à lui. Acheter sa résidence principale, par exemple. Mais surtout ne pas acquérir un bien à louer qui générera des revenus et risquera donc de faire baisser le montant de son AAH. Il peut également placer cet argent sur un livret A, un livret d'épargne populaire, un livret de développement durable (LDD) ou un compte épargne logement. Les revenus de ces produits d'épargne non imposables sont exclus de l'assiette des ressources prises en compte par la Caf. Mais leur taux de rendement étant très faible, il n'est pas conseillé d'y investir

une épargne conséquente, destinée à être placée sur du moyen ou long terme. Autre solution : le contrat épargne-handicap. Il s'agit en fait d'un contrat d'assurance-vie auquel est ajoutée une option épargne-handicap. Ce que n'avait pas fait Sylvie Goulin qui avait souscrit un contrat d'assurance-vie classique. Alors que la rente survie doit être souscrite par les parents, le contrat épargne-handicap ne peut l'être que par la personne handicapée elle-même. Cela n'empêche pas ses proches d'effectuer des versements. Le contrat épargne-handicap est ouvert à toute personne handicapée âgée d'au moins 16 ans et d'au plus 62 ans en mesure de justifier qu'elle est atteinte d'un handicap l'empêchant d'exercer une activité professionnelle dans des conditions normales de rentabilité. En pratique, une carte d'invalidité suffit mais d'autres justificatifs sont recevables. Les contrats prévoient généralement un versement minimum lors de la souscription puis des versements ultérieurs périodiques ou libres. ►►

Vous avez l'AAH et vous travaillez ?

Pour les allocataires ne travaillant pas, l'allocation adulte handicapé (AAH) de l'année N est calculée en fonction des revenus de l'année N-2. En revanche, pour les allocataires ayant une activité professionnelle hors Ésat, la Caf recalcule l'AAH tous les trois mois sur la base de leurs ressources du trimestre passé. « L'allocataire doit déclarer en totalité les intérêts sur le mois durant lesquels il les a perçus », précise la Cnaf. La Caf prendra alors en compte le montant imposable déclaré, après abattement, et le divisera par quatre pour lisser ce revenu sur quatre trimestres.

JE NE PENSais PAS QUE
LES MATHS REVIENDRAIENT ME
HANTER POUR QUE JE CONSERVE
MES DROITS À L'A.A.H...



►► **À savoir** : il est possible de faire requalifier en contrat épargne-handicap un contrat d'assurance-vie classique déjà souscrit, s'il prévoit effectivement le versement d'un capital ou d'une rente en cas de vie⁽¹⁾. Il vous suffit de prouver que les conditions requises pour pouvoir bénéficier de ce dernier étaient déjà remplies au moment où vous avez souscrit votre assurance-vie. Envoyez un courrier à votre assureur, accompagné des pièces justificatives, et demandez-lui de rédiger un avenant.

Une rente à effet limité sur l'AAH

Pendant la phase de capitalisation, les intérêts ne sont pas imposables et donc pas considérés comme des ressources

par la Caf. Après une durée minimale de six ans, le souscripteur peut percevoir une rente viagère. Seule la partie dépassant le plafond unique de 1830 €

imposables par an sera prise en compte pour le calcul de l'AAH. De plus, la réglementation prévoit un abattement fiscal dont le taux dépend

Et en établissement ?

L'allocataire vivant en établissement médico-social ne conserve qu'une partie de son AAH, 30 % généralement, s'il ne travaille pas. Le reste revient au conseil départemental comme une contribution à ses frais d'entretien et d'hébergement.

Quid de la rente qui lui serait versée au titre de la rente survie ou d'un contrat épargne-handicap ? Non seulement, la Caf ne la prendra pas en compte pour calculer le montant de l'AAH mais elle ne sera pas non plus prise en considération pour le calcul de la contribution aux frais. Son montant viendrait donc s'ajouter au reliquat d'AAH que touche le résident.

Un abattement pour les invalides

Les titulaires de la carte d'invalidité, d'une pension d'invalidité pour un accident du travail d'au moins 40 % ou d'une pension militaire d'invalidité pour une invalidité d'au moins 40 % ainsi que les personnes âgées de plus de 65 ans bénéficient d'un abattement supplémentaire concernant leur imposition sur le revenu.

Pour les revenus de 2016, ils pouvaient ainsi déduire 2 352 € de leurs ressources si leur revenu net global n'excédait pas 14 750 € et 1 176 € s'il était compris entre 14 750 € et 23 760 €.

Pour le calcul de l'AAH, la Caf prend en compte le revenu net catégoriel retenu pour l'établissement de l'impôt sur le revenu. Autrement dit, les ressources après application de cet abattement.

Exemple pour un allocataire de l'AAH de 41 ans : il est titulaire d'une carte d'invalidité ; bénéficie d'une rente annuelle au titre d'un contrat épargne-handicap ; et, hors AAH, n'a pour seule ressource qu'une rente annuelle de 5 974 €.

Vu son âge, il bénéficie d'un abattement fiscal de 30 % lié à la rente. Ce qui revient à dire que

le montant imposable est égal à $5 974 \times 0,7^{(2)} = 4 181,80$ €. Une fois déduit l'abattement pour invalidité de 2 352 €, il tombe à 1 829,80 €. Juste au-dessous du seuil de 1 830 € en deçà duquel la rente n'est pas prise en compte pour le calcul de l'AAH. Il continuera donc à percevoir son AAH à taux plein.

S'il avait touché une rente annuelle de 8 000 €, après abattement, le montant imposable aurait dépassé de 1 418 € le seuil de 1 830 € et le montant de son AAH annuel aurait donc diminué d'autant (soit 118 € par mois).

de l'âge du souscripteur au moment du déclenchement de la rente : 30 % s'il est âgé de moins de 50 ans ; 50 % de 50 à 59 ans ; 40 % de 60 à 69 ans et 70 % de plus de 69 ans. Cet abattement peut être complété par l'abattement de 2 352 € pour une personne invalide (voir encadré ci-dessus).

Exemple : un allocataire de l'AAH âgé de 49 ans touche une rente de 2 500 € par an au titre de son contrat épargne-handicap. Vu son âge, il bénéficie d'un abattement fiscal de 30 %. Ce qui revient à dire que le montant imposable est égal à $2 500 \times 0,7^{(2)} = 1 750$ €. Cette somme étant inférieure à 1 830 €, la Caf ne la prendra pas en compte pour le calcul de l'AAH.

Retirer de l'argent, c'est possible

Si le souscripteur a besoin de récupérer toute ou partie de son épargne, il peut, selon les clauses en vigueur, effectuer ce qu'on appelle un rachat partiel ou total. La somme qu'il va retirer sera constituée de capital et d'intérêts. Seuls ces derniers entrent en compte pour le calcul de son AAH, comme dans le cas de Sylvie Goulin. Comme pour n'importe quel contrat d'assurance-vie, si le rachat intervient après huit ans, ces intérêts bénéficient d'un abattement fiscal de 4 600 € par an pour une personne seule (9 200 € par an pour un couple). Auquel s'ajoute l'abattement de 2 352 € pour une personne invalide

(voir encadré ci-dessus). Concrètement, seule la partie supérieure à 6 952 € (4 600 + 2 352) – ou 4 600 € si vous n'êtes pas invalide – sera donc considérée comme une ressource par la Caf. Si les intérêts sont inférieurs à ce montant, le rachat n'aura aucun impact sur l'AAH. Cet abattement est renouvelable chaque année. Lorsque le rachat intervient avant huit ans, seul s'appliquera l'abattement de 2 352 € pour invalidité, si le souscripteur est concerné.

À savoir : l'établissement financier détenant votre contrat peut, à votre demande, effectuer une simulation de cette répartition entre capital et intérêts. Cela vous permettra de connaître le montant maximal que vous pouvez retirer sans que cela fasse baisser votre AAH.

Choisir l'imposition sans impact sur l'AAH

Reste ensuite à choisir le bon mode d'imposition pour ces intérêts perçus. Deux possibilités s'offrent au souscripteur :
1 - Les réintégrer dans son revenu imposable. Les gains seront alors soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu.
2 - Opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire. Cette taxation forfaitaire dépend de la durée de détention du contrat (15 % après quatre ans, 7,5 % après huit ans).

Avant de verser l'argent au titulaire du contrat, l'assureur prélève alors le taux

correspondant pour le compte du trésor public, sans tenir compte des abattements auxquels il peut prétendre. Si, après calcul, l'administration fiscale considère qu'elle a perçu plus que ce qu'elle devait, elle va donc rembourser le contribuable l'année suivante. Mais comme il y a eu existence d'une assiette imposable, les intérêts seront alors considérés comme un revenu par la Caf, ce qui peut donc impacter le montant de l'AAH.

« Si les intérêts sont inférieurs au montant de l'abattement fiscal (4 600 € ou 6 952 € avec l'abattement invalide), il ne faut pas opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire », recommande Frédéric Hild. Au-delà, il faut sortir la calculette pour voir la solution la plus intéressante. ▶

par Franck Seuret

(1) Certains contrats d'assurance-vie prévoient le versement à un bénéficiaire en cas de décès du souscripteur ; d'autres, le versement au souscripteur lui-même lorsqu'il est en vie au terme du contrat.

(2) 70 % seront donc pris en compte.

Vaccination obligatoire : piquêre de rappel pour tout comprendre

Le gouvernement a annoncé son intention de rendre obligatoires onze vaccins pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018. Depuis, la polémique grandit et les anti-vaccins se font entendre. Alors que certains mettent en avant un geste civique, les détracteurs dénoncent une « loi liberticide ».

Que souhaite la ministre de la Santé ?

Aujourd'hui, trois vaccins infantiles sont obligatoires contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.

Huit autres restent recommandés : coqueluche, pneumocoque, hépatite B, méningocoque C, rougeole, oreillons, rubéole et Haemophilus influenzae. Ce sont ces derniers que la ministre de la Santé souhaite rendre obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018. L'obligation ne sera pas rétroactive. Agnès Buzyn évoque une obligation pour une durée limitée, de cinq à dix ans. Objectifs : renforcer la protection de la population et faire face à la recrudescence des cas de certaines maladies comme la rougeole. Le vote de cette loi intégrée au projet de loi de financement de la Sécurité sociale se fera à la fin de l'année.

Pour qui ?

Cette obligation vaccinale concerne uniquement la petite enfance et la primo-vaccination. Pour que

la protection soit optimale dans la population, tous les rappels devront être effectués de même qu'un rattrapage chez les autres enfants.

L'administration de plusieurs vaccins en même temps est-elle dangereuse ?

Non. L'organisme des tout-petits peut réagir simultanément à plusieurs antigènes différents. En effet, le système immunitaire est en mesure de prendre en charge de nombreux vaccins. De plus, les injections de vaccins combinés sont privilégiées et évitent de multiplier les piquêres.

Qu'en pensent les Français ?

Ils se méfient des vaccins. D'après un sondage Odoxa pour *Le Figaro* et Franceinfo, publié le vendredi 7 juillet, 56 % des personnes interrogées se déclarent opposées à cette possible obligation. Au contraire, 44 % y sont favorables.

Ces dernières années, la méfiance à l'égard des vaccins n'a fait que croître. Une enquête conduite dans soixante-sept pays sur 65 000 personnes, publiée en septembre 2016, rapportait que plus de quatre Français sur dix ne faisaient pas confiance à la vaccination. Ils étaient également 17 % à douter de leur efficacité et 12 % à ne pas juger importante la vaccination infantile. Cette réticence est accentuée dans le camp des anti-vaccins depuis la polémique du vaccin H1N1 contre la grippe A en 2009, accusé de provoquer des effets secondaires.

Quel risque si on ne se soumet pas à cette obligation ?

La ministre de la Santé a indiqué que les familles qui refuseraient de faire vacciner leurs enfants ne pourront bénéficier d'une exemption. Cependant, il n'existera pas de sanction pénale ou d'amende pour les familles qui s'opposent à cette vaccination élargie. Toutefois, la ministre a indiqué qu'un enfant

Vaccin et autisme, un lien controversé

Près d'une centaine de familles ont lancé une action de groupe, en septembre, contre quatre laboratoires pharmaceutiques : Sanofi, Pfizer, Eli Lilly et GlaxoSmithKline. L'association Autisme Vaccinations, qui initie ce mouvement, dénonce un lien entre la vaccination et l'autisme et se bat afin d'obtenir réparation des dommages causés par l'autisme des enfants concernés.

Précisément, l'association met en cause le thiomersal, un composé contenant du mercure, utilisé comme conservateur. Par précaution, il a été retiré des vaccins en 2000.

Afin de conduire cette action en justice, l'association s'appuie sur une étude britannique du Dr Andrew Wakefield publiée dans une revue scientifique en 1998. Cette recherche mettait en avant un lien possible entre le vaccin rougeole-oreillons-rubéole et l'autisme. La méthodologie et les analyses du Dr Wakefield ont rapidement été dénoncées. La revue a finalement décidé de réfuter totalement les résultats de cette étude dont les conclusions ont été invalidées.



© Fotolia

qui se retrouverait avec un handicap en raison d'une absence de vaccin pourrait mettre en cause pénalement ses parents. Dans ce cas, ces derniers risqueraient deux ans de prison et 30 000 d'euros d'amende.

par Johanna Amselem

Huit vaccins restent actuellement recommandés : coqueluche, pneumocoque, hépatite B, méningocoque C, rougeole, oreillons, rubéole et *Haemophilus influenzae*. Ce sont ces derniers que la ministre de la Santé souhaite rendre obligatoires chez les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018. En plus des trois déjà incontournables : diphtérie, tétanos, polio.

Une loi, deux avis

POUR

Pr François Bricaire, chef du service des maladies infectieuses de l'Hôpital de La Pitié-Salpêtrière (Paris)

« La vaccination représente une nécessité car elle permet de lutter contre les pathologies infectieuses dont certaines peuvent entraîner la mort ou de graves séquelles. Aujourd'hui, les vaccins sont de très bonne qualité, bien tolérés et efficaces. Il n'y a aucun problème de vaccination chez les enfants. Ils ont un système immunitaire adapté et réagissent positivement.

Les anti-vaccins dénoncent un cadeau fait aux laboratoires ; je ne comprends pas cette accusation. L'industrie pharmaceutique demeure indispensable pour produire les vaccins.

J'estime que ces derniers ne doivent pas être une question de choix. C'est important de vacciner pour protéger immédiatement mais aussi d'entretenir la vaccination afin que les maladies, ou la plupart d'entre elles, ne réapparaissent pas. À partir du moment où il y a des réticences dans la population, il devient nécessaire de passer à l'obligation. Se vacciner est un geste civique pour se protéger et protéger les autres. »

CONTRE

Jean-Pierre Eudier, dentiste, membre de la Ligue nationale pour la liberté des vaccinations (LNPLV)

« La Ligue s'oppose à l'obligation de vaccination et dénonce une loi élaborée pour traquer les indésirables. La population doit nécessairement conserver une liberté de choix. Comme tous les médicaments, les vaccins comportent des points positifs et entraînent des effets secondaires. Si on nie ces effets secondaires, parfois sévères et documentés, on court à la catastrophe. Un vaccin perturbe indéniablement le microbiote intestinal de l'individu qui le reçoit. Pour le moment, la science ne connaît pas toutes les interactions entre les différents germes.

Je trouve dangereux que le discours actuel soit exclusivement à sens unique, *quasi* religieux. Les autorités de santé interdisent même le débat en leur propre sein et les conseils de l'ordre font taire les voix discordantes.

Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, ce n'est pas la vaccination qui a permis d'éradiquer la variole mais la stratégie d'isolement des patients mise en place par l'OMS. Le gouvernement censure la vérité et manipule les chiffres pour faire passer une loi liberticide d'essence totalitaire. Un tel texte serait contraire aux valeurs de la République. »

Ménopause, des réponses s'imposent

La ménopause arrive souvent plus tôt qu'on ne le pense : 51 ans en moyenne en France. Existe-t-il des spécificités liées à certains handicaps ? Des traitements ? Le point avec le Professeur Patrice Lopes, président du Groupe d'étude sur la ménopause et le vieillissement hormonal (Gemvi).

Faire Face : Infirmiété motrice cérébrale, sclérose en plaques, para ou tétraplégie : existe-t-il des spécificités de la ménopause liées au handicap ?

Pr Patrice Lopes : Il existe un risque de ménopause précoce, c'est-à-dire avant 40 ans, pour certaines maladies chromosomiques comme la trisomie 21, l'X fragile ou en lien avec des troubles de la thyroïde ou des glandes surrénales, après une chimiothérapie, par exemple. Mais dans les cas d'IMC, Sep, para ou tétraplégie, il n'y a pas de spécificités connues. La ménopause va apparaître de façon très variable d'une femme à l'autre, en présence comme en l'absence de handicap.

FF : Quels sont les symptômes classiques de la ménopause ?

Pr P.L : Il y en a principalement quatre : les bouffées de chaleur, les sueées nocturnes, la sécheresse vaginale et les douleurs articulaires. Certaines femmes ont aussi des troubles du sommeil, une baisse de libido, des troubles urinaires (besoins urgents, fréquents ou faux besoins, infections urinaires...) tandis que d'autres auront comme seul signe l'arrêt des menstruations.

Sans oublier que très fréquemment plus une femme a une ménopause jeune, plus elle a de symptômes et plus elle les aura longtemps.

FF : Quels traitements existent ?

Pr P.L : Il existe un traitement, le traitement hormonal de la ménopause (THM). En France, les hormones principalement prescrites sont l'estradiol et la progestérone naturelle ou la dydrogestérone. Il est réservé aux femmes qui ont des symptômes gênants car il présente des risques. Il accélère en particulier le développement de cancers hormonodépendants comme celui du sein. Le risque reste modéré, avec deux cas de cancers du sein pour 1 000 femmes traitées pendant cinq ans. La balance bénéfique/risque est alors à évaluer en concertation avec chaque femme.

FF : Le THM présente-t-il une balance bénéfique/risque différente en cas de handicap ?

Pr P.L : La médecine doit être individualisée : chaque cas diffère. Mais les femmes en fauteuil roulant ont souvent un sur-risque d'ostéoporose et donc de fractures, ce qui est plutôt un argument en faveur du THM. Il est en effet très efficace sur ce risque.

Celui-ci est évalué par un examen d'ostéodensitométrie, remboursé par l'Assurance maladie dans certains cas (faible indice de masse corporelle, ménopause précoce, antécédents de traitement par corticoïdes, etc.).

TÉMOIGNAGE

« Tous mes symptômes ont disparu ou presque sous traitement hormonal. »

Marie-Line, 50 ans, atteinte d'infirmiété motrice cérébrale (IMC), a connu les premiers symptômes de la ménopause à 42 ans.

« J'avais des douleurs atroces au ventre, des infections urinaires à répétition, des bouffées de chaleur, un mauvais sommeil, les cheveux qui tombaient. Comme ma gynécologue ne pouvait pas bien m'examiner car je ne peux pas mettre les pieds dans les étrières à cause de ma spasticité, ni monter sur la table sans aide, je suis allée à Paris dans le service de gynécologie adapté aux personnes en situation de handicap de la Pitié-Salpêtrière. Le médecin a confirmé ma ménopause et m'a mise sous traitement hormonal (THM). Tous mes symptômes ont disparu sauf la sécheresse vaginale, contre laquelle un complément alimentaire a été efficace.

Au bout de cinq ans et demi, j'ai arrêté progressivement le THM. Ça s'est très bien passé, les symptômes ne sont pas réapparus. Un vrai soulagement car je devais faire des examens tous les trois mois pour surveiller mon taux de sucre et de cholestérol dans le sang et c'était assez contraignant. »



© DR

« La médecine doit être individualisée : chaque cas diffère. Mais les femmes en fauteuil roulant ont souvent un sur-risque d'ostéoporose et donc de fractures, ce qui est plutôt un argument en faveur du traitement hormonal de la ménopause. Il est en effet très efficace sur ce risque. »

FF : Le THM nécessite-t-il un suivi particulier ?

Pr P.L : Une fois le traitement instauré, il faut ré-analyser sa pertinence tous les ans. La recommandation actuelle ? Le prescrire à la plus petite dose et le moins longtemps possible. Le suivi gynécologique, lui, ne change pas : une mammographie tous les deux ans, un frottis tous les trois ans. Il est généralement mieux respecté chez les femmes sous THM puisqu'elles sont revues tous les ans. C'est un argument de plus pour dédramatiser le THM qui, après avoir été prescrit à tort et à travers, ne concerne plus aujourd'hui que moins de 10 % des femmes ménopausées.

FF : Pourquoi le THM a-t-il si mauvaise presse ?

Pr P.L : À cause de l'étude américaine WHI. Elle a montré que le THM augmentait le risque de cancer du sein et d'accident vasculaire cérébral. Mais les hormones utilisées étaient différentes du THM "à la française" et les femmes étaient traitées jusqu'à 20 ans après leur ménopause alors que c'est au cours des dix premières années que les bénéfices surpassent les risques.

Sans nier les effets secondaires du THM, il faut donc relativiser les résultats de l'étude WHI. D'autant que ses dernières données sont rassurantes : la mortalité par cancer (toute cause) n'est pas affectée par le THM à long terme.

FF : Quand le THM est contre-indiqué, y a-t-il d'autres moyens d'atténuer les symptômes ?

Pr. P.L : Oui ! Certains antidépresseurs sont efficaces sur les bouffées de chaleur ; des lubrifiants et hydratants pallient la sécheresse vaginale ; ne pas manger épicé, éviter l'activité physique le soir, aérer la chambre, s'endormir au calme limitent les sueurs nocturnes.

Des matelas et des coussins dits rafraîchissants sont aussi supposés réduire la gêne liée aux bouffées de chaleur. Enfin, des compléments alimentaires à base de phytoestrogènes (exemple : isoflavones de soja) améliorent aussi les symptômes chez 50 % des femmes : mais il faut savoir qu'ils ne sont pas plus efficaces qu'un placebo !

FF : Les traitements fréquemment prescrits dans le cadre de l'IMC, la Sep, d'une spasticité... peuvent-ils

avoir une influence sur la ménopause ou interagir avec le traitement de la ménopause ?

Pr P.L : Je ne connais pas de traitement ayant une influence sur la ménopause ou l'efficacité du THM. À l'inverse, l'estrogène par voie orale peut modifier le métabolisme du foie et donc avoir une incidence sur l'effet de certains médicaments. C'est la raison pour laquelle la forme en patch, crème ou gel est préférée quand il existe des traitements concomitants. ▶

propos recueillis par Adélaïde Robert-Géraudel

TÉMOIGNAGE

« La ménopause ? Une libération ! »

Sylvie, 57 ans, atteinte d'une myopathie, vit partiellement en fauteuil depuis une quinzaine d'années. Ménopausée à 52 ans.

« Je consulte très peu en gynéco parce que peu de cabinets sont accessibles. Ma dernière visite, c'était il y a deux ou trois ans, à l'hôpital, pour un frottis. Le médecin ne m'a pas parlé de la ménopause et moi non plus. Pour cause, c'est passé comme une lettre à la poste ! Pas de symptômes, pas de traitement. Juste soulagée d'être débarrassée des "ragnagnas" : une libération ! »



© Fotolia

Se mettre au vert

Le jardin thérapeutique offre un bouquet de bienfaits aux personnes en situation de handicap moteur, accompagnées de professionnels. Il stimule les sens, détend, maintient ou améliore la santé.

Favoriser la socialisation : un autre atout du jardin thérapeutique.

SUR LE WEB

Le site animé par Jérôme Pellissier
www.jardin-therapeutique.net

Le jardin prend soin de nous. Jardiner soigne. À la suite d'un accident, Jeanne⁽¹⁾ ne marchait plus, n'éprouvait plus le désir de sortir de sa chambre d'hôpital, de suivre la rééducation ni de parler avec la psychologue. Son neveu l'a incitée à venir dans le jardin où elle s'est sentie mieux.

Peu à peu, grâce aux sensations retrouvées, elle a repris contact avec son corps associé, depuis des mois, aux soins et à la souffrance. Elle a parcouru ce coin de verdure, accompagnée puis seule, et partagé quelques activités de jardinage. Le psychologue l'a rencontrée dans ce lieu, démarrant chaque visite par des questions sur ce qu'elle y avait observé et ressenti. En évoquant cela, elle a pu enfin parler d'elle.

du jardin sans faire grand-chose. « Elle prendra le contre-pied de certains jardiniers qui, à force d'être à fond dans le faire, peuvent négliger les dimensions sensorielles, les aspects liés à la rêverie, aux échanges avec les végétaux et les animaux, à la méditation que favorise tout particulièrement la nature », avance Jérôme Pellissier. Une autre vivant à domicile peut tout à fait suggérer à son kinésithérapeute de lui dispenser des séances en extérieur, de rejoindre un jardin partagé accessible, d'installer des bacs adaptés⁽³⁾ sur son balcon, dans sa cour ou encore de profiter d'un parcours santé pour gagner en énergie... verte. ▀

par Katia Rouff-Fiorenzi

Fertiliser l'humeur

Aux personnes handicapées motrices, notamment celles en institution, le jardin thérapeutique propose des activités favorisant la socialisation, maintenant ou améliorant la santé. Elles sont encadrées par des soignants, des travailleurs sociaux, des psychologues. « Il ne suffit pas qu'une institution bénéficie d'un jardin pour qu'il soit thérapeutique. Un professionnel doit y mener des activités liées à des soins », précise Jérôme Pellissier, docteur en psychologie et auteur d'un ouvrage sur le sujet⁽²⁾. Par exemple, un kinésithérapeute proposera à son patient des gestes thérapeutiques (porter un arrosoir, ratisser) lors d'une séance de rééducation en plein air, plus agréable qu'entre quatre murs.

Méditer dans l'herbe

Chacun jardine à la mesure de ses capacités. Une personne lourdement handicapée peut profiter

TÉMOIGNAGE

« Prendre l'air et discuter. »

Armel-Auguste Biron, 79 ans, amputé des deux jambes.

« J'ai participé à la création d'un jardin thérapeutique dans mon Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) le Château d'Ève (Oise). Ayant jardiné toute ma vie, j'ai pu conseiller l'équipe soignante et l'entreprise Terramie* dans le choix des végétaux et des animaux : poules et cannes que je nourris chaque matin. L'occasion de prendre l'air et de discuter. »

* Spécialisée dans la création de jardins thérapeutiques - www.terramie.fr

(1) Le prénom a été changé.

(2) *Jardins thérapeutiques et hortithérapie* (Éd. Dunod, 2017, 29,90 €).

(3) Le collectif La Valise vend par correspondance le bac en kit TERRAform Tél. : 02 51 82 21 87.



sourire à la vie!

1^{ER} RÉSEAU EUROPÉEN DES PROFESSIONNELS DE L'ORTHOPÉDIE

ortho team vous présente les produits de son partenaire Bauerfeind, spécialiste de la mobilité et du bien-être.

Des produits de haute qualité pour des patients à haut niveau d'exigence!

Le port d'une orthèse Bauerfeind fera toute la différence lorsqu'un déficit proprioceptif est constaté ; l'orthèse Bauerfeind deviendra le dispositif médical efficace lors de traumatismes.

ortho team est un réseau d'orthopédistes-orthésistes indépendants. Contactez votre professionnel le plus proche pour un complément d'information.



BAUERFEIND®

Ces dispositifs médicaux sont des produits de santé réglementés qui portent, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Marqueur CE : Bauerfeind
© Copyright 2017, ortho team, La Roche sur Yon - France. Tous droits réservés - 25 septembre 2017.

VOTRE QUOTIDIEN
MÉRITE CE QU'IL Y A
DE MEILLEUR

Rejoignez-nous sur www.ortho-team.fr et sur notre page 

portfolio

Olivier Carpentier

Il répète qu'il est amateur. Un passionné depuis l'enfance, formé par sa curiosité et ses lectures de revues spécialisées et techniques. Olivier Carpentier semble même étonné de susciter autant d'intérêt avec ses visuels du Hellfest 2017. Lancé en 2006, ce gigantesque festival de hard-rock-métal se déroule le troisième week-end de juin à Clisson, en Loire-Atlantique, et il le couvre depuis ses débuts.

Cette année, il s'est focalisé sur le public handicapé. Comme nombre de photographes, lui aussi a réalisé une image de celle qui a enflammé les réseaux sociaux : une jeune femme en fauteuil roulant portée par la foule (*page ci-contre*). Cet enseignant de biologie et microbiologie en lycée agricole dit modestement capturer de petits moments de vie. Au Hellfest 2017, Olivier Carpentier en a livré de grands.

Valérie Di Chiappari

Olivier Carpentier en cinq dates

1980

À 19 ans, un accident de la circulation le rend « *PMR transitoire pendant quelques années* ». Il se déplace alors en fauteuil roulant ou avec des cannes. Pendant de nombreuses années, il s'implique, au sein de la Mutualité sociale agricole, dans des campagnes de prévention des accidents et de défense de l'accessibilité.

1996

Il intègre un collectif de photographes amateurs de Loire-Atlantique, "Images et création" à Gétigné. L'occasion d'échanges, de confrontation des pratiques et des regards. Ses sujets de prédilection ? Les musiciens, la nature, le graphisme et le minimalisme.

2006

Couvre son premier Hellfest. Au cours des onze années

qui vont suivre, il va pouvoir constater les réalisations en matière d'organisation, d'accueil et d'accessibilité afin que les festivaliers en situation de handicap puissent profiter de l'événement aussi bien que les autres. Dès 2009, une équipe est d'ailleurs spécifiquement dédiée à ce public.

2015

Exposition en binôme à Clisson sur le festival. Lui propose des photos aux couleurs soutenues réalisées en numérique, sa collègue des visuels en noir et blanc, en argentique.

2017

Projet de revenir à des procédés photographiques anciens : papier salé, collodium humide, sténopé. Souhaite aussi mettre en œuvre une nouvelle exposition sur le Hellfest.

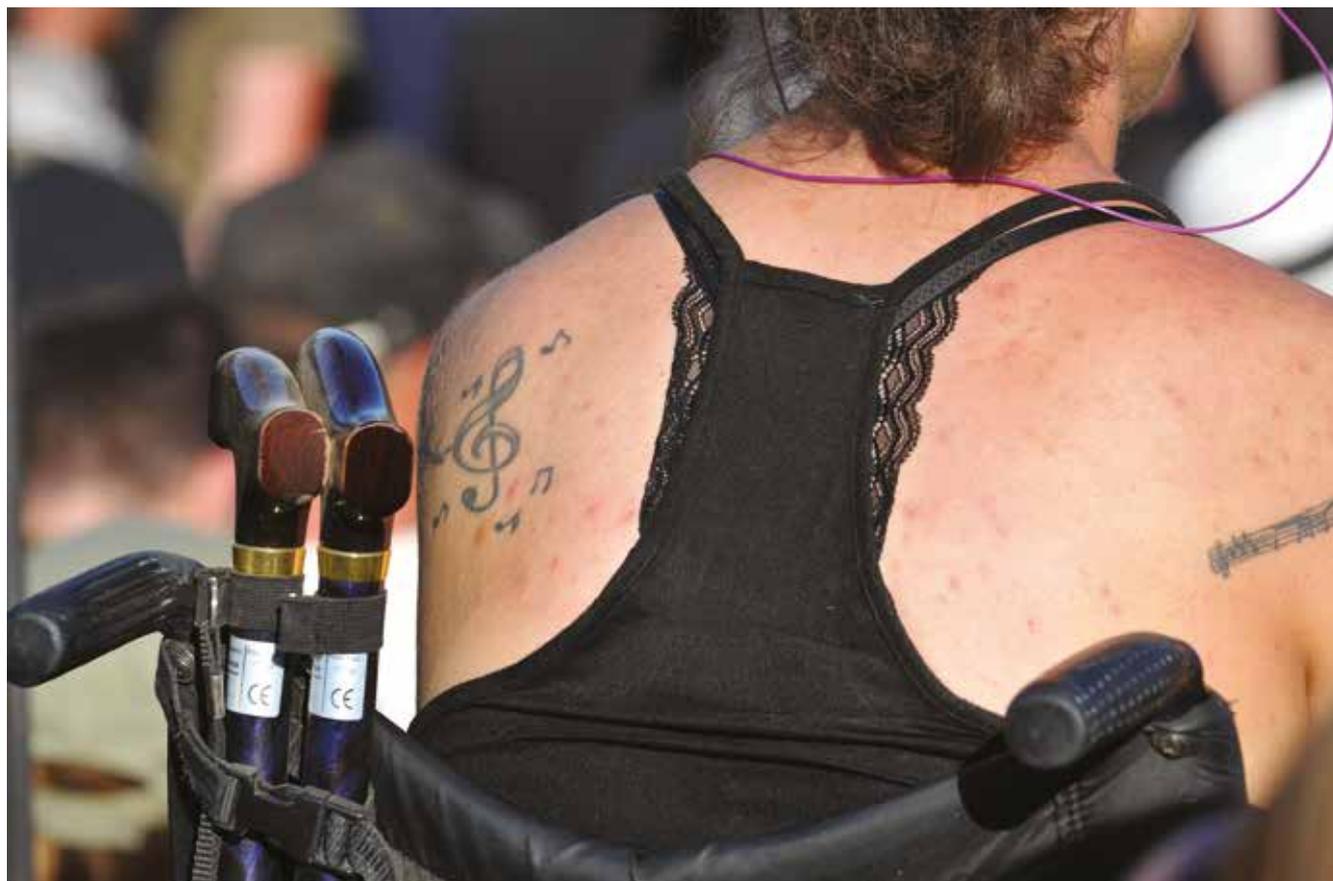




« Des millions de personnes l'ont vue sur les réseaux sociaux. Morgane est une fan de musique métal venue de la région bordelaise. Par concert, elle va jusqu'à faire quatre "slams"* avec la complicité de tous les festivaliers. Elle aura été sur les écrans des principaux concerts, avant de faire le buzz sur tous ceux de la Toile. »

* Action consistant à se laisser porter par la foule, généralement en étant allongé. Ainsi portée à tour de rôle par les spectateurs à bras tendus, la personne semble naviguer au-dessus de la foule.

« Un point commun à tous les festivaliers, quelque 60 000 par jour pour cette douzième édition : la musique dans la peau. »



« R., Ed et Simon, britanniques, en sont à leur quatrième Hellfest. *A great organization** et une grosse ambiance pour le groupe Saxon. »

* Une formidable organisation.



« Aperçus de loin grâce au joli chapeau rose, je m’amuse du rôle de l’accompagnante. Ici aussi, on est dans l’esprit du festival. »

« Look enflammé, bière (pas toujours avec modération) et Rock’n Roll. »





« Au Hellfest, il est possible, en s'y prenant à l'avance, de se placer devant la scène du groupe qui va faire son bonheur. »



« Graff' et affichettes sur le chemin, très praticable, des scènes. »

« Un p'tit coin de parapluie, un p'tit coin de Paradis, à la "Fête de l'Enfer"... »



13 > 19
NOV 2017

SEMAINE
EUROPÉENNE

POUR

L'EMPLOI

DES

PERSONNES
HANDICAPÉES

www.semaine-emploi-handicap.com

PAR LADAPT



Son **HANDICAP** ne l'a pas empêché de développer des compétences
#SEEPH2017 #SANSLIMITES



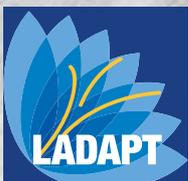
Olivier Pleindoux

Consultant formateur comptable

francetélévisions
bien différents bien ensemble

20
AN

RTL



www.ladapt.net



FONDATION HANDICAP
malakoff médéric



groupe pomona



BNP PARIBAS



SIEMENS



CRÉATEURS D'ENTREPRISE

Des outils pour ouvrir sa boîte



PROFIL

28 Entrepreneurs handicapés : petits mais costauds

MOTIVATIONS

30 Les bonnes (et moins bonnes) raisons de se lancer

ACCOMPAGNEMENT

32 L'union fait la force

REPORTAGE « **Tout mettre dans un grand chaudron.** »

CUMUL DES RESSOURCES

35 L'option gagnant-gagnant

FINANCEMENT

38 Aller chercher l'argent où il se trouve

PARCOURS DE CRÉATION

40 Limiter les risques

PROCHAIN DOSSIER

Objectif vacances

Profil

Entrepreneurs handicapés : petits mais costauds

7 000 à 8 000 travailleurs handicapés créent leur entreprise chaque année. La moitié en tant que micro-entrepreneurs, généralement avec des moyens financiers limités. Cependant, ils échouent moins souvent que la moyenne.

Sa vie, Audrey Vermeulen entend bien la mener comme elle veut. Créer sa propre agence d'architecture d'intérieur et de design faisait partie de ses projets. Tout juste est-elle passée à l'acte un peu plus rapidement que prévu, à 28 ans. La faute au syndrome d'Ehlers Danlis dont elle est atteinte et qui provoque, entre autres, des douleurs permanentes et une grande fatigabilité.

« Lorsque j'étais salariée, je n'avais aucune flexibilité alors que cette maladie invalidante est très fluctuante. Je voulais adapter mes horaires et ma charge de travail à mon état de santé. »

En 2012, la jeune Marseillaise lance donc Arcandy. Cinq ans plus tard, son agence compte sept collaborateurs.

18 000 € pour démarrer

7 000 à 8 000 travailleurs handicapés se mettent à leur compte chaque année. C'est certes peu, rapporté aux quelque 550 000 à 600 000 créations annuelles. « Mais le mouvement est loin d'être marginal », souligne Sabrina Mary, la directrice des pôles accompagnement et réseaux de l'Union professionnelle des travailleurs indépendants handicapés (Uptih). Selon la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, 7 % des travailleurs handicapés en emploi exerçaient comme indépendants, en 2013, tous statuts confondus.

L'avènement d'un nouveau régime en 2008 a dopé le développement de l'entrepreneuriat : l'auto-entreprise, devenue depuis la micro-entreprise.

« Ce mouvement de fond concerne aussi les travailleurs handicapés, ajoute Sabrina Mary. La moitié des gens que nous accompagnons sont des micro-entrepreneurs. » (lire pages 32 à 34). La proportion est la même à l'Agefiph, qui soutient chaque année quelque 3 300 porteurs de projet. De petits projets très souvent : les besoins de financement s'élèvent, en moyenne, à 18 000 €.

440 €/mois pour les micro-entrepreneurs

La fortune est rarement au rendez-vous. En 2013, selon les dernières données disponibles de l'Insee⁽¹⁾, un indépendant classique (entrepreneur individuel hors micro-entreprise, gérant majoritaire de SARL, etc.) sur dix déclarait un revenu nul car il n'avait pas dégagé de bénéfices ou ne s'était pas versé de rémunération. Quant aux micro-entrepreneurs, ils avaient retiré en moyenne 440 € mensuels de leur activité.

De plus, l'aventure se solde fréquemment par un échec (lire aussi pages 40-41). Seules 49 % des micro-entreprises et 71 % des autres entreprises⁽²⁾ existent encore trois ans après leur création.

Mais les porteurs de projet en situation de handicap résistent

toutefois mieux, selon une récente étude de l'Agefiph : tous statuts confondus, leur taux de pérennité à trois ans s'élève à 71 %⁽³⁾.

Des possibilités de cumul

Pourquoi ? Sans doute parce que les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé ont le droit de cumuler, intégralement ou partiellement, leurs revenus d'activité avec leur AAH (lire pages 35 à 37). Idem pour les pensionnés d'invalidité. Là où de nombreux entrepreneurs doivent jeter l'éponge, faute de gagner correctement leur vie, les allocataires de l'AAH et pensionnés d'invalidité peuvent, eux, persévérer.

« Cette meilleure pérennité tend aussi à montrer l'efficacité de notre dispositif d'aide à la création d'activité », avance Anne Tourlière, directrice de l'offre de service de l'Agefiph. Près d'un entrepreneur handicapé sur deux est en effet soutenu par ce fonds. Il peut prétendre, sous certaines conditions, à une subvention forfaitaire de 5 000 €.

Le montant de cette enveloppe a certes baissé puisqu'en 2010, elle avoisinait 6 000 à 7 000 € et pouvait monter jusqu'à 12 000 €. Mais elle reste essentielle pour boucler le plan de financement. Surtout qu'elle vient en complément des autres aides possibles, publiques ou privées.

Et les porteurs de projets soutenus par l'Agefiph bénéficient

(1) Insee première n° 1604, juin 2016.

(2) Insee première n° 1595, mai 2016, et 1543, avril 2015.

(3) Direction de l'évaluation et de la prospective, mai 2016.



Selon la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, 7 % des travailleurs handicapés en emploi exerçaient comme indépendants, en 2013, tous statuts confondus.

© Fotolia

d'un accompagnement, avant et après la création. Or, toutes les études s'accordent à montrer qu'être appuyé(e) par un expert augmente les chances de survie de l'entreprise.

« Dans le cas des personnes en situation de handicap, on s'attache, en plus, à vérifier que leur projet est bien compatible avec leurs capacités », souligne Richard Hurth, directeur administratif et financier de BGE dans le Sud-Ouest. Au niveau national, ce réseau associatif d'aide à la création d'entreprise a suivi 2300 entrepreneurs handicapés, en 2016. « Beaucoup veulent exercer dans le secteur d'activité où ils travaillaient avant de devenir handicapé, poursuit-il. C'est logique puisqu'ils ont les compétences requises mais risqué car poursuivre dans cette branche peut aggraver leurs déficiences. On les aide alors à limiter les facteurs de risque. »

« Mon corps dit stop. »

Audrey Vermeulen en sait quelque chose. Elle vient de

“partager” son entreprise avec ses collaborateurs. « C'était mon agence, cela devient la nôtre, explique-t-elle. Architecte est un métier chronophage. On est constamment sous pression, soumis à des échéances. Et en tant que responsable, la charge de travail s'avère extrêmement lourde. C'est difficile de faire moins de 70 heures par semaine. Je me suis lancée en toute conscience. Mais j'ai voulu passer la main avant d'arriver à un point de non-retour. Mon corps dit stop. »

Audrey Vermeulen va désormais se consacrer à la formation, au conseil et à la recherche. Elle s'investit notamment au sein du Laboratoire d'intelligence collective et artificielle (lica-europe.org). Un laboratoire d'idées qu'elle a créé avec cinq autres personnes souhaitant « s'appuyer sur l'intelligence collective et les technologies du numérique pour répondre à des enjeux de société ». Une autre manière de mener sa vie comme elle la rêve. ▀

par Franck Seuret

Micro-entreprise ou Sasu ?

Un travailleur indépendant handicapé sur deux choisit le régime de micro-entrepreneur. Son succès tient notamment à sa simplicité : les charges sociales et l'impôt sur le revenu sont calculés de manière forfaitaire sur le chiffre d'affaires encaissé durant un mois ou un trimestre : 25 % pour un prestataire de services, par exemple (soit 250 € s'il a encaissé 1 000 € et donc 0 € s'il n'a rien vendu). Mais ce régime a également ses limites (plafond maximal de chiffre d'affaires autorisé, etc.).

Un autre statut a le vent en poupe auprès des porteurs de projets : la société par actions simplifiée unipersonnelle. La Sasu peut en effet être créée par une seule personne, sans autre associé. Surtout, son dirigeant est salarié et non travailleur indépendant. Il est donc affilié au régime général de la Sécurité sociale

Dans tous les cas, faites vous conseiller par un spécialiste de la création d'entreprise.

Motivations

Les bonnes (et moins bonnes) raisons de se lancer

Chômeurs en fin de droits, salariés en reconversion professionnelle contrainte ou désireux d'exercer autrement leur métier : les raisons d'entreprendre avec un handicap ne sont jamais, en soi, bonnes ou mauvaises... Tout dépend de leur mise en œuvre.

Parce que je ne trouve pas de travail

Ouvrir sa propre boîte quand la porte des autres reste close, pourquoi pas ? C'est d'ailleurs l'une des premières motivations des handipreneurs, majoritairement au chômage – voire en fin de droits – au moment de leur lancement.

« *Je n'ai pas eu le choix. Je ne retrouvais pas de travail dans l'informatique, ma passion, après un licenciement il y a neuf ans* », raconte Laurent Tétot qui, malgré une jambe invalide à 15 %, s'est installé à son compte comme plombier en 2014. Depuis,

il a acquis les compétences nécessaires à un chef d'entreprise pour faire tourner sa société.

Mais il estime toujours ne pas avoir l'âme d'un entrepreneur :

« *J'agis uniquement lorsque je suis au pied du mur, acculé.* »

Son tempérament l'incline naturellement vers le salariat...

Créer son propre emploi ne suffit pas toujours à trouver sa place.

Pour travailler à mon rythme

Le salariat, lorsqu'on souffre d'un handicap, peut devenir un enfer quotidien : transports non

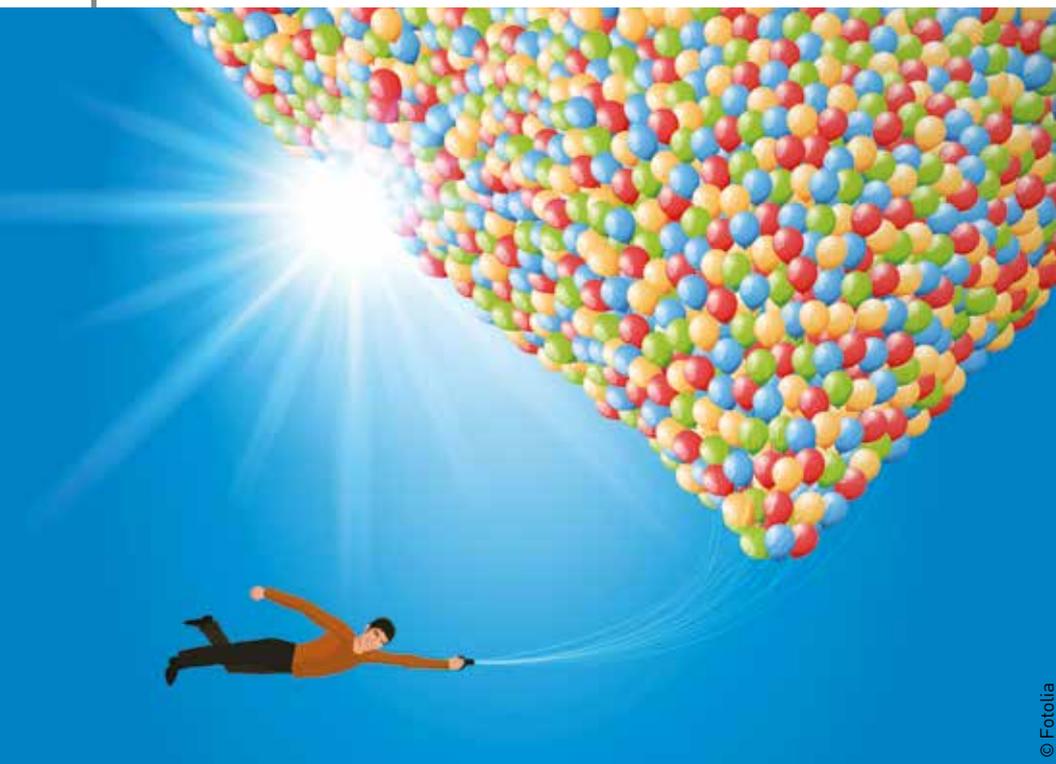
adaptés, horaires fixes sans possibilité d'aménagement, refus d'adaptation de poste... Exercer son métier (ou un autre) de façon indépendante peut alors apparaître comme la solution idéale. « *J'allais pouvoir travailler dans des conditions me convenant* », raconte Stéphane, atteint d'infirmité motrice cérébrale et ancien graphiste indépendant (lire page 41).

Mais travailler à son rythme ne signifie pas travailler moins. Gérer une société demande plus de temps et d'investissement. Et tout le monde n'a pas la capacité de travailler 40, 50, voire 70 heures par semaine.

Pour répondre à un besoin

Créer un produit ou un service améliorant le quotidien des personnes handicapées : en la matière, par leur expertise, les entrepreneurs confrontés au handicap ont une longueur d'avance. « *Mon grand atout, c'est mon handicap ! C'est ce qui fait que je suis légitime à cette place, que j'attire la sympathie, qu'on me dit : "On te fait confiance, tu sais*

Si exercer un métier de façon indépendante peut apparaître comme la solution idéale, gérer une société demande plus de temps et d'investissement.



© Fotolia



ce qu'il nous faut." », confirme Édouard Detrez. Ce joueur de tennis de 26 ans – en fauteuil depuis l'enfance – a lancé le Fauteuil roulant français (FRF)* en août 2015, à partir de son propre constat : il n'existait pas de « beaux » fauteuils roulants actifs fabriqués en France à un prix abordable.

Qui de mieux placés que vous, consommateurs en situation de handicap, pour connaître les besoins non couverts par le marché ? Attention, toutefois, à ne pas se tromper d'objectif en voulant trop aider les autres. Un adhérent de l'Union professionnelle des travailleurs indépendants handicapés (Uptih) a ainsi créé un service d'accompagnement des personnes handicapées dans leurs démarches administratives. Mais ses potentiels clients n'avaient pas les moyens de payer ce genre de service...

Pour faire ce que je veux

Être son propre patron sans avoir de compte à rendre, libre de son temps, de ses actes pour essayer de vivre de sa passion ou devenir riche... En théorie, entreprendre est toujours un gage de liberté.

Dans les faits, cela implique nombre de contraintes. « J'ai créé ma première



© Fotolia

entreprise à 25 ans. Je vendais des lithographies, raconte Christian, 50 ans, aujourd'hui menuisier à son compte. *J'ai pris le chiffre d'affaires pour le bénéfice net. Et je ne payais pas les charges : l'Urssaf m'a rattrapé. Je pensais que j'allais être riche... J'étais jeune et con ! Je me suis endetté et retrouvé à la rue pendant trois ans. Une société, ce n'est pas un jeu : il faut être responsable, accepter de rentrer dans un cadre.* » Attention, donc, à ne pas idéaliser le statut d'entrepreneur.

Pour en finir avec la discrimination

« Par passion et par colère », voilà la réponse que fait Cynthia Augustin lorsqu'on lui demande pourquoi elle a créé sa société

de cours de français en ligne. Passionnée de langues, cette titulaire d'un double master – Fle et ressources humaines – n'a jamais trouvé de poste stable. « Pas assez d'expérience », « trop de personnalité », etc. *Les recruteurs ont toujours un argument. Je suis une femme, noire, handicapée et surdiplômée... Je cumule les défauts !* » Des motifs de discrimination qu'elle espère contourner en étant son propre patron. Ce n'est pas toujours le cas : le handicap peut faire peur à des recruteurs comme à des clients. À tout le moins, Cynthia pourra s'appuyer sur sa personnalité – pro-active, volontaire et indépendante – pour s'épanouir dans sa nouvelle activité. ▀

* www.le-fauteuil-roulant-francais.fr

par Aurélia Sevestre

TÉMOIGNAGE

« J'avais envie de faire quelque chose qui change le quotidien des gens. »

Charlotte de Vilmorin, fondatrice de Wheeliz*, site de location de voitures aménagées entre particuliers.

Le mariage manqué d'un ami dans le sud de la France, faute d'avoir pu louer sur place une voiture adaptée à son handicap, lui a donné l'idée de créer Wheeliz. Charlotte de Vilmorin a lancé ce site de location de voitures aménagées entre particuliers en février 2015, grâce à une campagne de *crowdfunding* (20 000 € réunis).

Wheeliz propose aujourd'hui sept cents véhicules adaptés à la location à quelque cinq mille utilisateurs inscrits, emploie onze salariés à temps plein et compte parmi les start-up françaises modèles : elle a levé un million d'euros en mars 2017 pour poursuivre son développement. Notamment à l'international « puisque nous sommes les seuls au monde à proposer ce service », souligne sa dirigeante de 27 ans. Trois ans plus tôt, Charlotte de Vilmorin travaillait dans la publicité. « Je trouvais cela un peu superficiel. J'avais envie de faire quelque chose qui ait plus de sens, qui change le quotidien des gens... Alors, quand j'ai eu cette idée, j'étais tellement sûre du besoin et de mon désir que j'ai quitté mon CDI sur un coup de tête », avoue-t-elle.

Une confiance qu'elle n'a pas perdue en chemin malgré les difficultés, comme ce banquier incrédule qui n'a pas voulu lui ouvrir un compte professionnel ou ces assureurs qui refusaient de couvrir l'activité de Wheeliz parce qu'ils « n'allaient pas gagner d'argent avec nous ». La ténacité de Charlotte de Vilmorin et le fait d'être accompagnée « pour se sentir légitime et conforter sa posture d'entrepreneur » ont payé.

Un conseil aux porteurs de projet ? « Ne vous laissez pas dire que vous n'y arriverez pas, entre autres à cause du handicap. Sans lui, je n'aurais pas identifié ce besoin. Pour créer ce genre de société, il faut connaître les enjeux et les problématiques du quotidien des utilisateurs. J'ai une expertise sur ce sujet qu'une personne valide n'aura jamais. »

* www.wheeliz.com

Accompagnement

L'union fait la force

Fondée par des entrepreneurs en situation de handicap, l'Union professionnelle des travailleurs indépendants handicapés (Uptih) propose un accompagnement adapté aux porteurs de projet. Coaching, tutorat, mentorat, réunion de groupe... autant de façons de se faire aider et conseiller par des pairs expérimentés.

Quelle vocation ? Défendre les intérêts des entrepreneurs en situation de handicap* et accompagner les porteurs de projet. C'est pour cela que l'Union professionnelle des travailleurs indépendants handicapés (Uptih) est née en 2008, à l'initiative d'entrepreneurs en situation de handicap comme Didier Roche, fondateur aveugle des restaurants "Dans le noir", qui préside toujours l'association. « *La question de l'emploi des personnes handicapées est rarement abordée de façon positive, explique Sabrina Mary, chargée d'accompagnement. Oui, il y a des problèmes d'insertion mais il y a aussi des personnes qui réussissent : c'est le message qu'on veut faire passer, sans nier les difficultés.* »

* L'Uptih a ainsi œuvré pour que les entreprises assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) puissent recourir à des travailleurs indépendants handicapés pour y répondre. Ce que la loi Macron permet depuis janvier 2016.

Modules individuels ou collectifs

Pour aider ses adhérents à surmonter les obstacles inhérents à la création d'entreprise, l'Uptih a développé des modules d'accompagnement individuel sur mesure – coaching, tutorat et mentorat. Elle propose également des modules collectifs (atelier, réunion d'information) pour les entrepreneurs déjà installés (lire page 34).



© Fotolia

Les adhérents, selon l'avancement de leur projet et les besoins qu'ils formulent, sont orientés vers l'un ou l'autre de ces modules. « *Le coaching est généralement proposé en début de parcours : en cinq séances d'une heure avec un professionnel, il permet de clarifier les motivations et de s'assurer que le projet correspond bien à la vie que la personne entend mener, avec ses contraintes du fait ou non du handicap* », précise Sabrina Mary.

« *Pour le tutorat, nous mettons les porteurs de projet en relation avec des personnes (retraités, salariés, étudiants, etc.) dont les compétences ou l'expérience peuvent leur être utiles.* » Par exemple, un étudiant en "développement web" rompu à la création de sites internet pourra accompagner un porteur de projet sur le volet communication de sa société. Cet accompagnement sous forme de binôme, avec des rencontres régulières, dure en moyenne six mois.

Une soixantaine de personnes en ont profité en 2016. Il englobe toutes les étapes du parcours de création d'entreprise : étude de marché, organisation de l'activité – est-ce que je me lance seule, est-ce que je recrute ou est-ce que je sous-traite ? –, aspect communication, plan de financement à trois ans, etc.

Une aide en plus des autres dispositifs

Mais attention : l'Uptih ne réalisera pas votre business plan à votre place ! L'association intervient en complément d'autres dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise (lire encadré ci-contre). « *Nous proposons un cadre, un accompagnement par des bénévoles. Parmi ceux-ci, nous avons des professionnels, des gens de Polytechnique comme des entrepreneurs. Mais nous ne sommes pas des prestataires de services !* » L'Uptih fonctionne en effet davantage comme un



L'Union professionnelle des travailleurs indépendants handicapés (Uptih) intervient en renfort d'autres dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise. En ce sens, elle fonctionne davantage comme un syndicat, avec une cotisation annuelle de 120 € permettant à ses cinq cents adhérents de recevoir l'aide nécessaire pour mener à bien leur projet.

syndicat, avec une cotisation annuelle de 120 € permettant à ses cinq cents adhérents d'être aidés dans leurs démarches par des pairs.

En ce sens, l'Union a également initié un dispositif de mentorat : un jeune entrepreneur est mis en relation avec un chef d'entreprise expérimenté dans le même secteur d'activité. Une façon d'obtenir des réponses concrètes sur des problématiques vécues comme "comprendre le fonctionnement du RSI" ou "répondre à un appel d'offres". « Les conseillers des chambres de commerce et d'industrie peuvent être compétents. Mais ils ont rarement créé eux-mêmes une entreprise », fait remarquer Sabrina Mary.

Encore moins en ayant la contrainte d'un handicap à gérer... Or, à l'Uptih, c'est la première chose qu'on observe : « Les porteurs de projets ignorent les aides et dispositifs de l'Agefiph (lire page 38). Certains arrivent

encore en ayant déjà créé leur auto-entreprise en ligne, une démarche qui les prive de la subvention de ce fonds ! » Parce qu'un (futur) chef d'entreprise averti en vaut deux. ▶

par Aurélia Sevestre

Handipreneurs : vos interlocuteurs

Se faire accompagner est l'une des premières clefs de la réussite d'une entreprise. Différentes structures existent pour être suivi(e) par des experts et/ou des pairs à chaque étape de son projet.

BGE

Depuis sa création, ce réseau associatif national – des anciennes boutiques de gestion – a accompagné la création et la reprise de plus de 350 000 entreprises. Chaque année, les conseillers BGE suivent 2 300 porteurs de projet d'entreprise en situation de handicap.

Dans le cadre d'une convention avec l'Agefiph, ce suivi global – étude de marché, plan d'affaire, conseil juridique, etc. –, gratuit, dure trois ans. bge.asso.fr

Agence France Entrepreneur

Une véritable mine. Outre les incontournables conseils sur les différentes étapes de la création, ce réseau recense les aides financières existantes, les concours, etc. Il vous oriente vers les bons interlocuteurs selon votre projet (création ou reprise d'entreprise), le type d'activité que vous souhaitez développer (commerciale, artisanale, libérale) et votre adresse. afecreation.fr

Les réseaux d'entrepreneurs

Croissance Plus (réseau de dirigeants de petites et moyennes entreprises), le Centre des jeunes dirigeants (CJD) ou encore le Réseau Entreprendre (14 000 chefs d'entreprise bénévoles) : tous apportent un précieux soutien pour développer son activité. L'annuaire en ligne placedesreseaux.com en répertorie des centaines, par secteur d'activité. reseau-entreprendre.org croissanceplus.com www.cjd.net

Business Network International (BNI)

Ce réseau d'affaires fonctionne sur la recommandation de ses membres. « Nous sommes obligés d'être assidus, avec des rendez-vous hebdomadaires. Cela me coûte 1 200 € par an mais c'est un réseau efficace pour développer son chiffre d'affaires », assure Laurent Tétot, plombier en situation de handicap à son compte. bnifrance.fr

Les junior entreprises

Étude de marché, business plan, création d'un site internet... Les créateurs d'entreprise peuvent confier ces missions à des étudiants des grandes écoles issus de junior entreprises (JE) pour un service de qualité à moindre coût. junior-entreprises.com

Contact :

Uptih - 24, rue de l'Est - 75020 Paris
(uniquement sur rendez-vous)
Tél. : 01 43 79 13 06
www.uptih.fr

Reportage

« Tout mettre dans un grand chaudron. »

Plongée dans un atelier d'accompagnement collectif de travailleurs indépendants handicapés. Au service du développement de leurs activités respectives.

Rendez-vous au quatrième étage de la Ruche, le bel espace de coworking de l'Est parisien où l'Union professionnelle des travailleurs indépendants handicapés (Uptih) a emménagé il y a quelques mois. Ce matin-là, une poignée d'entrepreneurs est venue participer à un atelier de co-développement. Au programme : l'entraide et l'échange d'expériences pour faire émerger des solutions. Le principe est en effet de « tout mettre dans un chaudron », rappelle Aurore, la bénévole animant cette session.

Face à elle, se trouve José qui a créé son cabinet de recrutement il y a neuf ans. Avec pour ambition de promouvoir la diversité. Il est en pleine remise en question de ses pratiques et se dit ouvert

à toute proposition. À côté de lui, Anne est coach, thérapeute et formatrice spécialisée dans l'accompagnement du handicap. La démarche de co-développement lui est familière. Contrairement à Marc, adhérent de l'Uptih depuis seulement quelques mois. Laura, chargée de mission, et Hanta, animatrice régionale Rhône-Alpes de l'Union, qui intervient via Skype, complètent l'effectif.

De nouvelles pistes à explorer pour recruter

José fournit la première problématique à travailler. Il dit avoir du mal à trouver des candidats handicapés et se heurter aux exigences de ses clients lorsqu'il trouve une personne avec de l'expérience mais pas le diplôme demandé. Chacun pose quelques questions pour mieux cerner le problème. Quels profils ? Quelles régions ? Quels diplômes ? Puis propose. « Pense aux centres qui forment au téléconseil », dit Hanta. « Cela n'est pas le diplôme qui fait l'homme ou la femme », ajoute Anne, invitant José à construire un nouvel argumentaire pour convaincre ses clients, avant de lui suggérer de se rapprocher des entreprises adaptées pour trouver des candidats.

Prendre des stagiaires école, inviter le client à former un tuteur sont encore des pistes explorées avant de passer à la problématique de Marc. S'il cherche surtout un nouvel

emploi salarié dans l'informatique, il voudrait aussi développer son activité de formateur sans perdre trop de temps à "réseauter". C'est sa première quête qui retient d'abord l'attention des participants. Anne invite Marc à changer de point de vue, à voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide. Mais José n'est pas d'accord. « Les discriminations dans l'informatique, liées notamment à l'âge, sont une réalité. » Il propose à Marc de se rapprocher d'un cabinet de recrutement dédié aux cadres seniors.

Des contacts à varier pour booster son activité

Avec ce sujet sensible, une légère tension s'est installée. Aurore a dû rappeler que le but était de repartir avec des idées neuves et plus d'énergie que lorsqu'on était arrivé. La solution de José est donc venue à point nommé et chacun peut se concentrer sur le deuxième problème de Marc. Pour proposer ses services de formateur aux TPE et PME, Anne lui dit de contacter les Opca qui financent les formations des salariés. José en a justement une liste. Plus audacieux, elle suggère de contacter le Medef, faisant valoir que l'organisation patronale est elle-même en contact avec les centres de formation. La solution n'est pas toujours là où l'on pense qu'elle se trouve : l'intelligence collective a ses vertus. ▀

par Corinne Manoury

Un accompagnement en mouvement

Corosol, le programme d'accompagnement collectif de l'Uptih se veut évolutif et vivant. Créé en juin 2016 comme collectif de cotraitance avec douze travailleurs indépendants handicapés impliqués, il est devenu en 2017 programme d'accompagnement par le co-développement et l'échange entre pairs.

Une équipe d'animateurs-facilitateurs anime des ateliers dans des intervalles d'un mois à six semaines. L'idée ? Dynamiser le programme par la diversité des formats, des styles et des modalités. Mais toujours dans le respect de ses règles d'or : être à l'écoute, bienveillant et disponible ; accueillir positivement et sans jugement les idées de chacun.

L'option gagnant-gagnant

Travailler tout en percevant une allocation adulte handicapé ou une pension d'invalidité du régime général est possible. Et si reprendre une activité professionnelle peut entraîner la réduction ou la suspension de vos prestations, au final vous ne serez jamais perdant(e).

440 € par mois : voilà ce que gagne, en moyenne, un auto-entrepreneur, selon l'Insee⁽¹⁾. 500 € s'il n'exerce pas d'activité salariée par ailleurs. Pas bien lourd ! Mais s'il bénéficie de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'une pension d'invalidité, il pourra cumuler, intégralement ou partiellement selon les cas, ses revenus d'activité avec ses prestations.

AAH + revenus d'activité : cumul intégral pendant six mois, partiel ensuite

Vous avez droit de percevoir intégralement votre AAH avec les revenus issus de votre activité professionnelle pendant six mois⁽²⁾. Cette période de cumul intégral démarre le mois de création de votre entreprise et non le mois durant lequel vous percevez vos premiers revenus.

Exemple : si vos revenus nets imposables mensuels s'élèvent à 1 500 €, vous toucherez durant six mois 1 500 € + 810,89 € d'AAH, soit 2 310,89 €.

À partir du septième mois, vos revenus d'activité seront pris en compte pour le calcul du droit à l'AAH et de son montant. Mais un abattement s'y appliquera.

(1) Insee première n° 1604, juin 2016.

(2) Plus précisément, la durée cumulée du bénéfice de cette disposition ne peut pas excéder six mois, fractionnable, par période de douze mois glissants (par exemple : mois 1,3,4,7,8 et 12).



Voilà la formule de calcul à retenir.
Montant de votre AAH = montant de l'AAH à taux plein - [(vos revenus nets mensuels imposables x 0,6) - (30 % du Smic brut x 0,4)].

© Fotolia

Si vos revenus nets imposables sont inférieurs à 30 % du Smic brut

Vous bénéficierez d'un abattement de 80 % sur ces ressources. Autrement dit, seuls 20 % seront pris en considération pour le calcul de l'AAH.

Exemple : votre activité vous rapporte 400 € nets imposables par mois. La Caf n'en prendra en compte que 20 %, soit 80 €. Le montant de votre AAH sera donc égal à 810,89 - 80 € = 730,89 €.

Si vos revenus nets imposables sont supérieurs à 30 % du Smic brut

L'abattement sera égal à 80 % pour la tranche de revenus inférieure ou égale à 30 % du Smic brut mensuel (sur une base de

151,67 heures) et 40 % pour la tranche de revenus supérieure.

Exemple : Votre revenu net imposable s'élève à 1 500 € par mois. La première tranche correspond à 30 % du Smic brut mensuel qui atteint 1 480,27 €, soit 444,08 €. Sur cette première tranche, seuls 20 % de vos ressources seront pris en compte pour le calcul de l'AAH : 0,2 x 444,08 € = 88,81 €.

La deuxième tranche, elle, correspond à la différence entre ces 444,08 € et vos 1 500 € nets, soit 1 055,92 €. Sur cette deuxième tranche, seuls 60 % seront pris en compte pour le calcul de l'AAH : 0,6 x 1 055,92 € = 633,55 €. Au total, la Caf considérera donc que vos ressources se sont élevées à 722,36 € (= 88,81 € + 633,55 €). Le plafond de ressources



ouvrant doit à l'AAH étant fixé à 810,89 €, le montant de votre AAH différentielle sera égal à $810,89 - 722,36 = 88,52$ €.

Une fois mathématiquement simplifiée, la formule de calcul à retenir est la suivante :

Montant de votre AAH =
montant de l'AAH à taux plein -
[(vos revenus nets mensuels
imposables x 0,6) - (30 % du Smic
brut x 0,4)].

Attention : à partir du moment où vous ne percevrez plus l'AAH à taux plein, vous perdrez le droit à la majoration pour la vie autonome (104,77 € par mois) ou le complément de ressources (179,31 €). Une des conditions pour prétendre à l'une de ces deux allocations complémentaires est en effet de toucher l'AAH à taux plein.

Pour une personne seule, au-delà des six mois de cumul intégral		
Revenus nets imposables mensuels en euros	Montant de l'AAH en euros	Total revenus + AAH en euros
500	688,50	1 188,50
750	538,50	1 288,50
1 000	388,50	1 388,50
1 250	238,50	1 488,50
1 500	88,50	1 588,50
1 647,50 et au-delà	0	1 647,50 et au-delà

À savoir : nous avons retenu des montants mensuels pour les calculs. Mais, en réalité, pour les allocataires ayant une activité professionnelle, la Caf recalcule l'AAH tous les trois mois sur la base de leurs ressources du trimestre passé. Le calcul de l'AAH mensuelle qui vous sera versée au cours du trimestre janvier/février/mars 2018 est donc basé sur la moyenne des revenus que vous aurez perçus au cours du trimestre précédent (octobre/novembre/décembre 2017, dans notre exemple).



© Fotolia

Pour la pension d'invalidité de 1^{re}, 2^e ou 3^e catégorie du régime général, les mêmes règles s'appliquent. Pendant au moins vos six premiers mois d'activité, vous cumulerez intégralement vos revenus professionnels et la pension touchée avant de recommencer à travailler. Ensuite, en fonction du montant de vos ressources passées et actuelles.

Micro-entrepreneur, que déclarer ?

Si vous êtes allocataire de l'AAH

Les ressources professionnelles que vous devez déclarer à la Caf chaque trimestre pour le calcul de l'AAH sont égales au montant de vos trois derniers chiffres d'affaires mensuels, déduction faite de l'abattement forfaitaire applicable en fonction du secteur d'activité : 71 % pour la vente de marchandises en l'état ou transformées ; 50 % pour les prestations de services ; 34 % pour les professions libérales.

Exemple : vous êtes formateur (profession libérale) et avez réalisé un chiffre d'affaires de 2000 € en janvier et février et 1500 € en mars. Vous devez donc déclarer à la Caf 1320 € pour janvier et février [= 2000 € - 0,34 x 2000 €, soit 2000 € x 0,66] et 990 € en mars (1500 € x 0,66).

Si vous percevez une pension d'invalidité

Les règles d'abattement sur votre chiffre d'affaires sont les mêmes que celles applicables aux allocataires de l'AAH. En revanche, pour calculer le montant de votre pension d'invalidité, l'Assurance maladie appliquera un coefficient multiplicateur d'1,25 aux revenus après abattement afin de permettre leur comparaison avec les salaires bruts composant les salaires et gains de votre période de référence (avant que vous ne soyez reconnu(e) invalide).

Pour reprendre l'exemple ci-dessus, elle considérera donc qu'en janvier et février, durant lesquels votre chiffre d'affaires mensuel a atteint 2000 €, vos revenus se sont élevés à 1650 € (= 1,25 x 0,66 x 2000 €) et à 1237 € (1,25 x 0,66 x 1500 €) en mars.

Pension d'invalidité + revenus d'activité : cumul intégral pendant six mois, variable ensuite

Pension d'invalidité de 1^{re}, 2^e ou 3^e catégorie du régime général ? Peu importe. Les mêmes règles s'appliquent :

- si, pendant deux trimestres consécutifs, le total de vos ressources (salaire brut ou autres + pension) n'excède pas votre salaire trimestriel moyen brut de la dernière année civile précédant l'arrêt de travail suivi d'invalidité (la période de référence), votre pension reste inchangée ;
- si, en revanche, ce seuil est dépassé pendant deux trimestres consécutifs, le montant de votre

pension sera réduit, lors des mois suivants, à concurrence du dépassement constaté au cours du trimestre précédent.

Vous êtes donc assuré(e) de pouvoir intégralement cumuler, pendant au moins vos six premiers mois d'activité, vos revenus professionnels et la pension que vous touchiez avant de recommencer à travailler. Ensuite, tout dépendra du montant de vos ressources passées et actuelles. Mais votre pension sera réduite dès que vous percevrez plus que lorsque vous n'étiez pas en invalidité.

À savoir : la reprise d'un emploi est parfois l'occasion pour l'Assurance maladie de vérifier, par le biais d'une expertise médicale, si la catégorie attribuée pour votre pension d'invalidité se justifie toujours. C'est la limite du cumul. ▶

par Franck Seuret

Un exemple pour mieux comprendre

Vous avez été mis(e) en arrêt de travail en juin 2013. Depuis janvier 2015, vous percevez une pension d'invalidité de 1^{re} catégorie égale à 398 € par mois (un 1/12^e de 30 % du salaire brut annuel moyen, calculé sur la base de vos dix meilleures années), soit 1 194 € par trimestre. Aujourd'hui, vous gagnez l'équivalent du Smic : 1 480 € bruts par mois, soit 4 440 € par trimestre. Votre cumul pension-salaire est donc égal à 1 878 € par mois, soit 5 634 € par trimestre. La réduction de votre pension dépendra de votre salaire trimestriel moyen brut en 2012, votre dernière année civile avant l'arrêt de travail ayant débouché sur votre invalidité (la période de référence).

Période de référence	Période actuelle	Différentiel trimestriel	Impact sur votre pension d'invalidité
Votre salaire trimestriel brut moyen 2012, en euros, s'élève à :	Votre cumul trimestriel pension d'invalidité + revenus professionnels pendant deux trimestres consécutifs, d'avril 2017 à septembre 2017	entre la période de référence (avant votre invalidité) et la période actuelle	dont le montant trimestriel est de 1 194 €
6 900 (soit 2 300 par mois)	5 634	1 165	Son montant reste le même car vos ressources antérieures à votre invalidité restent supérieures à vos ressources actuelles.
5 400 (soit 1 800 par mois)	5 634	234	Son montant va être diminué de 234 € par trimestre pour que vos ressources actuelles ne dépassent pas vos ressources antérieures.
4 200 (soit 1 400 par mois)	5 634	1 434	Elle est suspendue car le différentiel trimestriel (1 434 €) est supérieur au montant trimestriel de votre pension (1 194 €).

À savoir : la suspension ou la réduction de la pension d'invalidité n'entraîne pas la suspension de la majoration pour tierce personne attribuée aux assurés de la 3^e catégorie. Le droit aux prestations de l'assurance maladie est maintenu de même que le remboursement à 100 % des frais médicaux.

Sécurité sociale : allez-vous changer de régime ?

- **Les allocataires de l'AAH** n'ayant pas d'activité professionnelle sont affiliés au régime général de la Sécurité sociale. Tout comme les salariés. Selon le statut juridique qu'ils auront choisi lors de la création de leur activité, ils devront toutefois changer de régime. Les micro-entrepreneurs, artisans, commerçants, etc. sont ainsi affiliés au régime social des indépendants (RSI). Même s'ils continuent à percevoir l'AAH. « *Tout nouvel assuré qui débute une activité de travailleur indépendant et qui n'a aucune activité salariée par ailleurs, mais qui est allocataire, doit être pris en charge par notre régime pour le remboursement de ses frais de santé* », précise le RSI. Celui-ci assure le remboursement à 100 % des soins

liés à des affections longue durée, dans des conditions identiques au régime général. Mais vous devrez déposer une nouvelle demande de prise en charge à 100 % en faisant établir un protocole de soins par votre médecin.

- **Les pensionnés d'invalidité** du régime général exerçant une activité professionnelle sont affiliés et cotisent simultanément au régime d'assurance maladie dont relève leur pension et celui dont relève leur activité. Mais ils continuent de bénéficier de la prise en charge de leurs frais de santé dans leur régime actuel, c'est-à-dire le régime général. Même en cas de suspension de leur pension lorsque leurs revenus d'activité sont trop élevés pour continuer à la percevoir.

Financement

Aller chercher l'argent où

Boucler son plan de financement sans bénéficier d'un crédit bancaire, c'est possible. Aide de l'Agefiph, prêt d'honneur ou bien encore micro-crédit : Faire Face vous indique toutes les portes auxquelles frapper.

Il n'y a pas que les banques dans la vie. Bien sûr, le soutien de son banquier peut être précieux pour financer la constitution d'un stock, l'aménagement d'un local ou l'achat d'une machine. Mais faute de fonds propres suffisamment élevés, il peut toutefois être difficile, voire impossible, d'obtenir un crédit. Heureusement, d'autres sources de financement existent.

Demandez l'aide de l'Agefiph

Le soutien de l'Agefiph est réservé aux demandeurs d'emploi handicapés inscrits à Pôle emploi.

Il comprend :

- L'accompagnement par un prestataire spécialiste. Il doit être prescrit par votre conseiller Cap emploi, Pôle emploi ou Mission locale. Vous pourrez aussi bénéficier d'une "trousse de première assurance" : multirisque professionnelle, prévoyance (accident, maladie) et santé (soins médicaux, dentaires et hospitalisation) ;
- Une aide forfaitaire de 5 000 € pour les porteurs d'un projet disposant de fonds propres d'au moins 1 500 € et détenant au minimum 50 % du capital de leur future entreprise. L'Agefiph intervient seulement en complément d'un ou de plusieurs autres financeurs. Son aide doit être sollicitée avant l'inscription au centre de formalités des entreprises (CFE).

Les travailleurs indépendants peuvent aussi prétendre à l'aide à l'adaptation de leur poste de travail ainsi qu'à l'aide à la mobilité (financement de l'aménagement du véhicule, etc.).

Inscrivez-vous à un concours

Ces concours, dotés de prix, sont souvent organisés par des associations, des fondations... Certains sont même réservés aux porteurs de projets handicapés ou aux projets sur le handicap.

Porteurs de projets handicapés

- **Concours handi-entrepreneurs**
Les projets doivent présenter un caractère innovant ou original dans les technologies de l'information, les solutions techniques, les



En plus d'obtenir un prêt bancaire ou de souscrire un micro-crédit, les travailleurs indépendants peuvent aussi prétendre, entre autres, via l'Agefiph, à l'aide à l'adaptation de leur poste de travail ainsi qu'à l'aide à la mobilité (financement de l'aménagement du véhicule, etc.).

services à la personne ou le conseil. Les trois lauréats obtiendront respectivement 10 000, 6 000 et 4 000 €. Date limite d'inscription : 15 novembre 2017. Organisé par Atos.

fr.atos.net

- **Fondation Banque populaire**
Elle aide les lauréats à réaliser leur projet de vie, qui peut être la création ou la reprise d'une entreprise. Dossiers à déposer généralement avant mi-mars et mi-octobre.
fondationbanquepopulaire.fr

Projets sur le handicap

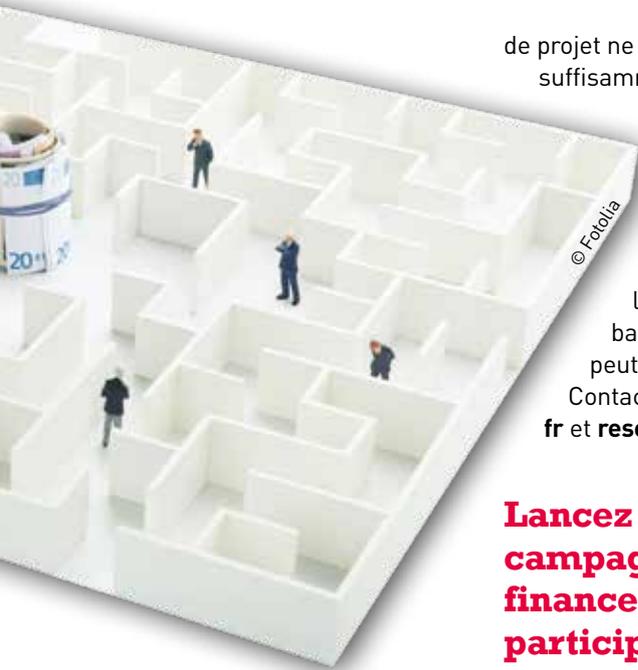
- **Startup et handicaps**
Ce concours veut favoriser l'émergence de projets innovants. Le premier prix est doté de 5 000 €, les trois suivants de 1 000 € ainsi que de prestations en nature. Organisé par la CCI du Morbihan et le Fonds de dotation Kerpape. Dates d'inscription : du 15 novembre 2018 au 15 janvier 2019.
fonds-kerpape.bzh

Crédit bancaire : le projet plus fort que le handicap

Obtenir un crédit d'une banque ? Les personnes handicapées qui ont déjà cherché à emprunter pour acheter un logement savent combien c'est difficile, les assureurs imposant des surprimes parfois très élevées. Dans le cas d'une création d'entreprise, les enjeux sont très différents. « Ce qui compte avant tout, c'est la qualité du projet », précise Richard Hurth, directeur administratif et financier de BGE, réseau associatif d'aide à la création d'entreprise, dans le Sud-Ouest.

« J'avais peur que mon handicap complique les choses, témoigne Audrey Vermeulen. Mais ma banque m'a accordé un prêt de 5 000 € lorsque j'ai lancé mon agence d'architecture intérieure. Sans doute parce que mon dossier était solide. J'avais déjà trouvé des clients. Je disposais aussi de 5 000 € de fonds propres, de 6 000 € d'aide de l'Agefiph et d'un prêt d'honneur de 5 000 € d'Initiative France. »

il se trouve



de projet ne possédant pas suffisamment d'apports financiers personnels. Attribué après validation du projet par des experts, il facilite souvent l'obtention d'un prêt bancaire. Son montant peut varier.
Contacts : initiative-france.fr et reseau-entreprendre.org

Lancez une campagne de financement participatif

S'adresser à un large public, via des sites spécialisés, pour récolter l'argent qui permettra de démarrer votre activité ou la développer : c'est le principe du *crowdfunding*. La formule la plus

courante consiste à pré-vendre le produit ou le service.

Les plateformes les plus connues de don contre don sont Ulule et KissKissBankBank. Elles prélèvent une commission de 8 %. Mais il existe aussi des plateformes de prêts ou d'investissement.

Obtenez des aides publiques

Il en existe d'innombrables, nationales ou locales, généralistes ou ciblées, réservées aux femmes ou ouvertes à tous, etc. Exemple : un demandeur d'emploi percevant l'allocation de retour à l'emploi (Are) peut bénéficier de l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise (Arce). Il recevra alors ses allocations chômage sous la forme d'un capital égal à 45 % des droits à l'Are restant à verser. ▀

par Franck Seuret

Souscrivez un micro-crédit

Le micro-crédit s'adresse aux porteurs de projets n'ayant pas accès au crédit bancaire en raison de leurs trop faibles ressources. L'Adie en est le principal opérateur. Cette association accorde des prêts aux allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi, etc. avec un taux d'intérêt de 6 à 7 % et une contribution de solidarité correspondant à 5 % du montant accordé pour financer les frais de structure. Elle peut octroyer, en complément, un prêt d'honneur à 0 % à hauteur de 3000 € maximum. Son financement global ne peut dépasser 10000 €. adieconnect.fr - 0969328110
Autres organismes : crea-sol.fr

Sollicitez un prêt d'honneur

De quelques milliers d'euros à quelques dizaines de milliers d'euros, sans intérêts ni garantie, le prêt d'honneur est accordé par un organisme à un porteur

3500 € de micro-crédit pour démarrer

Un micro-crédit de l'Adie* a lancé sa nouvelle vie. En 2012, Mélanie Marck est victime d'un traumatisme crânien. Les séquelles qu'elle en garde, fatigabilité et divers troubles neurologiques, la rendent inapte à son poste d'éducatrice spécialisée. Fille de commerçants, passionnée de voyage, elle décide alors de vendre sur les marchés des articles de bien-être et d'artisanat du monde.

Elle troque sa voiture contre un fourgon. Reste à financer son stock. Mais les banques refusent de prêter à cette mère célibataire sans capital ni autres ressources que ses allocations chômage les quelques milliers d'euros dont elle a besoin. Seule l'Adie, une association spécialisée dans le micro-crédit, accepte de lui accorder 3500 €.

Depuis, son activité a évolué. Elle a d'abord arrêté les marchés, trop épuisants et pas assez rémunérateurs, pour se concentrer sur les festivals, salons spécialisés et autres événements. En outre, depuis deux ans, elle commercialise, en France, le Flipyfux, un outil de massage kinétique ludique, en ligne (festimel.com) mais aussi auprès de professionnels de la santé et de revendeurs.

« Mon travail est devenu plus sédentaire, ce qui est mieux adapté à mon handicap », précise-t-elle. Ses revenus oscillent entre quelques centaines d'euros et 1500 € par mois. Et l'Adie, fidèle, continue à lui accorder des micro-crédits pour financer son développement.

* adieconnect.fr

Parcours de création

Limiter les risques

Près de trois entrepreneurs en situation de handicap sur dix ont cessé leur activité trois ans après la création de leur société*. Face au risque d'échec, mieux vaut être bien préparé(e). Itinéraire en cinq étapes-clés.

« **D**eux clics au départ, ça peut valoir une grande claque à l'arrivée ! »

La boutade circule auprès des conseillers du réseau BGE. Les anciennes boutiques de gestion sont les premiers prestataires de l'Agefiph pour l'accompagnement des entrepreneurs handicapés en France. Et pour cause : alors qu'il n'a jamais été aussi simple de créer son entreprise – sous la forme "micro" et en ligne –, le risque est grand de voir sa société périr tout aussi rapidement. Faute d'avoir bien mesuré en amont ce que signifie entreprendre avec un handicap.

1 - Être conscient(e) de ses capacités

« Parmi les créateurs ayant cessé leur activité, le handicap est la principale cause de cessation dans un cas sur trois », estime une étude de 2011 sur la pérennisation des entreprises aidées par l'Agefiph. Une statistique que corrobore Sabrina Mary, à l'Union professionnelle des travailleurs indépendants handicapés (Uptih) : « L'état de santé des personnes met parfois l'entreprise en péril. Soit il a évolué négativement, soit le handicap complique trop le fonctionnement de l'activité. »

Être compétent dans son domaine d'activité ne suffit pas. Un chef d'entreprise doit aussi savoir gérer les aspects comptables, administratifs, commerciaux... de sa société.

Première étape : s'assurer que son état physique est compatible avec sa future activité professionnelle. C'est ce que permet la prestation handicap projet (PHP), financée par l'Agefiph et réalisée par un médecin.

Deuxième étape : se poser les bonnes questions pour mesurer ce qu'implique le fait de devenir entrepreneur et la compatibilité de son projet avec sa personnalité, sa situation personnelle, ses compétences... et son handicap.

Quelles sont mes capacités de travail ? En termes d'heures d'activité ? Mon handicap m'empêche-t-il de réaliser certaines tâches inhérentes au fonctionnement de mon entreprise ? Si oui, puis-je les

sous-traiter ou m'associer avec un tiers ? Quelles conséquences sur mon chiffre d'affaires ?

2 - Adapter son entreprise à son handicap

Répondre à ces questions va permettre d'adapter son activité à ses capacités. C'est ce à quoi travaille Henriqueta Luis-Cem depuis plus d'un an et demi. Cette ancienne assistante commerciale a créé, en juillet 2017, sa boutique de e-commerce de produits sans gluten et sans lactose. Atteinte d'une maladie inconnue paralysant ses membres, la jeune femme ne peut plus écrire au clavier et se fatigue très vite.

Elle a dû répondre à un certain nombre de problèmes très concrets pour pouvoir lancer son entreprise : « Comment trouver des sous-traitants pour l'aspect logistique et l'envoi des commandes ? Qui pour mettre en ligne la présentation de mes



© Fotolia

produits ? » Des étudiants ont réalisé son site, son frère assurera l'envoi postal des commandes, son beau-frère réalisera les visuels... Et elle a limité sa gamme de produits à la vente pour rendre sa charge de travail supportable.

« Mon activité ne me rapporte rien pour l'instant mais le fait de trouver des solutions à chaque obstacle m'aide personnellement. J'existe aujourd'hui parce que j'essaie de faire quelque chose. »

3 - Objectiver son activité

Tout entrepreneur y est confronté : le marché dicte sa loi. Encore faut-il savoir l'entendre. « Une entreprise, c'est assez basique : on utilise des outils – études de marché, plan d'affaires, etc. – pour s'assurer de la viabilité d'un projet. Personne ne peut vous dire a priori "c'est super" ou "c'est nul" ! Mais pour que cela marche, il faut savoir objectiver la situation avec des données économiques tangibles », insiste Sabrina Mary, à l'Uptih.

Un adhérent, Laurent Tétot, plombier invalide d'une jambe à 15 %, a ainsi pu rebondir avec l'aide d'un autre entrepreneur plus aguerris : « Il m'a aidé à analyser mon activité. Avec certains clients, j'avais l'impression de faire du chiffre mais je ne dégagais pas de bénéfices ! » Encore au RSA-activité, Laurent, qui entre dans sa quatrième année d'exercice, devrait bientôt pouvoir se dégager un petit salaire.

4 - Se former au "métier" de chef d'entreprise

Avoir les compétences liées à son cœur de métier ne suffit pas. Un chef d'entreprise doit

TÉMOIGNAGE

« Créer sa boîte n'est pas plus simple qu'être salarié. »

Stéphane* s'était lancé dans une activité de graphiste en auto-entrepreneur.

Près de quatre ans après avoir été graphiste indépendant, Stéphane s'est résolu à fermer son auto-entreprise en décembre 2015. « Elle n'a jamais suffisamment marché pour que je puisse en vivre. À la fin, ma cotisation foncière des entreprises (CFE) était supérieure à mon chiffre d'affaires ! », résume-t-il. Atteint d'infirmité motrice cérébrale, Stéphane s'est heurté à des difficultés liées à son handicap : « C'était compliqué pour moi de me vendre, de trouver de nouveaux clients... J'ai trop de problèmes d'élocution pour que la prospection par téléphone soit possible. Et par mail, convaincre un client, voire lui expliquer mes spécificités par rapport au travail, comme ma lenteur d'exécution, n'est pas simple. »

Malgré un prix de 5000 € en 2013 qu'il consacre à son développement commercial, le graphiste ne parvient pas à fidéliser ses clients. Un an et demi après la fin de son aventure, le jeune homme a retrouvé un emploi stable en Ésat. Les leçons qu'il en tire ? Entreprendre « demande plus d'investissement et d'heures de travail qu'être salarié. Il ne faut pas se dire que ça va être plus simple... Même si on ne parvient pas à trouver de poste fixe ! »

* Le prénom a été changé.

pouvoir gérer les aspects administratifs, comptables, juridiques, commerciaux... de sa société. Il peut déléguer certains domaines, comme l'a fait Édouard Detrez, le président-fondateur du Fauteuil roulant français (lire son témoignage page 33).

Sinon, cela s'apprend ! En la matière, l'accompagnement de différentes structures – BGE mais aussi des réseaux d'entrepreneurs – demeure incontournable. « La principale difficulté des créateurs d'entreprise en général, c'est la partie commerciale », mentionne Sophie Chevillot à la BGE Franche-Comté. Le réseau propose des ateliers spécifiques : "Savoir vendre et se vendre", "Mettre en place sa stratégie commerciale", "Démarcher par téléphone", etc.

choisir son statut juridique – reste la dernière chose à faire dans un parcours de création d'entreprise. Cela s'avère particulièrement vrai pour les entrepreneurs handicapés : l'Agefiph n'octroie sa subvention de 5000 € qu'à ceux qui n'ont pas encore créé leur société (lire aussi page 38).

« Pour préparer un véritable projet de création d'entreprise, il faut entre trois et six mois », insiste Sophie Chevillot. Et de mettre en garde contre un autre risque : la sous-capitalisation au lancement. « En partant avec des bouts de chandelle, une voiture risquant de ne pas démarrer pour aller sur un chantier, on commence mal par crainte de s'endetter. Alors qu'en calibrant bien ses besoins en financement, on se donne surtout des gages de réussite pour l'avenir. » ▶

par Aurélia Sevestre

5 - Se donner le temps et les moyens de réussir

Inutile de se précipiter : créer officiellement sa société – et donc

Monte-escaliers et élévateurs

Après les rampes et les monte-escaliers mobiles détaillés dans le précédent numéro, voilà une seconde catégorie de matériels plus sophistiqués et spécifiques. Les plateformes et élévateurs permettent de négocier paliers et marches d'escaliers, y compris ceux en colimaçon ou d'une piscine.



Siège monte-escaliers droits

Droits ▲

Ces chaises franchissent des escaliers dits droits, c'est-à-dire sans angle(s), virage(s) ou palier(s) intermédiaire(s). Une largeur minimale de l'escalier autour des 65 cm (idéalement 85 cm ou plus) ainsi qu'un espace de dégagement aux extrémités d'au moins 60 cm s'avèrent nécessaires.

Siège monte-escaliers droits, tarif sur devis (coût indicatif de base, 3 000 € TTC) (Agcom-accessibilité, Lehner, Medinov, Reha-Trans, Securaccès, Schmitt distribution, Stihlé, Vialift)

Les sièges monte-escaliers

Fauteuils, sièges et chaises monte-escaliers électriques gravissent des marches en ligne droite ou en courbe. Bien que pensés majoritairement pour l'intérieur, certains modèles s'utilisent en extérieur. Leur but ? Transporter en toute sécurité, d'un étage à l'autre, leur utilisateur. Un transfert préalable est donc requis. Avec, pour une personne en fauteuil roulant, la présence, à l'étage, d'une seconde aide technique ou son transport en haut ou au bas des escaliers par un aidant.

Autre point commun ? Un même fonctionnement. À savoir, une motorisation dissimulée dans la chaise entraînant le monte-escaliers le long d'un rail, simple ou double, via une crémaillère. Des batteries alimentent un moteur, souvent piloté par joystick. Enfin, leur capacité de charge est conséquente : jusqu'à 160 kg pour les plus robustes.

Courbes ►

Ces monte-escaliers permettent d'emprunter des escaliers courbes, dits aussi tournants. Sur mesure, ils respectent le profil propre à chaque escalier mais affichent un tarif supérieur.

Siège monte-escaliers courbes, tarif sur devis (coût indicatif de base, 7 000 € TTC) (Agcom-accessibilité, Lehner, Medinov, Reha-Trans, Securaccès, Schmitt distribution, Stihlé, Vialift)



Siège monte-escaliers courbes

Siège monte-escaliers d'extérieur



◄ D'extérieur

Les mêmes confort et caractéristiques que les modèles d'intérieur (siège rembourré, assise pivotante et rabattable, installation côté rampe ou côté mur...) mais avec le bénéfice de ne pas craindre ni l'humidité, ni les rayons UV.

Siège monte-escaliers d'extérieur, tarif sur devis (Securaccès, Schmitt distribution)

au top

Les plateformes élévatrices

Alternative au siège monte-escaliers, la plateforme élévatrice partage avec lui plusieurs propriétés : commandes électriques, installation en intérieur et/ou extérieur, capacité de charge bien souvent supérieure. Contrairement au siège, elle ne requiert pas un double transfert. En effet, avec sa base large, une personne en fauteuil roulant peut l'emprunter. En contrepartie, l'aménagement d'une plateforme, en plus d'un coût supérieur, dépend de la disposition et de l'architecture du bâtiment (surtout si installée en son sein).

Afin de répondre à différentes demandes, plusieurs modèles existent : obliques pour les escaliers, verticaux (dits aussi "translateurs" ou autoportants) pour atteindre un palier, etc. Si la grande majorité nécessite d'être fixée à demeure, certains destinés à franchir des hauteurs modestes se déclinent aussi en version mobile.



Plateforme oblique

Obliques ▲

Deux conceptions, souvent sur mesure, sont offertes. Une pour aider au franchissement d'escaliers droits uniquement, une autre pour escaliers courbes. Certains fabricants/installateurs proposent des plateformes allant aussi bien en intérieur qu'en extérieur.

Plateformes obliques, tarif sur devis (Abc Lift, Agcom-accessibilité, Lehner, Reha-Trans, Schmitt distribution, Securaccès, Stihlé, Vialift)



Plateforme amovible (Axsol)

Amovibles ▲

Les raisons pratiques d'opter pour une plateforme élévatrice ne manquent pas : impossibilité d'installer un siège monte-escaliers, pente trop longue ou trop raide rendant l'utilisation d'une rampe impossible, etc. Avec la version mobile, d'autres arguments s'ajoutent. Tel le fait que ce dispositif s'installe aussi bien en intérieur qu'en extérieur sans requérir de travaux ou propose un accès temporaire à la personne à mobilité réduite, le temps, par exemple, de réaliser ou finaliser des travaux d'accessibilité. Enfin, ce matériel se déplaçant selon les besoins permet de franchir une hauteur allant jusqu'à 1 mètre 40 et offre, pour les plus robustes, une capacité de charge maximale de 300 kg.

Plateformes élévatrices mobiles Hermès et Orion, à partir de 5 530 € TTC (Axsol)



Plateforme verticale (Axsol)

Verticales ▲

S'utilisent également en intérieur comme en extérieur. Leur principe les différencie des obliques. En effet, elles contournent l'escalier pour donner un accès direct au niveau supérieur (palier, étage, terrasse, mezzanine...).

Plateformes verticales, tarif sur devis (Abc Lift, Agcom-accessibilité, Axsol, Lehner, Medinov, Reha-Trans, Securaccès, Schmitt distribution, Stihlé, Vialift)



►► Les élévateurs pour piscine

Selon le handicap, se glisser dans l'eau chlorée ou salée (depuis un ponton) permet de nager, recevoir des soins, se rééduquer (balnéothérapie) ou se relaxer (dans un spa ou jacuzzi). Mais vers quels types de matériels se tourner lorsque les marches sont mouillées ou submergées ? Voire impossibles à emprunter en raison d'un espace insuffisant ?

Quelle que soit l'action recherchée, la personne handicapée aura recours à des élévateurs de mise à l'eau *via* une chaise mobile ou un harnais. Ces "ascenseurs aquatiques" résistent à l'eau et à l'humidité et sont traités contre la corrosion.



Élevateur fixe
(Axsol)

Fixes ▲

Leurs potences doivent être ancrées dans le sol à l'aide d'une plaque de sécurité ou en les fixant dans un bloc de béton. Le choix d'un modèle se fera selon le type de bassin : affleurant, surélevé ou hors sol (cas des piscines gonflables). À l'instar des versions mobiles, ils soulèvent jusqu'à 140 kg.

Élevateurs fixes, à partir de 5 000 € TTC l'unité, hors frais de pose et accessoires (Axsol, Cymeq, Handimove)

CONTACTS

Agcom-accessibilite : www.agcom-accessibilite.fr

Lehner : www.lehner-lifttechnik.at

Medinov : www.medinov.fr

Reha-Trans : www.reha-trans.com

Securaccès : www.securaccès.fr

Schmitt distribution : www.schmittdistribution.com

Stihlé : www.stihle-accessibilite.fr

Vialift : www.vialift-monte-escaliers.fr

Abc Lift : www.abclift.fr

Axsol : www.axsol.fr

Cymeq (Home Care Innovation) : www.cymeq.fr

Handimove : www.handimove.fr

Élevateur mobile
(Axsol)



Mobiles ▲

À l'image du modèle BluOne, ces dispositifs hydrauliques, fonctionnant sur batterie, permettent de déplacer une personne à mobilité réduite d'un endroit sec (vestiaire, etc.) au bord d'un bassin afin de l'immerger avec douceur et sécurité. Ambulants et compacts, ils se rangent facilement.

Élevateurs mobiles, de 7 900 à 10 700 € TTC selon modèle et hors accessoires (Axsol, Cymeq, Handimove)

Élevateur mural
(Axsol)



Muraux ►

Pour des pièces d'eaux étroites et/ou intérieures, il suffit d'installer un élévateur mural de piscine ou un rail au plafond avec moteur suspendu.

Élevateur mural F 130, 5 116 € TTC (Axsol) ; système de rail au plafond, selon devis (Handimove)

par Olivier Clot-Faybesse - Photos : Fabricants

Vivez connecté(e)

Via les Bluetooth et Wi-Fi, la technologie permet de s'affranchir des corvées délicates à réaliser quand la mobilité reste limitée. Panorama de quelques objets intelligents et de leurs applications.

Numérique

Interactions intérieures

Le Xperia Touch projette sur un mur, une table ou même le sol l'image d'une application issue de Google Play, auquel le projecteur se connecte en Wi-Fi, présente sur tablette ou smartphone. Puis, il permet d'interagir d'un doigt. Si les fonctionnalités tactiles s'avèrent abouties, l'autonomie est réduite à une heure.



Xperia Touch, 1 499 € (www.sonymobile.com)

Cuisine

Des produits frais tout le temps

Le Family Hub permet, entre autres, de gérer le remplissage à distance du réfrigérateur. Trois caméras intérieures filment son contenu alors que la liste des courses enregistrée sur son écran se consulte depuis un smartphone. Mention spéciale à l'ouverture ergonomique du modèle multi-portes.



Réfrigérateur Family Hub, à partir de 2 500 € (www.samsung.com/fr/familyhub/)



Jardinage

Tondre au doigt et à l'œil

Les tondeuses robot de la gamme Indego Connect taillent jusqu'à 400 m² de pelouse grâce à leur système de navigation intelligent. Si besoin, elles se pilotent, à distance, depuis un smartphone.

Tondeuses Bosh Indego Connect, à partir de 650 € (www.bosch-garden.com)



Santé

Réveil matin

L'Aura se compose d'un capteur de sommeil à placer sous le matelas, relié à un dispositif de chevet sonore et lumineux. Grâce à une application dédiée, les cycles du sommeil sont analysés pour déclencher un réveil biologique en douceur.

Aura de Whitings, environ 230 € (Darty, etc.)

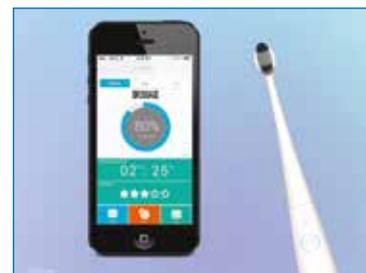


Transport

Ne pas y aller par quatre chemins

De nouvelles fonctionnalités pour Moovit, application conçue pour aider les personnes handicapées dans les transports en commun.

Parmi elles, le détail des itinéraires. Application Moovit, disponible gratuitement sur iOS, Android et Internet



Hygiène

Dentition sans accros

Avec son minuteur, son découpage de la mâchoire en six zones et ses capteurs de mouvement, cette brosse à dents électrique assure un brossage régulier et bien réalisé. Se connecte en Bluetooth au smartphone.

Brosse à dents électrique Kolibree, entre 60 et 80 € sur Internet (Cdiscount, Fnac.com, etc.)

Votre console de jeux vidéo

Les trois leaders du marché s'amuse à décliner leurs modèles : Sony avec sa Playstation 4 version Slim ou Pro, Microsoft avec sa Xbox One S et X et Nintendo avec les Wii U et Switch. À vous de jouer après avoir lu les critères à retenir pour un achat réussi.

La manette

Élément clé, la prise en main reste ergonomique quel que soit le modèle. Les commandes nécessitent une bonne dextérité des doigts puisque boutons à pression, joysticks et pavé tactile se combinent entre eux*.

Seul Nintendo propose de jouer avec une manette rectangulaire se tenant d'une main.

L'ergonomie

Même si la console se manipule peu, préférence sera donnée aux versions redessinées : la PS4 Slim et la Xbox One S. Bénéfices ? Plus de compacité et moindre poids (environ 2 kg). Chargement des disques de jeux en façade sauf pour la Switch : une cartouche délicate à insérer.

© Takimata (edited by Tokyoship)/Wikipedia



Les caméra et casque 3D

Fournie avec (comme la Kinect pour la Xbox), une caméra offrira la possibilité de piloter la console et/ou de jouer à certains jeux sans recours à la manette mais avec des gestes et/ou la voix. Sony propose en option un casque de réalité virtuelle, le Playstation VR. Une performance coûteuse (400 €).

Les fonctionnalités

Une connexion à Internet *via* une prise dédiée (dite Ethernet) et/ou le Wi-Fi, un lecteur DVD ou Blu-Ray embarqué ainsi que l'accès à différents services et applications (vidéo à la demande ou VOD, musique, communautés et réseaux sociaux...) étendront l'usage de la console à d'autres activités et supports.

* L'association Cap Game (www.capgame.fr) répertorie des solutions pour améliorer l'accessibilité des jeux vidéo, dont ceux sur console.

Côté tarifs, les joueurs ne gagnent rien

Les prix des consoles n'affichent pas de différences marquantes. En effet, les constructeurs les alignent aux environs de 300 €. Seule la toute récente Switch est plus chère. Quant aux jeux, comptez de 40 à 70 €. Un coût en baisse si vous optez pour l'occasion.

LE CATALOGUE DES JEUX

Les ludothèques de la PS4 et de la Xbox (les plus vendues) contiennent un vaste choix de titres tournés vers un public mature et aguerri alors que Nintendo propose des jeux plutôt familiaux.

par Olivier Clot-Faybesse



NEW LIVE

Vivre la différence



L'innovation Française au service de l'Autonomie



Magix
Le Fauteuil !



TROTTOIR 14 cm

Mixte, ultra compact, largeur 60 cm, rotation sur lui-même, lift et éclairage de série à partir de 6975€

Les utilisateurs, ils en pensent quoi ?

Bruno : *Comment parler en une phrase de quelque chose qui a changé ma vie ou plutôt lui a redonné l'éclat et la joie...*

"liberté, autonomie, partage, travail, sorties. Nouveau regard de ceux que je croise, les enfants sourient, s'intéressent, et les adultes aussi !! Oui c'est possible d'être heureux avec un handicap..."

Didier : *Depuis que Nolann a le Magix, il est plus autonome. Il franchit quasiment toutes les bordures, le lift lui est très utile. Un excellent fauteuil français que nous conseillons à tous.*

Michel : *J'ai retrouvé la liberté, les grandes ballades sur les sentiers escarpés ou les villes mal aménagées. Avec sa bouille sympa d'engin lunaire, il sait se faire petit et discret quand il le faut.*



Michel OHRUH l'inventeur : *Je voulais pour ma fille un fauteuil magique, un fauteuil polyvalent qui lui permette de suivre et jouer avec ses camarades, compact et discret qui ne fait pas peur, capable de monter les trottoirs et avoir un design attractif.*

Partenaires et soutiens

Conçu et assemblé en Alsace par :

NEW LIVE EA

Le handicap au service du handicap.



Fondation MAAF Assurances
FONDATION D'ENTREPRISE



Plus d'infos sur :

www.newlive.fr

Les plus d'Erasmus

Il est célèbre et populaire pour avoir permis à plusieurs millions d'étudiants de faire une première expérience de vie à l'étranger. Alors qu'il vient de fêter ses trente ans, le programme Erasmus aide toujours les jeunes et les adultes dans leurs projets de mobilité individuelle. Mais pas seulement.

Soutien à la mobilité, à la coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques ainsi qu'à la réforme des politiques d'éducation, de formation et de jeunesse. Voilà les trois domaines d'action d'Erasmus, rebaptisé Erasmus + pour la période 2014-2020. Côté handicap, ils favorisent les expériences à l'étranger et permettent de trouver des solutions pour assurer l'égalité des chances et sécuriser les parcours professionnels en Europe et au-delà.

Pour qui ?

Erasmus + offre à une grande diversité de publics de partir à l'étranger pour des périodes plus ou moins longues. Côté enseignement et formation professionnelle, il peut s'agir d'étudiants, de lycéens, d'apprentis mais aussi d'enseignants, de formateurs et de personnels éducatifs. Sur le volet "jeunesse et sport", la mobilité concerne des groupes dans le cadre d'échanges, des jeunes en service volontaire européen ainsi que des professionnels du secteur de la jeunesse – animateurs, travailleurs sociaux, élus et techniciens des associations et mouvements d'éducation populaire, etc.

Combien de temps ?

La longueur du séjour dépend du public et de l'objet. Pour les jeunes en études, il est de deux semaines minimum avec des séjours courts privilégiés pour les plus jeunes en CAP, BEP ou Bac pro, de trois

mois minimum et jusqu'à douze mois pour les niveaux supérieurs ainsi que de deux mois minimum pour les stages en entreprise. Les adultes, eux, partent pour deux mois maximum.

Bon à savoir : l'école de reconversion professionnelle Gabriel et Charlotte Malletterre de Soisy-sur-Seine, en Essonne, propose à de jeunes adultes un stage d'un mois à

l'étranger dans le cadre de leur BEP ou Bac pro pour acquérir de nouvelles compétences adaptées à leur handicap.

Comment ça marche ?

Pour bénéficier d'une bourse Erasmus +, il suffit de s'adresser à son établissement ou organisme de formation. Ce dernier monte le dossier et aide le candidat à affiner son



MappED ! Pour encourager les étudiants handis à se lancer

Erasmus +, ce sont aussi des projets financés par l'Union européenne. Parmi eux, MappEd !, une plateforme informatique favorisant la mobilité des étudiants handicapés. MappED !, pour l'heure seulement en anglais, se décline en site web et en application mobile. Deux types de publics sont visés : les étudiants eux-mêmes et les universités, avec des informations sur les agences nationales Erasmus et un recueil de bonnes pratiques en matière d'échange d'étudiants dans différents pays.

<https://mapped.eu/>



© Mich

projet : choisir le pays et l'établissement s'étant engagé à répondre clairement sur ses capacités d'accueil, son accessibilité, trouver l'entreprise...

Et pour compenser le handicap ?

Des fonds complémentaires sont attribués aux candidats handicapés pour répondre à leurs besoins spécifiques et financer ce qui n'est pas pris en charge par les fonds français. Comme le suivi médical, les transports et le logement adaptés, le matériel pédagogique ou l'aide humaine... Un formulaire supplémentaire prévu à cet effet doit être retourné, complété de devis. Une astuce ? Se poser la question à l'avance de ce qui s'arrête une fois la frontière passée pour trouver des solutions et déclencher la subvention assez tôt afin de ne pas avancer les fonds.

Pour l'aide humaine, mieux vaut se rapprocher des associations locales et recruter



Ulysse Lecomte, étudiant en école de commerce à Reims, est parti six mois en Andalousie (Espagne).

TÉMOIGNAGE

« Découvrir une autre culture et gagner en autonomie. »

« J'étais curieux de découvrir la culture hispanique. Mais pour un premier voyage, j'ai préféré l'Espagne à l'Amérique du Sud. J'ai rempli le dossier classique et celui pour les besoins spécifiques. À l'arrivée, j'ai cependant hésité pour l'aide humaine. Finalement, j'ai choisi la solution d'une famille d'accueil : un couple établi à Cordoue m'aidait pour l'habillement essentiellement. Le logement n'était pas officiellement adapté mais l'ascenseur convenait.

J'ai été très bien accueilli à l'université. Un peu effrayé au début, on finit par connaître du monde. Pratiquant l'escrime handisport, j'y ai cherché un club. J'ai par ailleurs parcouru les dix km de Séville aux couleurs de mon université d'accueil.

J'ai prolongé d'un mois mon séjour avec un stage au service international de l'université qui s'est achevé par un mémoire en espagnol sur les pistes à explorer afin d'améliorer l'accueil des étudiants handicapés. Une belle expérience m'ayant permis de découvrir d'autres cultures et de gagner en autonomie. »

sur place. « Toutes les fois où l'auxiliaire habituel a effectué le voyage, cela a entraîné des problèmes autant de financements que juridiques », rappelle l'association Droit au savoir – www.droitausavoir.asso.fr – promouvant et soutenant l'enseignement supérieur et la formation professionnelle chez

les jeunes handicapés. Sur sa page "Mobilité internationale", rubrique "Se former, étudier", elle dispense moult conseils pour bien préparer son séjour et ne rien oublier au retour. ▶

par Corinne Manoury

Bientôt un statut international d'étudiant handicapé ?

Porter auprès de l'Onu l'idée d'un statut international pour les étudiants handicapés. C'est l'initiative conjointe de la Conférence des grandes écoles, la Fédéeh (Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap) et le portail de recrutement Hanploi CED. Ils ont rédigé ensemble une contribution sur le sujet et souhaitent que le gouvernement s'en empare pour le prochain examen périodique universel, en janvier 2018, permettant de faire le point des avancées en matière de droits de l'homme.

Ce statut s'articulerait autour de quatre axes. Diplomatique, avec

la mise en place d'un référent handicap dans chaque ambassade et consulat qui assurerait la mise en relation avec les associations locales. Médical, pour permettre la disponibilité des traitements et faciliter leur remboursement par le pays d'origine. Financier, afin de limiter les surcoûts – accès aux transports adaptés, par exemple – et administratif, avec une carte internationale unique.

Pour l'heure, les mesures concrètes remportant tous les suffrages sont celles du référent handicap et d'une valise thérapeutique qui permettrait d'acheminer des médicaments.

Ésat Les Ateliers du Moulin à Vent (69) Une ruche d'emplois sur mesure

Inaugurés en septembre 2015 à Saint-Fons, près de Lyon (Rhône), les nouveaux bâtiments ultra-contemporains de l'Ésat Les Ateliers du Moulin à Vent regroupent neuf ateliers professionnels. Proposés en fonction des compétences, de la pathologie et du projet de vie de chacun, les métiers s'inscrivent dans une prise en charge globale où formation, mobilité et soutien médico-social s'avèrent fondamentaux et menés de pair.



Intégrée depuis 2000 à l'Ésat Les Ateliers du Moulin à Vent, l'enseigne La Sandale du Pèlerin fabrique des sandales qualifiées d'inusables par les randonneurs et les religieux. Mais pas seulement. D'autres modèles mythiques ainsi que des sacs bayadères et articles de maroquinerie viennent compléter la gamme.

Sur un mur, des photos de scènes d'opéra. « C'était La Force du destin de Verdi à l'Opéra Bastille. Nous avons confectionné les ceintures et les sandales des chanteurs lyriques », se souvient Fabienne Chambon, responsable de production des ateliers artisanaux. De son

bureau, une vue à 180 degrés sur l'atelier maroquinerie et la boutique ouverte au public. Partout des peaux, des bobines de fils, des senteurs de cuir, des plans de travail et des ouvriers en pleine concertation. « Nous produisons nos propres créations pour les particuliers,

les entreprises ou les théâtres. Sans oublier des prestations de sous-traitance pour divers artisans ou maisons de maroquinerie. Nous avons réalisé les ceintures et sandales des moines du film Des Hommes et des dieux*. » Une réputation à l'aune d'un savoir-faire qu'une transmission

régulière de moniteur à ouvrier perpétue. Et une énergie prégnante dans l'atelier où vingt-trois personnes cérébrolésées pour la majorité s'affairent, encadrées par trois moniteurs et un chef d'atelier.

Effets dynamisants du savoir-faire

Accrochées, d'étonnantes et très longues ceintures. « *Nous sommes les derniers à faire des ceintures cisterciennes, sans couture et avec cinq ou sept nœuds selon la communauté* », indique Michel, moniteur converti à l'art du cuir après avoir encadré l'équipe de l'atelier d'électricité situé aujourd'hui au premier étage.

Ce n'est, en effet, que depuis 2000 que La Sandale du Pèlerin a intégré l'Ésat Les Ateliers du Moulin à Vent. Si l'enseigne, fondée en 1980, a connu un rapide succès avec ses sandales qualifiées d'inusables par les randonneurs et les religieux, cela n'a pas été suffisant. Qu'à cela ne tienne, aujourd'hui se fabriquent et se vendent dans la boutique, outre les sacs bayadères et articles de maroquinerie, les modèles mythiques de sandales : Romaine, Béthanie, Tropézienne, Galate...

Plaisir du travail bien fait

Une fierté pour Séverine, 36 ans, qui a opté pour la confection de ces chaussures. Renversée à l'âge de 10 ans par une voiture, elle commence à travailler à La Sandale du Pèlerin à 20 ans. « *J'ai appris sur le tas. Montage, collage, justification de la galate... leur fabrication n'a plus de secret pour moi et, grâce à mon métier, j'ai acquis une indépendance financière et pris de l'assurance. Surtout ça me permet d'être au contact d'autres personnes et de pouvoir échanger.* »

Pour ce « *pilier de l'atelier, bien intégré, prenant en charge les stagiaires à leur arrivée* » – selon les termes de sa monitrice et

référente Laurence –, travail en équipe et communication constante tissent ainsi des journées efficaces et agréables. L'objectif de l'établissement, composé d'une équipe pluridisciplinaire, est alors atteint. « *Je répète à mon équipe qu'ils sont mes collaborateurs, insiste la monitrice, couturière de formation. L'accompagnement individualisé ou collectif que nous proposons vise à entretenir et à favoriser l'épanouissement et l'autonomie sociale et personnelle de chacun.* »

Motivation dans la diversité des tâches

Une ambiance que Les Ateliers du Moulin à Vent s'attachent à maintenir. « *J'apprécie la sérénité sur mon lieu de travail. Ici, on s'adapte à notre rythme* », affirme Vincent, reconnu travailleur handicapé en 1992. L'atmosphère à la fois active et détendue peut donc surprendre. « *Je suis le spécialiste du pictogramme mais je change de travail régulièrement. C'est motivant, tout comme la bonne entente entre nous tous, n'est-ce pas Nadia ?* », lance Jean-François, 53 ans, à l'atelier montage. Face à lui, Nadia, réglant des voyants lumineux, rit.

À côté de l'atelier montage, trois autres de sous-traitance industrielle (conditionnement, gravure, électricité) ainsi que l'équipe administrative et médico-sociale occupent l'étage. Sans oublier l'atelier de mise

à disposition de personnel en entreprise, hors les murs. Au rez-de-chaussée, les trois ateliers artisanaux de travail du cuir et celui de mécanique générale s'agencent autour du réfectoire et du patio avec ses bancs et une table de ping-pong, pour les pauses. En tout 4 100 m².

Principe de réalité au cœur du métier

Cet ancien CAT (centre d'aide par le travail), créé en 1983 à Vénissieux, accueille aujourd'hui cent huit adultes souffrant d'un handicap moteur ou des suites d'une lésion cérébrale dans l'impossibilité temporaire ou durable de travailler dans un milieu ordinaire de production. Vingt-trois salariés les encadrent : direction, équipes médico-sociale et administrative, responsables et moniteurs d'ateliers. Chaque atelier est donc supervisé par un professionnel gérant l'organisation et la réalisation des productions dans le respect du cahier des charges du client ainsi que la formation et l'accompagnement des personnes handicapées en milieu professionnel.

En lien avec le service social et paramédical, les moniteurs d'ateliers sont référents du projet individuel des personnes accueillies. « *La base de notre travail repose sur un axe : que peut-on faire qui soit à 90 % réalisable par nos ouvriers ? C'est cette faisabilité et* »

* *Des Hommes et des dieux*, film de Xavier Beauvois (2010) inspiré librement de la vie des moines cisterciens de Tibhirine en Algérie de 1993 jusqu'à leur enlèvement en 1996.



La Fondation Richard accueille 300 personnes

L'Ésat Les Ateliers du Moulin à Vent est géré par la Fondation Richard, créée en 1852 grâce à un legs de Gabriel-François Richard, père d'un enfant handicapé. Cette dernière accueillait des garçons infirmes et pauvres de la paroisse Saint-Nizier à Lyon. Aujourd'hui, elle regroupe plusieurs établissements accompagnant des personnes handicapées motrices et cérébrolésées : un Centre d'éducation motrice (Cem), un Service d'éducation spéciale à domicile (Sessad), des foyers (hébergement, foyer médicalisé), un accueil de jour et un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) situés à Lyon. La Fondation Richard compte deux cent cinquante salariés et trois cents personnes accueillies.

<http://fondation-richard.com/esat>

L'évaluation : un dispositif en amont

Estimer les aptitudes et les compétences de personnes dont l'orientation en Ésat est envisagée mais non encore prononcée : voilà l'objectif du dispositif d'évaluation des Ateliers du Moulin à Vent (Demav). L'équipe pluridisciplinaire propose un parcours d'évaluation des capacités professionnelles qui donne à la MDPH un éclairage sur la pertinence ou non d'une orientation en Ésat.

D'une durée de quatre à huit semaines, le dispositif permet ainsi d'évaluer la motivation des personnes et leur capacité à fournir une production dans des conditions adaptées à leurs difficultés, à accéder à des apprentissages professionnels, à accepter des règles sociales. L'intégration rémunérée (55,01 % du Smic) fait l'objet d'un contrat de soutien et d'aide par le travail à durée déterminée. Une fois le bilan établi, un document de synthèse est adressé à l'intéressé et à la MDMPH.



» sa cohérence avec nos produits qui tracent la voie », souligne Fabrice, formé en génie mécanique et reconverti dans le travail du cuir. Carine, ouvrière de l'atelier électricité, ajoute : « Ce qui me plaît ici c'est d'abord l'humanisme et l'autonomie. Si on n'y arrive pas, on s'entraide. Comme avec Andrea qui a la force que je n'ai pas. »

Bonne gestion source d'évolution

Pour chaque ouvrier, un bilan du travail avec le référent, la responsable du suivi des projets, l'infirmière et la direction se fait tous les dix-huit mois. L'occasion de s'exprimer sur son parcours à l'Ésat et ses projets d'évolution professionnelle. Cette synthèse débouche ensuite sur l'élaboration ou l'actualisation du projet personnalisé.

« Notre équipe à taille humaine permet une grande écoute et de monter des projets intéressants : diversification, renouvellement des gammes de produits, formation de l'ensemble du personnel. Ici, encadrants et ouvriers s'impliquent. Comme lors de la construction de ce nouveau bâtiment où chacun pouvait apporter ses dessins, ses idées. Par ailleurs, nous avons six ouvriers élus délégués du personnel avec un représentant des tutelles. Enfin, notre activité économique étant rentable, cela permet de s'équiper correctement. C'est un confort pour tous. »

Anne Dufay, la directrice, insiste également sur l'importance de prendre en compte chaque handicap, particularité, compétence et parcours de vie. Et de gérer le travail au plus près d'une entreprise, avec horaires, jours de congés, règlement

Encadrées par trois moniteurs et un chef d'atelier, vingt-trois personnes cérébrolésées pour la majorité s'affairent au sein de l'atelier maroquinerie. Travail en équipe et communication constante font partie de leurs journées efficaces et agréables.

Tous les dix-huit mois, chaque ouvrier bénéficie d'un bilan de travail avec son référent, la responsable du suivi des projets, l'infirmière et la direction. Objectif : lui permettre de s'exprimer sur son parcours et ses envies d'évolution professionnelle et peut-être revoir son projet personnalisé.

intérieur, droits des salariés, prévention des risques, validation des compétences...

Établissement passerelle

Au cœur du suivi social et des projets, Catherine Pugnet, responsable, porte le flambeau du concept clé d'approche globale de la personne.

« Nous accompagnons chacun, de son arrivée à son départ, en lien avec son moniteur référent. » Formation, mobilité dans l'Ésat, validation de projet, mi-temps thérapeutique, sortie de l'établissement... tout est à prendre en compte en cohésion avec les préoccupations sociales et personnelles : fluctuation du salaire en fonction de l'évolution de la pathologie, famille, enfants, surendettement, déni du handicap, soif de reconnaissance, troubles associés. « Les moniteurs ne peuvent pas s'occuper de tout. Nous sommes donc garantes, avec Évelyne, infirmière à temps plein, des liens avec les partenaires extérieurs : curateurs, services d'insertion professionnelle, SAVS. Un exemple ? J'ai réorganisé l'emploi du temps d'un ouvrier qui devait être dialysé afin que les dialyses se fassent les mardis, jeudis et samedis et qu'il ne perde pas trop en jours de travail et donc en salaire. »

La rémunération, généralement comprise entre 55 % et 75 % du Smic pour un ouvrier à temps plein, un sujet prépondérant. « Mais en y ajoutant l'allocation adulte handicapé, cela me fait un Smic, indique Jeremy, ouvrier à l'atelier gravure depuis vingt ans. Mon métier et mon salaire sont gages d'autonomie et de vie sociale. C'est essentiel pour moi. »

par Catherine Faye
Photos Guillaume Atger



En pratique

L'établissement, agréé pour quatre-vingt-dix-sept places à temps plein plus une place d'évaluation, accueille des adultes handicapés moteurs – infirmité motrice cérébrale (IMC), spina bifida, myopathie, maladies orphelines, lésions cérébrales (40 %...) – et présentant éventuellement des troubles intellectuels ou psychiques associés mineurs. Toute admission fait suite à une décision d'orientation de la Commission départementale pour l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) vers un établissement de travail protégé.

Renseignements au 04 78 01 45 36.

Contact :

Ésat Les Ateliers du Moulin à Vent
22, rue du Bourrelier
69190 Saint-Fons
esat.moulinavent@fondation-
richard.com
www.ateliersdumoulinavent.fr
www.lasandaledupelerin.com



Vingt mille lieues dans Amiens

Sophie Fernandes a le sourire communicatif. Éluë à la délégation APF de la Somme, cette rayonnante jeune femme rêve de reprendre le travail. En attendant, elle court les salles de concert.

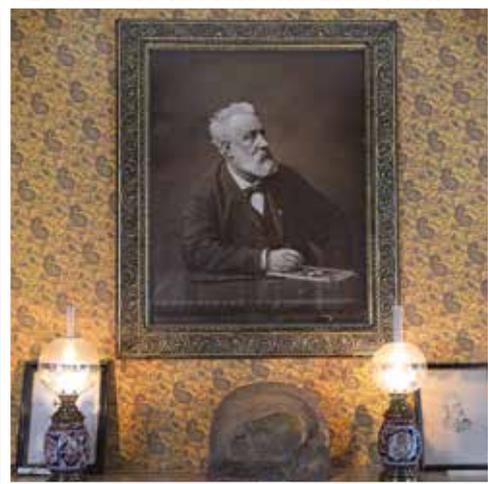
La Maison de la culture... pour tous



Même si Sophie a pour l'instant abandonné son saxo, elle continue à vivre en musique. « Je viens très souvent à la Maison de la culture d'Amiens car elle est parfaitement accessible. La dernière fois, c'était pour un tromboniste soliste qui jouait avec l'Orchestre national de Lille. Sensationnel. » Musicienne amatrice, elle fréquente également le Conservatoire d'Amiens. « J'aime entendre de jeunes talents lors des présentations de fin d'année. J'y écoute aussi la formation de musiciens de L'Harmonie Saint-Pierre avec qui je jouais. »

www.maisondelaculture-amiens.com

Le tour de la Maison Jules Verne



« À Amiens, tout est Jules Verne : de la pizza à mon collège ! C'est notre gloire locale avec Macron, bien sûr. Jules Verne, l'écrivain mondialement connu, siégeait au conseil municipal de la ville. Pourtant, je n'étais encore jamais allée visiter sa maison... »

Dans cette belle demeure bourgeoise, il y vécut de 1882 à 1900. Les pièces des premiers étages ont conservé l'ambiance permettant à l'homme d'écrire une quarantaine d'ouvrages parmi les plus célèbres. « Bien que ce soit une maison ancienne tout en hauteur, elle est parfaitement accessible. En sortant, une seule envie : se replonger dans les aventures de Phileas Fogg et du Capitaine Nemo. »

2, rue Charles-Dubois

Pour en savoir plus

Office de tourisme
23, place Notre-Dame
Tél. : 03 22 71 60 50
www.amiens-tourisme.com

Hommage aux Hortillonnages et chemin de halage



« Gamins, nous venions ici avec l'école pour observer les écrevisses. Mais il était dit que la zone était dangereuse car marécageuse. »
Voici les Hortillonnages, d'anciens jardins d'eau qui bordent la Somme.
« Il y a quelques années, les jardins ont été refaits et le côté sauvage préservé. L'accès reste facile en fauteuil. »
La balade se poursuit le long des berges de la Somme. L'ancien chemin de halage est devenu sur sept kilomètres une piste où se croisent poussettes, vélos, joggers et fauteuils, bien sûr.

Impossible de venir à Amiens sans rendre visite à la cathédrale. Il s'agit de la plus vaste de France avec son volume de 200 000 m³. « Je ne suis pas particulièrement pratiquante mais j'aime l'ambiance et la sérénité. J'ai assisté à un concert de chants grégoriens. Époustouflant. »

Construit au XIII^e siècle, ce chef-d'œuvre de l'art gothique a connu les incendies, les tempêtes et même des explosions tandis que les guerres l'ont épargné. « Sa façade impressionne avec toutes ces statues. Il faut la voir lorsque, durant les soirées d'été, elle se colore, retrouvant alors toutes ses teintes originales. Une beauté. »

La magistrale cathédrale Notre-Dame



« Comme tous les étudiants, je venais souvent dans le quartier Saint-Leu. C'est l'un des plus anciens de la ville. Il aurait été épargné des bombardements durant la Seconde Guerre mondiale grâce à sa proximité avec la cathédrale que l'officier allemand en place ne voulait pas détruire. »
Le long des canaux se trouvent les maisons dites amiénoises, petites et tout en hauteur.
« Autant dire pas très pratiques, surtout en fauteuil. Idem pour les pavés. C'est pour cela que je viens moins souvent même si cela reste agréable de prendre un pot ou d'avalier un morceau dans l'un des nombreux restaurants du quai Bélu. »

Le quartier Saint-Leu, jeune et ancien cœur de ville



Les bonnes adresses de Sophie

Coiffeur **Hair Évasion**

« Il a fait installer une rampe et c'est toujours un plaisir d'aller me faire coiffer chez lui. »

4, rue au Lin

Culture **Cirque Jules Verne**

« J'aime son côté intimiste. »
Vieux d'environ cent trente ans, ce bel édifice en rondeur a été voulu et soutenu par Jules Vernes, qui l'a inauguré le 23 juin 1889.

Place Longueville

www.cirquejulesverne.fr

Ciné **Gaumont Amiens**

« C'est un de mes cinémas de prédilection aux salles accessibles. J'y ai vu Patients de Grand Corps Malade qui m'a terriblement touchée et rappelé bien des souvenirs. »

3, boulevard de Belfort

Chocolatier **Trogneux**

« Une institution depuis cinq générations. Gourmande, j'ai un faible pour leurs macarons. »

1, rue Delambre

www.trogneux.fr

Théâtre **La Comédie de Picardie**

« J'adore ce théâtre. Le lieu, très beau. La pièce m'ayant le plus marquée ces derniers mois ? Une production du Roi Lear avec Michel Aumont, formidable. »

62, rue des Jacobins

www.comdepic.com

Resto **Le Quai**

« Un des restaurants du quai Bélu. Accessible et serveurs attentionnés. En plus, on y mange bien... »

15, quai Bélu

Dragon boat **Pagayer de concert**

Venue de la tradition chinoise, cette version conviviale du canoë kayak associe travail des membres supérieurs, plaisir du plein air et inclusion.

Bras gauche en haut, bras droit en bas, le plus verticalement possible, Sandy pagaie en cadence. À la tête du dragon, un coéquipier, le batteur, tape à intervalles réguliers sur le tambour. Il y a un air d'Asie sur la Moselle. Installée dans son siège baquet, chaussons aux pieds, veste de flottaison en prévention, la jeune femme de 33 ans cale sa hanche contre le bord droit du bateau. Son côté de prédilection. Pour mieux communiquer avec le barreur, à la queue du dragon, elle occupe la place du fond.

Concentration et synchronisation

« J'adore ce sport », commente-t-elle lors d'une pause. En dragon boat, la convivialité est de mise, les plaisanteries vont bon train mais en pleine action, l'équipage reste concentré. La seule façon d'avancer ? Plonger la pagaie en même temps que les autres.

« Au début, trouver le bon mouvement et le synchroniser était le plus difficile. Mais depuis que j'ai compris le truc, cela va tout seul. Avec ma pagaie personnelle, particulièrement légère, je suis fière de tenir le rythme. » Aveugle et paraplégique, Sandy est aussi rassurée de pouvoir, en cas de difficultés, cesser de ramer sans porter préjudice au groupe.

Où pratiquer ?

Dans les clubs de canoë kayak. Seuls certains ont l'habitude d'accueillir des personnes en situation de handicap et disposent d'un siège baquet fabriqué sur mesure. Mais n'importe quel club peut le faire, à la demande.

Coût annuel : entre 150 et 200 €.



© Frédéric Mercenier

Variante collective du canoë kayak, cette embarcation traditionnelle chinoise de dix ou vingt places, ressemblant à une pirogue, commence à faire son apparition sur nos lacs et cours d'eaux calmes. Son allure folklorique ne doit pas tromper : si le bateau peut s'adapter à un rythme de balade, la cadence s'intensifie en club. Pour pousser l'eau et tracter un bateau de 12 mètres de long, les bras, le buste et même les jambes s'activent !

Rendez-vous avec la nature

Il y a deux ans, quand Sandy apprend l'existence de ce sport, elle fonce. « J'aime me sentir entourée d'eau. Or, en natation, j'aurais eu davantage besoin d'aide, dans les douches et vestiaires notamment. Là, j'arrive habillée, je monte dans l'hippocampe (fauteuil roulant de plage), on m'emmène sur le ponton flottant, m'aide à me transférer dans mon siège. J'avais essayé le canoë qui ne m'aurait pas permis d'être avec des personnes valides. J'aurais été beaucoup plus mouillée donc j'aurais eu plus froid. » Tous les mardis soir, l'heure de dragon boat sur la Moselle canalisée, avec l'Amicale laïque Toul Canoë Kayak, est aussi pour Sandy un rendez-vous avec la nature. « Je sens le vent, j'entends les oiseaux, la circulation quand on passe sous un pont. Je suis bien mieux qu'en sport en salle ! » Elle la complète cependant d'une séance hebdomadaire de musculation, qui a dopé

Pour mieux communiquer avec le barreur, debout en queue du dragon, Sandy se place au fond de l'embarcation.

ses progrès et l'aide à mieux se tenir. « Plus je suis fatiguée, mieux je me sens sans aucune douleur. » Une bonne raison pour recommencer. ▶

par **Élise Descamps**

AVIS D'EXPERT

« Il faut avoir l'esprit d'équipage. »

Patrick Masson, conseiller technique dragon boat à la Fédération française de canoë kayak.

« Le dragon boat nécessite l'usage des membres supérieurs mais est ouvert à des équipiers de niveaux très variés et de tous les âges. Chacun peut pagayer avec la force qui lui convient ou ne pas pagayer à certains moments. Il est ainsi très facile de démarrer. C'est un bateau large, ouvert et stable, très sécurisant. Peu de craintes qu'il se retourne. Il faut avoir l'esprit d'équipage et aimer être avec des valides. Un impératif ! »

Musées, châteaux,
offices de tourisme,
hôtels, restaurants...

Paris Ile-de-France, une destination accessible et accueillante



Facebook Paris Tourisme
Fournisseur officiel de bons plans à Paris Ile-de-France

Accessible.net
l'annuaire des sites accessibles



CR7/Ab. Photo CRT / DF7/Launim



N°Vert 0800 86 30 61
APPEL GRATUIT

Kangoo

Le buggy tout terrain
des parents sportifs



- repliable
- assise inclinable
- suspension, 3 grandes roues de 20"
- 3 tailles
- roue avant de 10" pivotante (option)
- fixation derrière un vélo (option)



Euromove sarl
www.euromove.fr

faireface

MIEUX VIVRE LE HANDICAP MOTEUR

Mettez toute l'info de votre côté !

Plus proche de vos attentes, plus réactif, plus pratique...

Faire Face vous invite à découvrir sa formule ENRICHIE :

- Plus d'informations pratiques, des réponses efficaces et concrètes, des adresses utiles **pour mieux vous aider au quotidien**
- Plus de réactivité, plus d'info **à chaud !**
- Plus de petites annonces **en temps réel...** à consulter ou à diffuser sur internet !

Votre abonnement comprend :

- ▶ Un **magazine bimestriel** de 68 pages
- ▶ Un **accès gratuit** à l'ensemble des contenus sur notre site **faire-face.fr**
- ▶ Une **lettre d'information chaque semaine** dans votre boîte mail
- ▶ Des **guides pratiques** téléchargeables
- ▶ Des **dossiers** pour mieux vivre le handicap au quotidien
- ▶ Un accès à **24 mois d'archives** consultables sur le site
- ▶ Des **petites annonces** plus nombreuses et en images...



UN MAGAZINE
+
UN SITE INTERNET

un bi-média édité par



Vous n'êtes pas encore abonné ?

→ **Rendez-vous dès aujourd'hui sur notre site www.faire-face.fr**

pour y découvrir toutes nos nouveautés !

Offre spéciale d'abonnement au magazine FAIRE FACE (magazine bimestriel + site internet)

À retourner avec votre règlement à l'ordre de l'APF à l'adresse suivante :
Association des paralysés de France - 17 boulevard Auguste-Blanqui - 75013 Paris

Je souhaite m'abonner au magazine *Faire Face* (version papier + site internet) pour une durée de 6 mois

A2F617
17 €

OU

Je souhaite m'abonner au magazine *Faire Face* (version papier + site internet) pour une durée de 12 mois

A2FN33
33 €

OU

Je souhaite m'abonner au magazine *Faire Face* (version papier + site internet) pour une durée de 24 mois

A2FP24
54 €

MES COORDONNÉES

FAFF2017

RAISON SOCIALE

M^R M^{me} PRÉNOM

NOM

ADRESSE POSTALE

.....

CP ville

Adresse email

« Polytraumatisée, j'ai créé une salle de sport adaptée. »

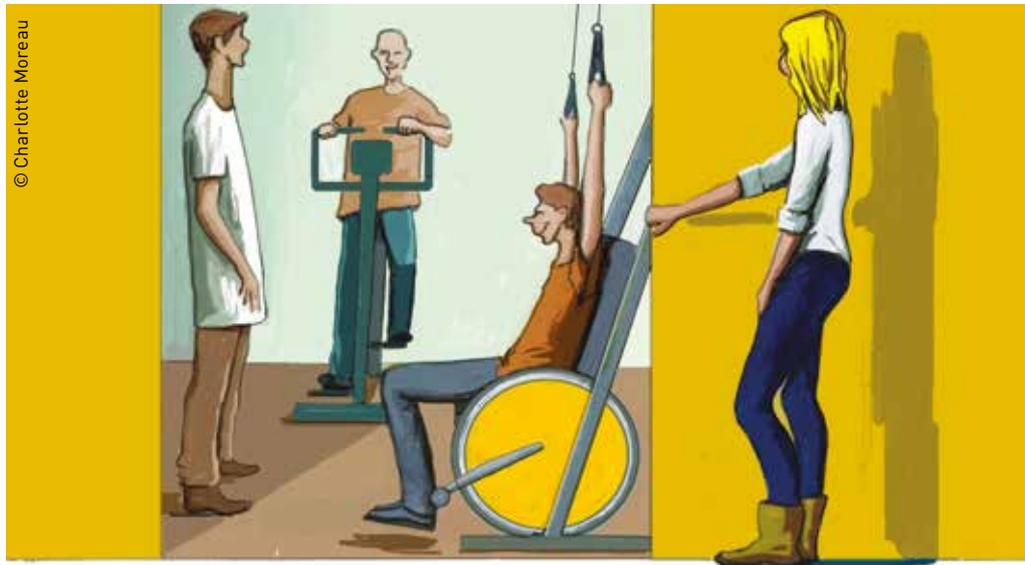
Accidentée de la route, Alexandra, 45 ans, a ouvert, en mars 2017, un centre de sport adapté à Beaucozéz (Maine-et-Loire). Elle a imaginé ce concept inédit avec Tanguy, un coach rencontré lors de sa rééducation.

« **A**vant mon accident de voiture en juin 2014, j'ignore tout du handicap. La première fois que je croise une personne amputée dans les couloirs du Centre de réadaptation fonctionnelle des Capucins à Angers, cela me prend aux tripes. Il s'en est fallu de peu que, moi aussi, je ne perde mon pied. Un pompier m'a raconté que deux heures avaient été nécessaires pour me dégager de mon véhicule. Je souffre de multiples fractures, d'un traumatisme crânien. Les opérations se succèdent pour que je récupère ma motricité. Mais au fil des mois d'hospitalisation puis de rééducation, je dois bien me rendre à l'évidence : ma vie ne sera plus jamais la même.

Je vais garder des séquelles à la jambe droite. Il me faut tirer un trait sur mon emploi de serveuse, repartir de zéro. Tant qu'on n'admet pas cela, on ne peut pas aller de l'avant. Quand le projet de salle de sport commence à mûrir, je comprends que la battante reprend le dessus.

Un pied dans un projet commun

Je rencontre Tanguy au Centre des Capucins. Il effectue un stage dans le cadre de sa licence activité physique adaptée et santé. Lorsqu'il arrive, je ne suis pas en grande forme. J'ai l'impression de faire du surplace dans ma rééducation. Une forme de routine s'est installée. Je ne progresse plus. Je fais notamment un blocage sur la descente des escaliers. Tanguy me propose différents exercices. Il m'encourage. Au bout de trois semaines, sans m'en apercevoir, je réussis à poser le pied par terre et à franchir une marche puis une autre.



© Charlotte Moreau

Une grande victoire que je dois à son perfectionnisme.

Au fur et à mesure que nous sympathisons, nous arrivons au même constat. Au moment de quitter le centre, l'équipe médicale conseille au patient de continuer à pratiquer une activité sportive. Or, il se retrouve souvent désemparé faute de structures adaptées. D'où le projet d'une salle de sport qui proposerait aux personnes en situation de handicap un accompagnement personnalisé. Associés, nous cherchons un endroit et multiplions les démarches afin d'obtenir des financements pour finalement mettre en commun nos économies.

Le sport comme dérivatif

En mars 2017, nous ouvrons Cap'Adapt, un lieu dédié à l'activité physique ouvert aux personnes en situation de handicap mais aussi aux valides. En plus de l'espace gymnase mêlant cardio, musculation, fitness, machines adaptées, un

espace santé accueille un ostéopathe, un kinésithérapeute et une diététicienne pour compléter l'accompagnement.

Ce projet professionnel m'aide à aller de l'avant. Le sport s'avère le meilleur dérivatif. Malgré tout, il me reste à retrouver un équilibre familial, un équilibre personnel. Ce n'est pas toujours facile. Je ne me lève pas tous les jours avec un moral d'acier. La complexité des démarches administratives mine le moral. J'ai souvent l'impression d'avoir à justifier mes souffrances, mes séquelles. Mon taux d'invalidité n'est pas encore fixé. J'espère un jour réussir à vraiment tourner la page. »

propos recueillis par Claudine Colozzi

Contact :

Cap'Adapt - 18, rue du Landreau
49070 Beaucozéz - 06 76 49 14 76
contact@capadapt.fr - www.capadapt.fr

L'activité physique adaptée sur ordonnance

Depuis le 1^{er} mars 2017, les médecins traitants peuvent prescrire des séances de sport à leurs patients atteints d'une affection de longue durée (ALD) (voir *Faire Face* de mars-avril 2017, pages 8-9). Si ce dispositif constitue une étape capitale dans la reconnaissance de l'activité physique adaptée comme thérapeutique non médicamenteuse, la question de son financement n'est toujours pas réglée. Pour l'instant, le coût reste à la charge des patients. Des mutuelles pourraient proposer à leurs adhérents en ALD de financer une partie du coût des soins "activité physique". Pour l'instant, seule la Maif offre une enveloppe de 500 euros sur deux ans.

Témoignage

Croquer la vie à pleines dents

Comment surmonter son quotidien et ses peurs quand on est atteint d'une maladie génétique ? En s'appuyant sur l'émerveillement et le réconfort de la foi selon l'auteure, par ailleurs enseignante. Sur les rencontres et le partage aussi. Partage de ses enthousiasme et humour et d'une conviction : la vie est une chance ; elle est plus forte que tout.

Out of the box ! La joie à roulettes, Marie-Caroline Schürr, Éd. du Jubilé, 243 p., 22 €.

Guide

L'ostéopathie : pourquoi, comment ?

Bien des maux s'avèrent soulagés par l'ostéopathie. Ses différentes applications sont présentées dans cet ouvrage. Renseignements pratiques (quand consulter, nombre de séances, contre-indications) à la clef. Sans oublier des informations relatives à ses fondements, prise en charge, législation et des adresses utiles.

En bonus : des exercices d'auto-ostéopathie.

Le Guide de l'ostéopathie, Gilles Mondoloni, Éd. Odile Jacob, 182 p., 19,90 €.

Ouvrage collectif

Récits de vie positifs

Dans ce livre illustré assorti de fiches pratiques, quatorze personnes expriment leur volonté à viser l'autonomie et leur joie de vivre. Qu'elles soient en situation de handicap, aidant familial ou auxiliaire de vie. Des témoignages réunis grâce au travail d'un groupement de coopération sociale et médico-social (GCSM). Salulaire et touchant.

Le Relais des possibles, Éd. HanDrôme Ardèche, 116 p., 13 €.
À commander au 04 75 82 13 73
contact@handrome-services.org

Autobiographie



Journal d'une vie

L'auteure est quadriplégique spastique, sans aucun équilibre, classée infirme motrice

d'origine cérébrale (Imoc). Grâce à son courage et à son entourage, elle a su transcender sa situation.

« *Je suis seule, ma tête, que mon cou ne peut soutenir et qui tombe sur ma poitrine, fonctionne parfaitement...* », écrit-elle dans cette sorte de journal de vie. Elle confie ses peines, colères, doutes, espoirs, joies... avec humour et profondeur : « *Je sais, par expérience, qu'aimer, c'est prendre le risque d'être heureux et peut-être aussi de souffrir. Mais dans toute souffrance, il y a toujours une richesse...* »

La Mal-écloso, Julie Fioret, Éd. Grrr... Art, 180 p., 12 €.

Roman

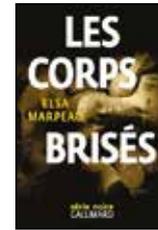
En lutte pour la "handicapabilité"

Sam et ses potes handicapés n'en peuvent plus de subir l'indifférence ou la malveillance des valides et un système inadapté à leurs besoins.

Estimant les recours individuels et collectifs épuisés, ils décident de passer à l'action... directe ! Ils se mettent à boycotter ou investir les endroits inaccessibles, allant même jusqu'à s'introduire dans un bâtiment ministériel. Leur révolte gagne en popularité mais finit par dégénérer. La dissension s'installe entre ces jeunes rebelles quant au *modus operandi* à adopter. Certains de ces "apprentis terroristes" optent pour sortir de la légalité et étendre leur soulèvement contre les discriminations à toutes les minorités.

Impensable pour Sam : la fin ne justifie pas les moyens. Impossible aussi car Djenna, sa maman solo journaliste, flirte avec un type qui va s'avérer être flic. Cette femme pourrait être l'auteure de ce roman,

Roman



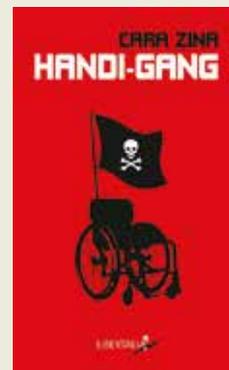
L'angoisse du huis clos

Coureuse de rallye, Sarah a fait une sortie de route. Elle se réveille du coma paralysée des jambes

et psychologiquement brisée. Au point d'être en proie à une dépression paranoïaque qu'un séjour dans un centre de rééducation va accroître. L'isolement y est total, le personnel étrange. Lorsque la disparition de sa compagne de chambre est mise sur le compte d'une fugue, Sarah n'en croit rien. Avec raison.

Ce thriller à rebondissements s'inspire d'un fait divers : les torturées d'Appoigny.

Les Corps brisés, Elsa Marpeau, Éd. Gallimard, 240 p., 19 €.



le deuxième du genre*. Se battant pour son propre fils, Cara Zina nourrit ses livres de colère et d'énergie. D'autodérision également. Sa plume rappelle celle de Virginie Despentes, avec laquelle elle est d'ailleurs très amie. Elle aussi pose les questions des limites de l'insoumission et des moyens de s'émanciper. Dénoncer le manque de représentativité, réclamer justice : possible mais pas facile dans un monde où règne le chacun pour soi.

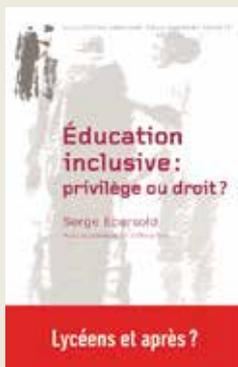
Handi-Gang, Cara Zina, Éd. Libertalia, 290 p., 10 €.

* Elle a publié *Heureux les simples d'esprit* en 2008 (Éd. Robert Laffont).

Enquête

Système éducatif et insertion sociale : un chemin toujours semé d'embûches

« Ce livre s'attache à cerner l'effet cohésif de l'éducation inclusive à l'aune de la transition juvénile et des formes de reconnaissance expérimentées par les jeunes », écrit Serge Ebersold, professeur au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et titulaire de la chaire "Accessibilité". Autrement dit, il porte sur l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes handicapés lors de leur passage à l'âge adulte. Ses analyses montrent que l'accès à l'enseignement supérieur ou à l'emploi ne rime pas nécessairement avec affiliation sociale et indépendance. Elles prouvent aussi que les conceptions dominantes de l'accessibilité incitent l'école à soutenir les élèves les plus méritants au détriment des plus vulnérables, au risque de faire de l'inclusion un privilège. Comme quoi il y a toujours loin de la coupe aux lèvres en ce



qui concerne le devenir des lycéens et étudiants à besoins éducatifs particuliers et leurs chances réelles d'accéder à l'enseignement supérieur, à l'emploi et à l'indépendance.

L'auteur livre aussi des pistes de réflexion sur les conditions à réunir pour préparer les jeunes handicapés aux rôles et responsabilités de la condition d'adulte et pour leur permettre de vivre aussi indépendamment que possible après le lycée.

Éducation inclusive, privilège ou droit ? Accessibilité et transition juvénile, Serge Ebersold, Éd. Pug, 222 p., 19 €.

Témoignage



Une mère courage

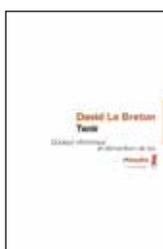
Le titre s'est imposé de lui-même à l'auteure : « Mon fils se levait tous les jours à 4 heures 30 et me disait : "Lève-toi

maman !" pour me dire d'être à ses côtés et de commencer le combat contre la maladie et le handicap. »

Khadra Belaili accompagne son fils Youcef, né épileptique, sans relâche. Non sans souffrir. Elle a eu besoin d'en témoigner pour rester debout malgré tout et aider celles et ceux vivant la même chose. Histoire de relativiser, de ne jamais baisser les bras et de toujours espérer.

Lève-toi maman !, Khadra Belaili-Madani, Éd. Tertium, 160 p., 15 €.

Enquête



Se résigner face aux affres de la douleur ?

Comment réorganiser son existence quand nous sommes la proie du travail de sape

accompli par les douleurs chroniques ?

Un sociologue explore cette question en profondeur et avec nuances. Son approche anthropologique et phénoménologique fait apparaître les « attitudes contrastées selon les individus ».

Elle met en lumière l'importance de la parole des malades. Et d'inviter le corps médical à l'écouter, à renouveler sa prise en charge des patients douloureux.

Tenir. Douleur chronique et réinvention de soi, David Le Breton, Éd. Métailié, 272 p., 20 €.

Roman jeunesse

La tolérance en kaléidoscope

Au collège, une Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) a ouvert. Il y a Dylan, trisomique, Mathilde, qui accepte mal son fauteuil roulant, Morgan, le beau gosse prétentieux qui sort avec la douce et jolie Lou, et le nouveau. Vladimir, bancal de naissance, des rêves de cinéma plein la tête... et amoureux de Lou. Pour la séduire, il entreprend de réaliser un court-métrage et de le présenter à un concours new-yorkais.

Nos Cœurs tordus, Séverine Vidal et Manu Causse, Éd. Bayard Jeunesse, 150 p., 13,90 €. Dès 9 ans.

Document

Histoire contemporaine de la scolarisation des enfants handicapés

Comment l'école est-elle passée de l'exclusion des enfants handicapés à leur intégration puis aux prémices de leur inclusion ?

Cet opus montre combien cette scolarisation est liée à l'évolution des représentations, à une catégorisation selon des logiques administratives. Et combien les ruptures de parcours demeurent nombreuses.

Les Éèves en situation de handicap, Martine Caraglio, Éd. Puf, 128 p., 9 €

Ouvrage collectif

Pour le futur des jeunes Dys

À partir des expériences et vécus d'enfants, parents, pédagogues et professionnels de santé, ce livre apporte un éclairage sur les troubles d'apprentissage, dépistages, diagnostic, stratégies thérapeutiques, rôle des différents intervenants dans les parcours de soins, scolaires et d'orientation professionnelle : il permet de mieux les comprendre, s'y adapter et savoir ce qu'il faut entreprendre.

Aide aux Dys, sous la direction de Christophe Chauché, Éd. Tom Pousse, 176 p., 15 €.

Nouvelle composition du conseil

Du 5 mai au 5 juin 2017, les adhérents ont été appelés à voter pour élire douze administrateurs parmi les vingt-quatre adhérents candidats à cette élection. Une élection qui se déroule tous les trois ans afin de renouveler par moitié le conseil d'administration de l'association.

Le dépouillement des votes a été effectué le 9 juin 2017, en présence d'un huissier de justice pour authentifier les résultats. Vous pouvez consulter le procès-verbal sur apf.asso.fr, rubrique "Actualités nationales".

C'est lors de la séance du 21 octobre 2017 que le conseil d'administration (CA) renouvelé s'est réuni pour la première fois et a désigné les membres constituant son bureau*.

À noter également que le conseil d'administration procédera à une cooptation au sein de la catégorie "Personnes atteintes de déficience motrice avec ou sans troubles associés", d'ici la fin de l'année 2017, en remplacement de Gérard Pic, et conformément à ses statuts.

Quant aux trois nouveaux administrateurs qui ont rejoint le CA cette année (Fiammetta Basuyau-Bruneau, Philippe Botton et Hervé Delacroix),

ils vont bénéficier d'un parcours d'intégration. Objectifs : leur permettre d'appréhender au mieux les missions, le rôle et les responsabilités qui leur incombent. Nous leur souhaitons à tous pleine réussite. ▶

par Hubert Pénicaud
Responsable national du
développement associatif à l'APF

* À l'heure du bouclage de *Faire Face*, nous ne connaissions pas la constitution du bureau du CA. Retrouvez-la sur apf.asso.fr, rubrique "Actualités nationales".

Les adhérents de l'APF toujours mobilisés

Le taux de participation des adhérents de l'association à cette élection s'élève à 27,36 %, soit près de 4 700 adhérents ayant participé au scrutin. En comparaison à d'autres élections par correspondance, ce taux témoigne d'une bonne vitalité démocratique de l'APF.

Remerciements

L'APF tient à remercier Pascal Bureau, qui aura notamment occupé la fonction de secrétaire du conseil d'administration pendant trois ans, Sandrine Ciron ainsi que Martine Gabillet pour leur investissement et les compétences qu'ils auront chacun(e) apportées au sein du conseil d'administration de l'APF.

Catégorie "Personnes atteintes de déficience motrice avec ou sans troubles associés"

JOSEPH-LOUIS BARBOSA		FABIENNE LEVASSEUR		PHILIPPE BOTTON	
MORGAN LIFANTE		THIBAUT BRY		SERGE MABALLY	
JEAN-MARIE COLL		SYLVIE MOUCHARD		ISABEL DA COSTA	

d'administration

→ Assemblée générale de l'APF

La prochaine Assemblée générale aura lieu le **16 décembre à 17 heures** au 17, boulevard Auguste Blanqui, Paris 13^e. Ordre du jour : opérations immobilières effectuées par l'association et emprunts, questions diverses.

© S. Le Clézio

édito



Alain Rochon,
président de l'APF

Toute notre attention mobilisée

Faire Face : Quel bilan tirez-vous après le Conseil interministériel du handicap du 20 septembre dernier ?

Alain Rochon : La tenue de ce CIH est un signal positif pour une approche transversale et inclusive du handicap. Si certaines orientations vont dans le bon sens, la revalorisation de l'AAH par exemple, d'autres mesures nous indignent comme la nouvelle base du calcul des ressources du conjoint ou la fusion des compléments AAH. Par ailleurs, l'absence du thème de la compensation est inexplicable au regard des besoins des personnes.

FF : Du 13 au 19 novembre se tient la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées. Alors que 500 000 d'entre elles pointent à Pôle emploi et que le gouvernement a annoncé une réduction des emplois aidés, quels sont vos points de vigilance ?

A.R : Les chantiers ouverts par le gouvernement sont nombreux : réformes des contrats aidés ou du Code du travail qui nous inquiètent ; effort de formation qui nous va mieux... Ils vont nécessiter toute notre attention au regard de nos revendications : le soutien des solutions de sécurisation des parcours, d'accès à l'emploi, d'évolution professionnelle, de maintien ou de retour à l'emploi.

FF : La consultation pour l'élaboration du nouveau projet associatif est en cours. Le site dédié – congres2018.apf.asso.fr – ouvert. Que demandez-vous aux acteurs de l'APF ?

A.R : Dans un premier temps, nous leur demandons de se réunir afin de réfléchir collectivement aux grandes orientations de notre nouveau projet associatif. L'idée ? Organiser au moins une réunion contributive par département et au moins une par région. Nous les invitons également à répondre au questionnaire individuel pour donner leur avis et faire part de leurs propositions. ▶

ALAIN PEUTOT		KAREEN DARNAUD	
PASCALE RIBES		JACKY DECOBERT	
ALAIN ROCHON		HERVE DELACROIX	
JACQUES SAURY		CAROLYNE DEXET	
JACQUES ZEITOUN		JEAN-MANUEL HERGAS	
Catégorie "Membres des familles"			
FIAMMETTA BASUYAU-BRUNEAU		CHRISTINE BEAUVERGER	
Catégorie "Autres membres"			
YVONNE OLLIER		JEAN-LUC PONS	

Territoires

Soutenir le pouvoir des aidants

L'action APF RePairs Aidants propose aux aidants familiaux des sessions de sensibilisation-formation co-animées par un aidant formé et un professionnel. Des espaces pour améliorer leur qualité de vie et mobiliser leurs potentiels.

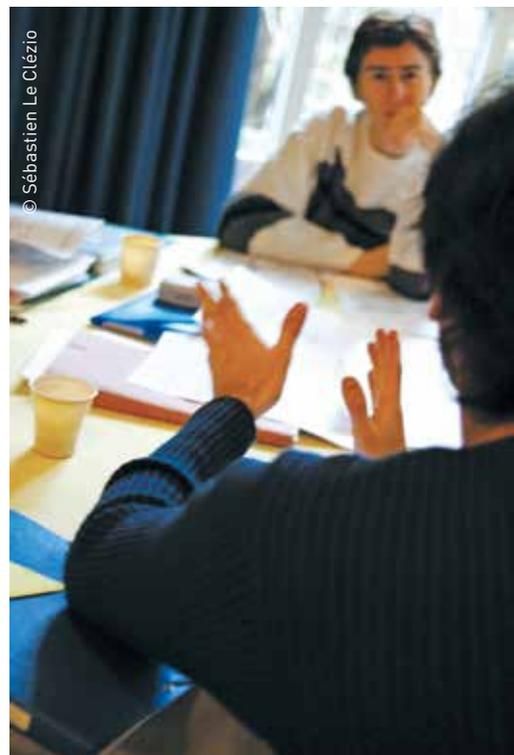
Accompagner, prodiguer des soins, soutenir son conjoint, parent ou enfant : voilà le rôle des "proches aidants" ou aidants familiaux non professionnels. La France en comptait huit millions en 2012⁽¹⁾. Complètement invisibles il y a dix ans, ces femmes et ces hommes sont peu à peu reconnus par les pouvoirs publics.

Pionnière, l'APF soutient les aidants depuis 1969, date du premier groupe national de parents d'enfants en situation de handicap. Aujourd'hui et jusqu'en 2019, l'association leur propose un programme de sensibilisation-

formation dénommé APF RePairs Aidants.

« Rien pour nous sans nous ! »

À l'origine du dispositif : l'expression des besoins des aidants. En 2013, dans le réseau APF, la synthèse d'une enquête sur leurs charges amène à un constat décisif : les aidants familiaux ont besoin de formation. « Le dispositif APF RePairs Aidants mis en place en 2017 et jusqu'en 2019 a non seulement pour objectif de permettre aux aidants d'acquérir les moyens de trouver des réponses à leurs difficultés mais



© Sébastien Le Clézio

Au fil des sessions de sensibilisation, chaque participant est amené à réfléchir sur sa place en tant qu'aidant familial et, au-delà, dans les instances de démocratie locales.

aussi de renforcer leur capacité d'action, selon le principe dit de "l'empowerment"⁽²⁾, souligne Bénédicte Kail, conseillère nationale Politiques éducation et famille. Attention cependant à respecter le choix du proche de devenir aidant ou pas, selon ses projets de vie. La première revendication de l'APF et des

Dix thèmes au programme de la formation

- 1 - Être aidant familial : les répercussions familiales, professionnelles et sociales
- 2 - Se maintenir en bonne santé
- 3 - La complémentarité aidants familiaux et aidants professionnels : comment s'entendre ?
- 4 - Autour de l'annonce : Pourquoi moi ? Pourquoi nous ? Pourquoi dans ma famille ?
- 5 - Être aidant à différentes étapes de la vie de la personne aidée : à chaque étape des interrogations
- 6 - Aides et droits des aidants familiaux
- 7 - Manutention du corps humain
- 8 - Alimentation et diététique
- 9 - Aides à la communication
- 10 - Aménagements et entretien du fauteuil roulant

300 sessions pour 3 000 aidants

De janvier 2017 à fin 2019, le dispositif RePairs Aidants de l'APF, en partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), propose trois cents sessions gratuites de sensibilisation-formation aux proches aidants. Près de trois mille d'entre eux peuvent en bénéficier sur des journées, demi-journées ou soirées. Parmi dix thématiques, les délégations, établissements et services médico-sociaux des douze régions APF choisissent les sessions selon les besoins de leur territoire.

Parallèlement, sont proposées cinq sessions de formation à quarante proches pour devenir

des "pairs formateurs" auprès d'autres aidants. Leurs interventions se font en binôme avec un formateur professionnel. Gratuite avec frais de déplacement pris en charge, cette pair formation se déroule sur trois jours suivis d'une journée annuelle d'échange de pratiques.

Pour faciliter l'engagement à devenir pairs formateurs, un document d'aide à la réflexion est disponible sur <http://interparents.blogs.apf.asso.fr>.

Prochaines dates :
23 et 24 novembre et
5 décembre à Lyon ou Paris.

aidants familiaux demeure le développement des services pour les personnes aidées. »

L'ingénierie du dispositif assuré par APF Formation, les thèmes des sessions (voir encadré) ont été conçus par le groupe de travail APF pour les aidants familiaux. Fiammetta Basuyau-Bruneau, mère d'un enfant en situation de handicap et membre du conseil d'administration, en fait partie : « Les sessions sont faites pour et par les aidants, selon le principe "Rien pour nous sans nous !". Tout concourt à faciliter leur participation en fonction de leurs contraintes. »

Parent/formateur : une co-animation originale

Afin de conférer aux sessions une expertise de terrain, un binôme composé d'un parent formé, nommé "pair formateur", et d'un formateur professionnel en assure l'animation. Mireille Atger, maman d'une femme de 30 ans en situation de handicap, a participé à la première session de pair formation en mai 2017 à Avignon. « Mes expériences,

difficultés et joies, j'ai envie d'en faire profiter les autres. Mais en veillant à ne pas juger ni imposer de réponses. En une journée de formation, le travail fut tel que je me suis sentie en mesure d'accompagner un groupe. »

Après trois jours de formation, les pairs formateurs composent un binôme avec un formateur expert dans l'une des dix thématiques au programme. « Je suis beaucoup dans le ressenti, confie Mireille Atger. Le formateur, lui, apportera la théorie. Ensemble, nous allons créer l'harmonie de l'intervention. »

Au fil des sessions de sensibilisation, chaque participant est amené à réfléchir sur sa place en tant qu'aidant familial et, au-delà, dans les instances de démocratie locales. Un engagement vers une réelle politique publique. ▶

par Carole Bourgeois

- (1) Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Dress).
- (2) Prise en charge de l'individu par lui-même. Concept né au début du XX^e siècle aux États-Unis.

Contact :
aidants.familiaux@apf.asso.fr



DD 19

Diagnostic pour l'habitat

Imaginer des solutions d'hébergement sur un territoire nécessite de connaître les besoins des intéressés. Dans une démarche d'anticipation du schéma de l'autonomie de la collectivité territoriale, le Conseil départemental de Corrèze s'est tourné vers la délégation APF pour réaliser, au printemps 2017, un diagnostic sur les besoins en matière d'habitat et de mode de vie. « La synthèse de l'enquête converge vers un point : une nette préférence pour la vie à domicile, avec un environnement adapté et des transports accessibles, signale Gilles Touillez, directeur territorial des actions associatives. En deuxième partie de ce diagnostic, nous proposons quelques pistes répondant à des

besoins repérés, notamment le répit des aidants familiaux comme nous l'a demandé le conseil départemental. Nous réfléchissons à une action innovante de type "balluchonnage" où l'aidant est ponctuellement remplacé par une personne qualifiée. »

Créé pour la Corrèze, le diagnostic, avec sa méthode d'enquête et son traitement des données, se révèle transférable auprès de toutes les structures du réseau APF. Anne Huet, responsable inter-régionale des actions associatives en Nouvelle-Aquitaine, le confirme : « C'est une base de travail perfectible certes, mais adaptable à tout terrain et peu coûteuse. Un bon support de travail auprès des élus du CAPFR et des politiques ! » ▶ C.B



DD 31

Café Olé, café branché

Le Groupe Jeunes ouvre une fois par mois un café en plein centre de Toulouse. L'idée ? Attirer plus de public valide.

« Si la montagne ne vient pas à toi, va à la montagne. » Cette invitation à passer du constat à l'action anime les 18-30 ans de la délégation de Toulouse. Le groupe, appelé Café Olé et composé d'une trentaine de jeunes gens valides et en situation de handicap, propose depuis bientôt deux ans, au sein de la DD 31, des soirées ouvertes à tous. Mais le public valide n'est pas toujours au rendez-vous.

Les jeunes ont donc décidé de "faire le mur" : ils investissent cette année la Chapelle des Lazaristes, en centre-ville. Un lieu rénové et transformé en salle polyvalente, adapté à tous et bien desservi par des transports en commun accessibles.

« Changement total de formule !, s'enthousiasme Rémi Ausina, co-fondateur du Café Olé. Tous les derniers lundis du mois, nous proposons une soirée musique, théâtre ou jeu collectif. La régularité et la qualité de la programmation vont progressivement nous attirer un public mixte, décentré du handicap. Une façon de montrer que nous sommes dans le coup tous ensemble ! »

Visant toujours plus loin, Bédria, co-fondatrice du Café Olé, ex-étudiante en Administration économique et sociale, s'appuie sur ce nouveau projet pour développer un partenariat avec le réseau universitaire. En situation de handicap moteur et d'élocution, la jeune femme souligne : « Grâce à ce nouveau lieu, nous atteindrons un double-objectif : démontrer notre capacité à monter des projets séduisants et développer des collaborations avec les universités et les écoles supérieures. Nous sommes déjà en lien avec la Toulouse Business School, l'Institut Limayrac et le Connexion, un bar branché de la ville. Plus nous serons associés, plus nous conquerrons de jeunes extérieurs au handicap ! » ▶ C.B

Contact : [Facebook.com/lecafeole31](https://www.facebook.com/lecafeole31)



« Notre couple nous rend plus fort. »



Christine Viot-Laroque et Jean-Michel Viot, délégation des Vosges (88)

Christine Viot-Laroque et son mari Jean-Michel Viot militent ensemble. En tant que représentants départementaux et membres du conseil APF de région (CAPFR).

Christine : Je suis adhérente depuis dix-sept ans, dès l'annonce du diagnostic de sclérose en plaques (Sep), et mon époux, Jean-Michel, handicapé des suites d'un accident de travail, depuis sept ans. Nous nous sommes rencontrés grâce à l'APF il y a six ans et demi. Tous deux sommes représentants départementaux et membres du conseil APF de région (CAPFR).

Jean-Michel : Pour ma part, je suis membre du Groupe national des proches et de la Commission nationale de la politique famille ainsi que référent accessibilité APF sur les Vosges. J'étudie les plans présentés à la sous-commission départementale d'accessibilité et participe aux commissions d'accessibilité en amont et sur le terrain.

Christine : Moi, je suis membre du Groupe national APF Sep. Je fais aussi partie des

conseils de surveillance et des Commissions des usagers des Centres hospitaliers de Remiremont, Le Thillot et Bussang. J'interviens également à l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp) et l'ADMR auprès des auxiliaires de vie et des aides à la personne. Et lorsque la demande s'en fait sentir, j'épaulé Jean-Michel.

Jean-Michel : Nous sommes très sollicités. Nous nous rendons à beaucoup de réunions et les déplacements s'avèrent plus fréquents depuis la nouvelle région. Nous sommes passés de l'ex-Lorraine avec quatre départements à la région Grand Est et ses dix départements, dont certains à plus de 200 kilomètres.

Christine : Quand nous avons l'occasion de suivre une formation, nous partons la veille pour revenir le lendemain. Une sacrée organisation.

Jean-Michel : Plusieurs fois dans l'année, nous animons des stands d'informations, d'échanges et de sensibilisation, par exemple dans les halls des hôpitaux. Le fait que nous soyons mariés déclenche beaucoup de questions. Les conjoints nous sollicitent, les parents d'enfant(s) en situation de handicap aussi. Et comme notre couple nous rend plus fort, notamment pour répondre aux inquiétudes, nous tentons de soulager au mieux leurs questionnements. »

propos recueillis par
Carole Bourgeois

Témoignez !

Adhérent(e), vous siégez en CCAS, encadrez une activité, faites partie d'un groupe... Partagez ici votre expérience en nous racontant ce qu'être adhérent(e) à l'APF signifie pour vous !

faire-face@apf.asso.fr

« Mon bénévolat à l'APF ? Un don qui me rapporte au centuple. »



Brigitte Parey-Mans, délégation de l'Ille-et-Vilaine (35)

Brigitte Parey-Mans, 61 ans, favorise depuis quinze ans l'information et l'expression des personnes en situation de handicap.

« J'aime donner la parole à ceux qui n'ont pas l'occasion de parler.

Coordnatrice du comité de rédaction du bulletin départemental *Han'dizou 35*, journaliste et maquettiste, je suis aussi chargée de la mise à jour du site internet de la délégation d'Ille-et-Vilaine. En parallèle, je co-anime un café citoyen réunissant régulièrement une vingtaine de personnes de tous âges et de tous horizons.

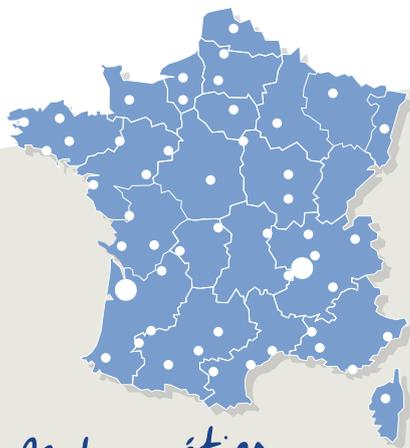
Mon parcours professionnel pendant trente-quatre ans dans l'administration hospitalière m'a beaucoup aidée dans mes missions associatives à la délégation, notamment la mise en place de

la démarche qualité et l'emploi des personnes handicapées, que trop de préjugés étouffent soigneusement.

Concernant l'emploi, je participe régulièrement à des actions sur le sujet. J'ai représenté l'APF au sein du comité local du Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Mon bénévolat à l'APF ? Un don qui me rapporte au centuple en relations, en compétences, en ouverture d'esprit, en amitié et même en estime de soi. » »

propos recueillis par Carole Bourgeois



*Notre métier
Votre mobilité*



Contactez-nous
05 56 28 55 01

- ✓ Régularisation du permis
- ✓ Evaluation des besoins sur mesure
- ✓ Véhicules neufs et d'occasions
- ✓ Fauteuils roulants
- ✓ Concessionnaires locaux



*Skoda Yeti
Mobility*



*Peugeot Partner
Horizon*

M. Solari, Adjoint
au Maire de Bordeaux.
**Conduite en fauteuil
roulant**



Transport arrière

Skoda Yéti Mobility

Votre véhicule Drive Front urbain, pour
une totale autonomie

Peugeot Partner Horizon

Votre véhicule TPMP à partir de 25 000 €

- ✓ **Conduite**
- ✓ **Transfert**
- ✓ **Transport**



www.aca-france.com

Siège social :

A.C.A France - 326 Avenue du Taillan - 33320 EYSINES - Tél. : 05 56 28 55 01

Agence de Lyon :

1 rue du Progrès - 69800 SAINT-PRIEST - Tél. : 04 78 49 48 17



*Découvrez notre nouveau
service de location*



07 69 25 05 06
mobilirent@aca-france.com

la Mutuelle Intégrance au cœur de toutes les santés !



VIVONS ENSEMBLE L'ESPRIT DE SOLIDARITÉ !

La Mutuelle Intégrance valorise au quotidien son esprit de solidarité et son engagement par la protection santé des personnes en situation de handicap, leurs familles et les professionnels du secteur médico-social.

Solidarité, éthique, engagement, humanisme, chacun contribue, par son adhésion, à renforcer ces valeurs.



0 800 10 30 14

Service & appel
gratuits

www.integrance.fr

mutuelle
intégrance

L'esprit de solidarité